

# LIVRE BLANC DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

POUR SE REPÉRER ENTRE RÉALITÉS ET PERCEPTIONS

Édition 2017

---



# À QUOI SERVENT LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ?

Élaboré par Business France, ce *Livre blanc* détaille la position de la France dans les classements internationaux, en soulignant les atouts et les faiblesses de notre économie. L'image de l'économie française souffre d'idées reçues persistantes, souvent alimentées par des interprétations partisans des classements internationaux. Ainsi, au-delà d'une simple synthèse, ce document s'attache à décrypter les méthodologies utilisées et à expliquer le rang occupé par la France. Conçu comme un outil à la disposition de tous les acteurs, publics et privés, agissant pour le développement de notre économie, il permet de mettre en lumière nos « avantages comparatifs » et de présenter les axes d'amélioration sur lesquels des efforts doivent être consentis pour progresser tous ensemble.

La « mesure » est un exercice exigeant, et la séduction qu'exercent les classements sur les commentateurs pressés est manifeste. De nombreuses institutions, à la notoriété inégale, élaborent des classements internationaux aux méthodologies variées, dans le but d'évaluer et de comparer la compétitivité des pays, leur attractivité, leur capacité d'innovation ou la qualité de l'enseignement supérieur. Les résultats de certains d'entre eux, et leur médiatisation, donnent parfois une vision biaisée des réalités économiques, ce qui surprend souvent les milieux d'affaires, dont les diagnostics sont plus contrastés.

Pour autant, le classement offre des repères, auxquels se réfèrent régulièrement les commentateurs pour illustrer leurs thèses. Celles-ci viennent parfois renforcer les stéréotypes d'une France moins ouverte et plus rigide que ses concurrents, mais sait-on assez que la France est la 1<sup>re</sup> destination européenne des investissements étrangers dans l'industrie ? Sait-on aussi qu'un tiers des exportations de l'industrie française sont réalisées par des entreprises étrangères en France ? Imagine-t-on que la France est le pays européen le plus innovant, avec dix entreprises ou institutions françaises parmi les 100 premières entités innovantes du monde ? Et qu'elle est le 2<sup>e</sup> pays européen en termes d'opérations en capital-risque, hébergeant un cinquième de ces opérations en Europe ? Nous avons relevé dans ces classements de nombreux facteurs d'attractivité, qui attestent des atouts de notre environnement, de notre capital humain et technologique, et de nos gisements de croissance et d'emploi. Ces faits et ces chiffres, nous les avons mis en contexte avec les réformes, pour améliorer nos performances et dégager des perspectives.

Business France suit attentivement les classements internationaux et collabore avec un grand nombre d'institutions indépendantes afin de partager ses analyses dans les enceintes où se font entendre les voix des décideurs internationaux.

L'appropriation du numérique et des nouvelles technologies représente aujourd'hui un défi pour nos sociétés et nos entreprises, mais également pour les gouvernements qui cherchent à accompagner la transition numérique de leur économie. Dans ce contexte, il nous a paru essentiel d'enrichir pour cette troisième édition le volet dédié à l'écosystème des startups, visant à positionner l'écosystème tech français dans son environnement concurrentiel.

La comparaison internationale est un exercice stimulant qui nous invite à la réflexion. Nous en proposons dans ce *Livre blanc des classements internationaux* une analyse riche, dans le but d'éclairer et d'aider à la décision les opérateurs œuvrant, aux côtés de Business France, au service du développement de nos entreprises, de nos territoires et de nos talents.



- 1 **ÉDITORIAL**
- 4 **LA COMPÉTITIVITÉ**
- 7 **World Competitiveness Yearbook 2017**  
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT  
DEVELOPMENT (IMD) - MAI 2017
- 11 **Global Competitiveness Report 2016-2017**  
WORLD ECONOMIC FORUM (WEF) -  
SEPTEMBRE 2016
- 13 **Doing Business 2017**  
BANQUE MONDIALE - OCTOBRE 2016
- 17 **Competitive Alternatives 2016**  
KPMG - MARS 2016
- 23 **Commentaires**
- 27 **La France, une économie compétitive**
- 30 **LES RÉFORMES**
- 32 **L'ATTRACTIVITÉ**
- 35 **World Investment Report 2017**  
CNUCED - JUIN 2017
- 39 **Baromètre de l'attractivité de la France  
2017**  
EY - MAI 2017
- 43 **Cities of Opportunity 2016**  
PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC) - MAI 2016
- 47 **Global Cities Investment Monitor 2017**  
PARIS-ÎLE-DE-FRANCE CAPITALE ÉCONOMIQUE  
ET KPMG - FÉVRIER 2017
- 51 **Foreign Direct Investment Confidence  
Index 2017**  
A.T. KEARNEY - AVRIL 2017
- 55 **Baromètre AmCham-Bain 2017**  
BAIN & COMPANY - JANVIER 2017
- 59 **World Talent Report 2016**  
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT  
DEVELOPMENT (IMD) - NOVEMBRE 2016
- 63 **Better Life Index 2016**  
OCDE - MAI 2016
- 67 **Commentaires**
- 71 **La France, une économie attractive**
- 74 **LES RÉFORMES**
- 78 **L'INNOVATION  
ET L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**
- 81 **Global Innovation Index 2017**  
UNIVERSITÉ CORNELL, INSEAD ET OMPI - JUIN 2017
- 85 **Top 100 Global Innovators 2016**  
CLARIVATE ANALYTICS - NOVEMBRE 2016
- 89 **Tableau de bord européen de  
l'innovation 2016**  
COMMISSION EUROPÉENNE - JUILLET 2016
- 93 **Indice relatif à l'économie et à la société  
numériques 2017**  
COMMISSION EUROPÉENNE - MARS 2017
- 97 **Academic Ranking of World  
Universities (ARWU) 2016**  
SHANGHAIRANKING CONSULTANCY - AOÛT 2016
- 101 **Classement des masters en  
management 2016**  
FINANCIAL TIMES - SEPTEMBRE 2016
- 105 **U-Multirank 2017**  
COMMISSION EUROPÉENNE - MARS 2017
- 109 **Commentaires**
- 113 **La France, une économie innovante**
- 116 **LES RÉFORMES**



# LA COMPÉTITIVITÉ NE PEUT SE MESURER PAR UN INDICATEUR UNIQUE

- 7 WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK 2017  
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)  
MAI 2017
- 11 GLOBAL COMPETITIVENESS REPORT 2016-2017  
WORLD ECONOMIC FORUM (WEF)  
SEPTEMBRE 2016
- 13 DOING BUSINESS 2017  
BANQUE MONDIALE  
OCTOBRE 2016
- 17 COMPETITIVE ALTERNATIVES 2016  
KPMG  
MARS 2016
- 23 COMMENTAIRES
- 27 LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE
- 30 LES RÉFORMES

La compétitivité est initialement un concept d'entreprise qui a été appliqué au niveau macroéconomique. La compétitivité des entreprises désigne leur capacité à faire face à la concurrence des autres entreprises nationales ou des concurrents étrangers. On distingue deux types de compétitivité : la compétitivité prix, qui se définit par la capacité d'une entreprise à proposer un bien de qualité similaire à celui de ses concurrents mais à un prix inférieur, et la compétitivité hors prix, basée sur la capacité à offrir des biens différenciés par la qualité.

**Rapportée à une nation, la notion de compétitivité est élargie et repose sur l'amélioration durable du bien-être de la population.** Dans son *Agenda de Lisbonne* en 2000, l'Union européenne définit la compétitivité d'un pays comme « *sa capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ». Toute analyse de la compétitivité nationale doit ainsi tenir compte de différents facteurs qui déterminent le niveau de vie de la population, à savoir la croissance, l'emploi et la répartition du revenu. La définition de la compétitivité n'est pas très précise puisqu'elle inclut de nombreux aspects de politique économique. La compétitivité ne peut donc se mesurer par un indicateur unique.

Certains instituts proposent de mesurer la compétitivité des économies en estimant des indices composites et en établissant des palmarès de pays, suivant différents critères dont la pondération est souvent arbitraire.

Sur la thématique de la compétitivité, les classements les plus connus sont le *Global Competitiveness Report* du World Economic Forum et le *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD. Il s'agit pour ces deux organismes de déterminer la capacité d'une économie à créer et à maintenir un environnement favorable à la création de valeur par les entreprises et de bien-être ou prospérité pour la population.

Le *Doing Business* de la Banque mondiale est le seul rapport qui propose d'évaluer l'environnement des affaires, qui se définit comme l'ensemble des conditions politiques, légales, institutionnelles et réglementaires régissant les activités des entreprises. Cet environnement est souvent perçu comme un point critique dans les enquêtes d'opinion et sa réforme est une priorité pour les gouvernements afin de renforcer la compétitivité d'une économie.

Enfin, *Competitive Alternatives* de KPMG s'intéresse aux coûts d'exploitation dans les principales métropoles du monde.



# WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK 2017

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD) • Mai 2017

L'International Institute for Management Development de Lausanne publie depuis 1989 son classement annuel de la compétitivité des nations et des entreprises, le *World Competitiveness Yearbook*. Ce rapport annuel évalue la capacité de 63 pays à maintenir et à stimuler la compétitivité des entreprises.

Le concept de compétitivité retenu par l'IMD est très large: il couvre «*l'ensemble des ressources et des compétences utilisées par un pays pour accroître la prospérité de sa population*». Le rapport synthétise ainsi les principaux facteurs garantissant la prospérité à long terme d'une nation.

## MÉTHODOLOGIE

La compétitivité est étudiée à partir de 346 variables, dont 261 sont utilisées pour le calcul de l'indice (143 données statistiques et 118 provenant d'une enquête d'opinion auprès de plus de 6000 dirigeants d'entreprise internationaux), rassemblées en quatre facteurs et vingt sous-facteurs. Ces variables, collectées en collaboration avec 57 instituts nationaux, sont censées couvrir les différents paramètres de la compétitivité d'un pays.

Les quatre facteurs retenus sont :

- **Performance économique** (83 critères): économie domestique, commerce international, investissement international, emploi, prix.
- **Efficacité du secteur public** (73 critères): finances publiques, politique fiscale, cadre institutionnel, réglementation des affaires, cadre sociétal.
- **Efficacité des entreprises** (71 critères): productivité, marché du travail, finance, pratiques managériales, attitudes et valeurs.
- **Infrastructures** (115 critères): infrastructures de base, infrastructures technologiques, infrastructures scientifiques, santé et environnement, éducation.

Après application des traitements statistiques, les sous-facteurs sont agrégés en un indice unique.

Une enquête d'opinion est adressée à plus de 4500 dirigeants d'entreprise pour recueillir leur perception à l'égard de la compétitivité de l'économie dans laquelle ils travaillent et ont résidé durant l'année écoulée.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Pour la deuxième année consécutive, Hong Kong arrive en 1<sup>re</sup> position du classement. La Suisse et Singapour occupent la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> position, et les États-Unis sont 4<sup>e</sup> (leur position la plus basse depuis cinq ans). Au sein de l'Union européenne, les Pays-Bas (5<sup>e</sup>), l'Irlande (6<sup>e</sup>), le Danemark (7<sup>e</sup>), le Luxembourg (8<sup>e</sup>) et la Suède (9<sup>e</sup>) figurent dans le top 10. L'Allemagne est 13<sup>e</sup> et le Royaume-Uni 19<sup>e</sup>. Parmi les BRICS, la Chine avance de sept places et se positionne 18<sup>e</sup>, l'Inde est 45<sup>e</sup> et la Russie 46<sup>e</sup>.

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

La France est 31<sup>e</sup> sur 63 pays. Elle gagne une place par rapport à 2016 et occupe la 13<sup>e</sup> place au sein de l'Union européenne.

#### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **Les infrastructures de la France figurent parmi les meilleures du monde**: la France est classée 13<sup>e</sup> pour les infrastructures scientifiques et, parmi les principales variables soulignant nos atouts structurels, nous pouvons citer la disponibilité des ingénieurs qualifiés (6<sup>e</sup>), les exportations de produits à haute technologie (7<sup>e</sup>), le développement de l'environnement

technologique (5<sup>e</sup>) et l'intensité énergétique à la consommation (8<sup>e</sup>).

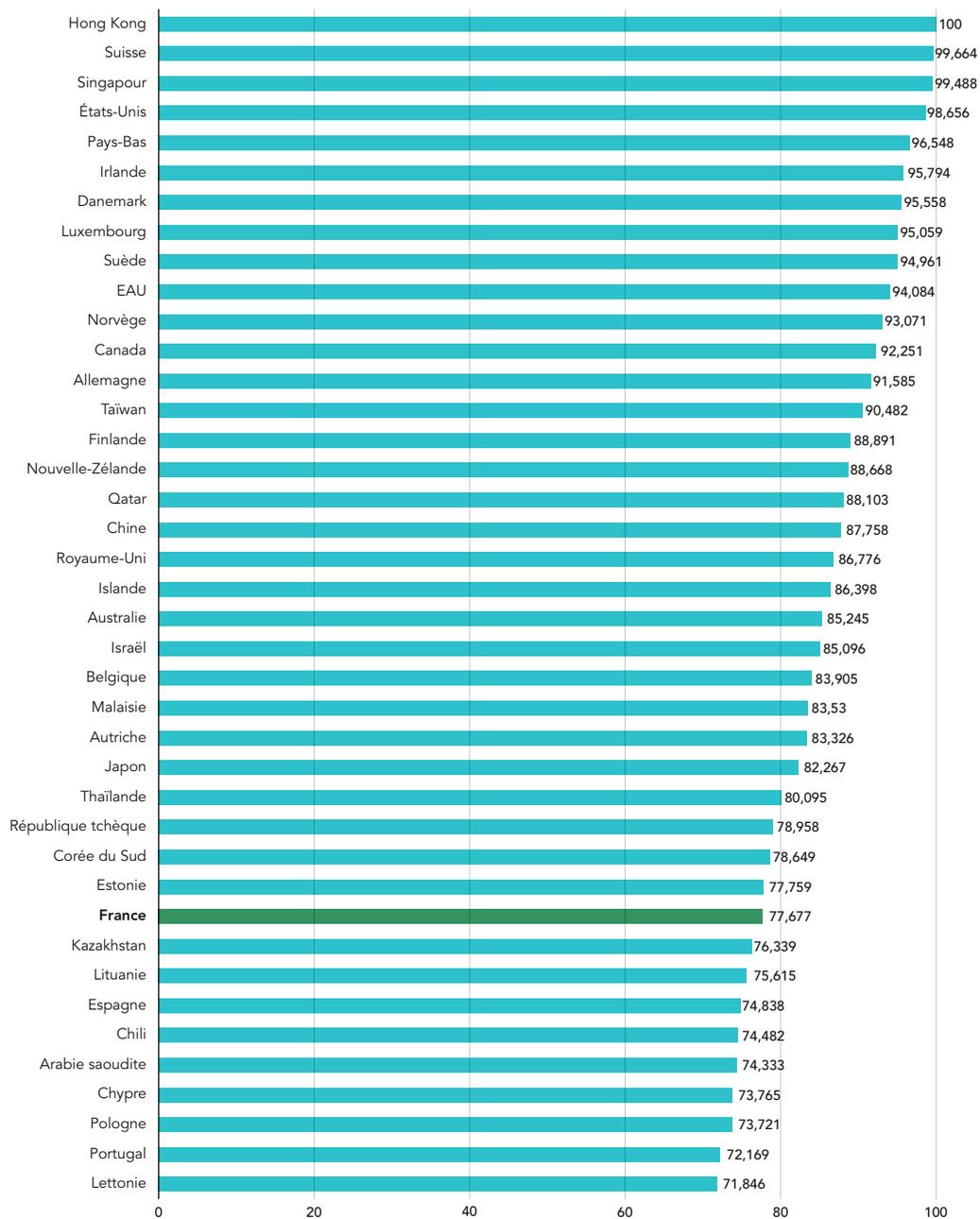
→ **La qualité des infrastructures de santé et d'environnement en France est également reconnue** (10<sup>e</sup>), avec des dépenses totales de santé importantes (4<sup>e</sup>), des infrastructures de santé qui répondent aux besoins de la société (6<sup>e</sup>), une espérance de vie élevée (8<sup>e</sup>) et une faible intensité d'émission de CO<sub>2</sub> (5<sup>e</sup>).

→ **La France se distingue par sa capacité d'innovation et la performance des activités scientifiques**, notamment en termes de nombre de prix Nobel depuis 1950 (4<sup>e</sup>), d'ingénieurs qualifiés disponibles sur le marché du travail (6<sup>e</sup>), de nombre de personnel total en R&D (6<sup>e</sup>), de dépenses privées de R&D (6<sup>e</sup>), de nombre de brevets déposés (6<sup>e</sup>), de nombre de publications d'articles scientifiques (7<sup>e</sup>), ainsi que de respect et de mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle (12<sup>e</sup>).

→ **La compétence et la productivité de la main-d'œuvre française** est un autre élément positif contribuant au renforcement de la compétitivité de notre économie (9<sup>e</sup> pour la productivité horaire, 11<sup>e</sup> pour la productivité par personne dans les services, 12<sup>e</sup> pour la productivité par employé). **La performance de la France dans l'environnement des affaires** repose sur le nombre de jours pour créer une entreprise (7<sup>e</sup>), la stabilité du taux de change (13<sup>e</sup>) et la faiblesse des barrières tarifaires (14<sup>e</sup>).

→ **La France est une économie ouverte à l'international**: c'est le 7<sup>e</sup> pays exportateur de biens, le 5<sup>e</sup> exportateur mondial de services et le 9<sup>e</sup> pour les termes de l'indice du commerce (valeur unitaire des exportations sur celle des importations). C'est aussi la 5<sup>e</sup> économie pour le stock

## TOP 40 DU WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK 2017



d'IDE sortants, la 8<sup>e</sup> pour celui d'IDE entrants, la 9<sup>e</sup> pour les flux d'IDE sortants et la 10<sup>e</sup> pour les flux d'IDE entrants.

→ **Des déterminants spécifiques à l'environnement des affaires enregistrent des améliorations significatives** : une amélioration de gestion des finances publiques (+3), une perception de l'évasion ou de l'optimisation fiscale qui ne représente pas un risque pour l'économie française (+9), une fiscalité ne décourageant pas le travail (+6), une stabilité du taux de change (+12), un protectionnisme n'entravant pas la conduite des affaires (+9), la facilité à faire des affaires (+12), une meilleure perception de l'efficacité des conseils d'administration des entreprises (+8) et une amélioration de l'image économique de la France (+5).

### ***CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS***

Les principaux points faibles concernent l'efficacité du secteur public, notamment les finances publiques (50<sup>e</sup>) et la politique fiscale (63<sup>e</sup>). Les principaux indicateurs mis en exergue sont la dette publique (52<sup>e</sup>), la pression fiscale sur les entreprises (55<sup>e</sup>), les charges sociales (63<sup>e</sup>), les régulations sur le marché du travail (61<sup>e</sup>) et la rigidité du marché du travail (61<sup>e</sup>).

Par ailleurs, en dépit des multiples réformes visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité du site France, les « Attitudes et valeurs » des Français vis-à-vis de la mondialisation sont négatives (62<sup>e</sup>). Ce dernier point s'appuie exclusivement sur une enquête d'opinion et non sur des statistiques internationales.

# GLOBAL COMPETITIVENESS REPORT 2016-2017

WORLD ECONOMIC FORUM (WEF) • Septembre 2016

Le *Global Competitiveness Report* du World Economic Forum, publié depuis 1978, compare la compétitivité de 138 économies à travers le monde en s'appuyant sur une centaine d'indicateurs issus de données statistiques et des résultats d'une enquête d'opinion.

La compétitivité est définie par le WEF comme « *l'ensemble des institutions, des politiques et des facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays* ». L'indice composite, le *Growth Competitiveness Index* (GCI), classe les pays depuis 2005 et dresse un tableau multidimensionnel de leur compétitivité à travers ses différentes composantes.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Le GCI se calcule à partir de 114 indicateurs, regroupés au sein de 12 piliers formant trois sous-indices :

→ **les éléments fondamentaux** : institutions, infrastructures, environnement macroéconomique, santé et enseignement primaire ;

→ **les accélérateurs d'efficacité** : enseignement supérieur et formation, efficacité du marché des biens, efficacité du marché du travail, développement du marché financier, maturité technologique, taille du marché ;

→ **les déterminants de l'innovation et la sophistication** : sophistication des affaires, innovation.

Un tiers de ces 114 indicateurs sont des données statistiques. Les deux tiers restants proviennent

d'une enquête d'opinion annuelle menée auprès plus de 14 700 chefs d'entreprise, invités à noter leur pays entre 1 et 7 sur un certain nombre de critères. L'enquête d'opinion permet de pallier l'absence d'indicateurs fiables pour l'ensemble des pays (déficit de compétences, niveau de corruption, intensité de la concurrence ou encore rigidité du marché du travail).

### TRAITEMENT DES DONNÉES

Le score de chacun des 12 piliers, noté sur une échelle de 1 (le moins compétitif) à 7 (le plus compétitif), consiste en la moyenne des indicateurs le composant. Les piliers sont ensuite agrégés en un indicateur unique, sur la base d'une pondération reflétant le niveau de développement des différents pays.

## LES RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Le trio de tête du classement est identique à l'an dernier: la Suisse (pour la huitième année consécutive à la 1<sup>re</sup> place), Singapour et les États-Unis. Ils sont suivis des Pays-Bas (+1), de l'Allemagne (-1), de la Suède (+3), du Royaume-Uni (+3), du Japon (-2), de Hong Kong (-2) et de la Finlande (-2).

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Le rapport classe la France en 21<sup>e</sup> position sur 138 pays, soit un gain d'une place par rapport à l'année dernière. Elle occupe la 10<sup>e</sup> place au sein de l'Union européenne.

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

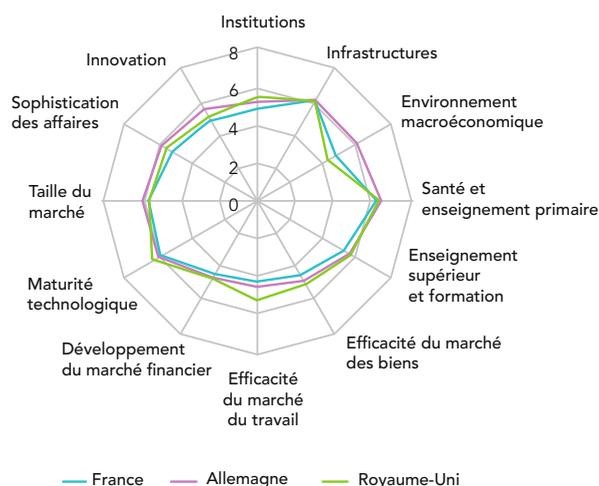
→ Les infrastructures de la France figurent parmi les meilleures du monde (7<sup>e</sup>), avec un réseau ferroviaire (4<sup>e</sup>) et des infrastructures routières (6<sup>e</sup>) de qualité, ainsi qu'une offre électrique performante (7<sup>e</sup>).

→ Une main-d'œuvre compétente et un système éducatif de grande qualité, plébiscités dans le monde, contribuent au renforcement de la compétitivité de l'économie française (12<sup>e</sup> pour la qualité de l'éducation dans les sciences et les mathématiques, 15<sup>e</sup> pour la qualité des écoles de management).

→ La France dispose également d'une culture d'entreprise sophistiquée et joue un rôle de leader dans le domaine de l'innovation (17<sup>e</sup> dans le pilier « Innovation »). La qualité de ses institutions de recherche scientifique (9<sup>e</sup>) est reconnue, ainsi que sa capacité à innover (8<sup>e</sup>), le dynamisme de sa R&D et l'importance des dépenses en R&D de ses entreprises.

→ L'ouverture de la France à travers un faible

### COMPARAISON DU SCORE DE LA FRANCE PAR PILIER



niveau des droits de douane (5<sup>e</sup>) et la taille du marché français constituent également des atouts majeurs pour la compétitivité de site France (7<sup>e</sup> pour le pilier « Taille du marché »).

### CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

→ Un point faible est le taux d'imposition: la France se classe au 124<sup>e</sup> rang concernant la pression fiscale, derrière le Royaume-Uni (45<sup>e</sup>) et l'Allemagne (104<sup>e</sup>). Elle est également mal positionnée concernant les effets perçus de la fiscalité sur les incitations à travailler (125<sup>e</sup>) et sur l'investissement (124<sup>e</sup>).

→ L'environnement institutionnel de la France est jugé peu attrayant du fait de l'endettement public (124<sup>e</sup>), de la lourdeur de la réglementation administrative (115<sup>e</sup>, le Royaume-Uni arrive 25<sup>e</sup> et l'Allemagne 18<sup>e</sup>), et des règles contraignantes relatives au recrutement et au licenciement (129<sup>e</sup>).

# DOING BUSINESS 2017

BANQUE MONDIALE • Octobre 2016

Publié pour la 14<sup>e</sup> année consécutive par la Banque mondiale, le rapport *Doing Business* recense les réglementations qui facilitent ou entravent la pratique des affaires. Cette édition prend en compte les réformes en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2016.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Le *Doing Business* examine le cadre réglementaire de 190 économies à travers les différentes étapes de la vie des petites et moyennes entreprises implantées dans les plus grandes villes de leurs pays respectifs : la création de l'entreprise, l'obtention du permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité (fermeture de l'entreprise). Les données sur la réglementation du marché du travail sont étudiées mais ne sont pas intégrées dans le calcul du score final.

Ces 11 domaines regroupant 36 indicateurs ont pour but d'évaluer deux aspects complémentaires de l'environnement des affaires :

→ la solidité des institutions juridiques et les mesures de protection des droits de propriété : protection des investisseurs minoritaires, exécution

des contrats, règlement de l'insolvabilité, etc. ;  
→ la complexité et le coût des procédures : création d'entreprise, obtention de permis de construire, accès à l'électricité, etc.

La démarche consiste à analyser les cadres réglementaires et à interroger des experts praticiens (juristes, notaires, experts-conseils, comptables, avocats, etc.) en s'appuyant sur des scénarios types assortis d'hypothèses spécifiques. Cette année, le rapport recense les informations fournies par plus de 12 500 experts. Les quatre sources d'information principales sont les cadres législatifs et réglementaires nationaux, les correspondants *Doing Business*, les administrations publiques et le personnel de la Banque mondiale.

### TRAITEMENT DES DONNÉES ET CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le *Doing Business* part du principe que l'activité économique doit reposer sur des règles solides, efficaces, transparentes et accessibles à tous. Ainsi, pour chaque indicateur étudié, une meil-

leure note est accordée aux réglementations qui vont dans ce sens.

Depuis deux ans, le classement est réalisé en utilisant la distance de la frontière (DDF). Celle-ci mesure l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure pratique internationale (la « frontière ») en matière de réglementation des affaires. La DDF s'étend sur une plage de 0 à 100, 0 représentant la plus mauvaise performance.

La DDF globale correspond à la moyenne des DDF obtenues pour chaque indicateur. Une même pondération est appliquée à chacun des dix domaines couverts, ainsi qu'à chaque indicateur qui les compose. En découle un classement des pays de 1 à 190 en fonction de la valeur de la DDF obtenue.

### ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Suite aux nombreuses critiques dont le rapport a fait l'objet, l'équipe du *Doing Business* a mis en place dans les éditions 2015 et 2016 une série de réformes méthodologiques visant à mieux retranscrire le cadre des affaires et à intégrer la notion de qualité dans l'évaluation des réglementations.

Dans l'édition 2017, des modifications ont été apportées à la mesure de trois des indicateurs (création d'entreprise, enregistrement d'une propriété et application des contrats) ainsi qu'à l'étude de la législation du travail afin de mettre l'accent sur les disparités entre les sexes et les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat. Un focus particulier a aussi été fait sur les marchés publics.

L'indicateur portant sur le paiement des taxes et impôts a été modifié pour tenir compte des processus faisant suite aux déclarations fiscales (contrôles, recours administratifs et remboursements).

## LES RÉSULTATS

Les données du *Doing Business* sont révisées annuellement après publication. L'analyse qui suit est réalisée à partir des derniers classements publiés, qui reflètent les corrections de données et l'application de la nouvelle méthodologie.

### RÉSULTATS GLOBAUX

La Nouvelle-Zélande reste en tête du classement 2017, suivie de Singapour (+1) et du Danemark (-1). Le haut du classement européen est occupé par les pays d'Europe du Nord : le Danemark est suivi de la Norvège (6<sup>e</sup>, +2), de la Suède (9<sup>e</sup>, stable), de l'Estonie (12<sup>e</sup>, -1), de la Finlande (13<sup>e</sup>, -1) et de la Lettonie (14<sup>e</sup>, +3).

Le Royaume-Uni se classe 7<sup>e</sup> (-1), l'Allemagne occupe le 17<sup>e</sup> rang (-3) et les États-Unis sont 8<sup>e</sup> (-1). Parmi les pays émergents, la Russie est 40<sup>e</sup> (-4), la Chine se situe à la 78<sup>e</sup> place (+2), l'Afrique du Sud à la 74<sup>e</sup> (-2), le Brésil à la 123<sup>e</sup> (-2) et l'Inde à la 130<sup>e</sup> (+1).

Le cadre réglementaire de 137 économies s'est amélioré cette année. Les pays qui ont mis en œuvre le plus de réformes sont Brunei, le Kazakhstan, le Kenya, la Biélorussie et l'Indonésie. Les secteurs les plus prônes aux réformes sont la création d'entreprise et le paiement des taxes et impôts.

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Le *Doing Business 2017* classe la France au 29<sup>e</sup> rang, soit un recul d'une place par rapport à l'édition 2016, avec un DDF de 76,27, en augmentation de 0,06 point. La France occupe le 15<sup>e</sup> rang au sein de l'Union européenne.

## CLASSEMENT DE LA FRANCE (2017 - RANG)

	France	Allemagne	Royaume-Uni
<b>Global</b>	<b>29 (-1)</b>	<b>17 (-3)</b>	<b>7 (-1)</b>
Création d'entreprise	27 (-2)	114 (-7)	16 (-3)
Obtention d'un permis de construire	20 (+10)	12 (-1)	17 (-1)
Raccordement à l'électricité	25 (-5)	5 (-2)	17 (-2)
Transfert de propriété	100 (-9)	79 (-1)	47 (-1)
Obtention de prêts	82 (-4)	32 (-3)	20 (-1)
Protection des investisseurs minoritaires	32 (-2)	53 (-2)	6 (-1)
Paiement des taxes et impôts	63 (-2)	48 (-1)	10 (+1)
Commerce transfrontalier	1 (-)	38 (-)	28 (-)
Exécution des contrats	18 (-)	17 (-3)	31 (-1)
Règlement de l'insolvabilité	24 (-)	3 (-)	13 (-)

(Évolution du rang entre parenthèses)

## CLASSEMENT DE LA FRANCE (2017 - SCORE DDF)

	France	Allemagne	Royaume-Uni
<b>Global</b>	<b>76,27 (+0,06)</b>	<b>79,87 (-0,01)</b>	<b>82,74 (+0,01)</b>
Création d'entreprise	93,27 (+0,13)	83,42 (+0,07)	94,58 (+0,01)
Obtention d'un permis de construire	79,23 (+2,10)	81,45 (+0,03)	80,34 (+0,05)
Raccordement à l'électricité	85,78 (-)	98,79 (+0,01)	89,12
Transfert de propriété	61,09 (-2,06)	65,72 (+0,01)	74,11 (-0,39)
Obtention de prêts	50 (-)	70 (-)	75
Protection des investisseurs minoritaires	65 (-)	60 (-)	78,33
Paiement des taxes et impôts	78,72 (-0,11)	82,10 (-0,01)	90,74 (+0,37)
Commerce transfrontalier	100 (-)	91,77 (-0,01)	93,76
Exécution des contrats	73,04 (-)	73,17 (-0,55)	69,36
Règlement de l'insolvabilité	76,62 (+0,53)	92,28 (+0,35)	82,04

(Évolution du score entre parenthèses)

## LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France conserve sa 1<sup>re</sup> place mondiale en ce qui concerne l'efficacité du commerce transfrontalier** grâce à des procédures douanières simplifiées et dématérialisées, devant l'Allemagne (38<sup>e</sup>) et le Royaume-Uni (28<sup>e</sup>).

→ **Exécution des contrats**: la France se stabilise au 18<sup>e</sup> rang (31<sup>e</sup> rang pour le Royaume-Uni et 17<sup>e</sup> pour l'Allemagne). En moyenne, 395 jours sont nécessaires à la résolution des différends commerciaux, contre 499 en Allemagne et 437 au Royaume-Uni.

→ **Obtention du permis de construire**: la France a gagné dix places dans cet indicateur en se positionnant au 20<sup>e</sup> rang. Le *Doing Business* souligne la mise en vigueur d'une réforme visant à diminuer le prix du permis de construire à 3% de la valeur de la propriété (-1,7 point par rapport à 2016). Il faut néanmoins compter 183 jours pour obtenir un permis de construire en France, soit deux fois plus qu'en Allemagne.

→ **Règlement de l'insolvabilité**: la France se stabilise au 24<sup>e</sup> rang mondial. Le taux de recouvrement pour les demandeurs en cas de faillite est de 78,5 centimes pour 1 dollar.

→ **Raccordement à l'électricité**: malgré un recul de cinq places, la France se classe 25<sup>e</sup>. Le raccordement au réseau électrique nécessite 71 jours dans l'Hexagone contre 79 au Royaume-Uni et 28 en Allemagne.

→ **Création d'entreprise**: la France est 27<sup>e</sup>, soit un léger recul de deux places, devant l'Allemagne (114<sup>e</sup>). Le Royaume-Uni est 16<sup>e</sup>. Seuls trois jours et demi sont nécessaires en France pour créer une entreprise, contre quatre jours et demi au Royaume-Uni et dix jours et demi en Allemagne.

→ **Protection des investisseurs minoritaires**: la France est 32<sup>e</sup> (-2), devant l'Allemagne 53<sup>e</sup>. Le Royaume-Uni est 6<sup>e</sup>.

## CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

→ **Paiement des impôts**: la France est 63<sup>e</sup> pour le paiement des taxes et impôts, derrière l'Allemagne (48<sup>e</sup>) et le Royaume-Uni (10<sup>e</sup>), après une perte de deux places. Les réformes mises en œuvre par le gouvernement sur la fiscalité ces dernières années continuent cependant à porter leurs fruits (introduction d'un crédit affecté aux taxes sur les profits des sociétés, réduction des charges salariales payées par les employeurs, etc.). Les PME en France doivent malgré tout consacrer 139 heures par an aux procédures fiscales (218 heures en Allemagne et 110 heures au Royaume-Uni) et le taux d'imposition global se situe à 62,8% contre 30,9% au Royaume-Uni et 48,9% en Allemagne.

→ **Obtention de prêts**: la France perd quatre places et se positionne 82<sup>e</sup> derrière l'Allemagne (32<sup>e</sup>) et le Royaume-Uni (20<sup>e</sup>).

→ **Transfert de propriété**: la France est 100<sup>e</sup>, après un recul de neuf places. Le processus d'enregistrement et de transfert de propriété en France s'est renchéri en 2016 avec l'introduction d'une taxe foncière régionale additionnelle et l'augmentation de 0,7% des droits de mutation. Les coûts de transfert sont équivalents à 7,3% de la valeur d'une propriété, soit 1,2 point de plus que l'an dernier.

# COMPETITIVE ALTERNATIVES 2016

KPMG • Mars 2016

Depuis 1996, le cabinet KPMG propose dans son rapport biennal *Choix concurrentiels* une analyse comparative de la compétitivité-coût de plus de 100 villes dans dix pays : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'étude offre aux chefs d'entreprise qui envisagent une relocalisation ou une expansion de leur activité à l'étranger un aperçu des coûts d'exploitation dans les principales métropoles du monde.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

*Choix concurrentiels 2016* examine les 26 principaux facteurs de coûts pour les entreprises de 19 secteurs d'activité dans 111 villes et leur périphérie. Sept types d'entreprises appartiennent aux secteurs des services (services numériques : développement de logiciels, conception de jeux vidéo ; services liés à la R&D : biomédical, gestion d'essais cliniques, développement et tests de systèmes électroniques ; services aux entreprises : services financiers internationaux, centre de services partagés) et 12 aux secteurs de la fabrication (aérospatiale, agroalimentaire, appareils médicaux, automobile, composants en métal, électronique, énergie verte, pièces de précision, plastiques, produits chimiques, produits pharmaceutiques, télécommunications).

L'étude s'appuie sur un modèle qui analyse les coûts des entreprises pour les différents types d'activités selon la localisation géographique. Il repose sur deux types d'information :

- les spécifications d'exploitation standardisées pour chaque secteur d'activité : terrains et bâtiments, machinerie et équipements, stock, financement (dette / fonds propres) et fonds de roulement, chiffre d'affaires annuel, main-d'œuvre, matières premières, dépenses de R&D, énergie, distribution du produit ;
- les coûts d'exploitation et d'investissements effectifs dans chaque localisation. Les facteurs retenus pour estimer la compétitivité-coût des entreprises sont essentiellement les coûts de la main-d'œuvre, d'établissement, de transport, des services publics, du capital, ainsi que la fiscalité.

## TRAITEMENT DES DONNÉES

En combinant ces données pour chaque secteur et chaque localisation, le modèle fournit une estimation des coûts annuels et des flux de trésorerie nécessaires à une nouvelle implantation dans chacune des villes. Les coûts d'entreprise actuels, de même que les modifications fiscales prévues, sont extrapolés selon des prévisions d'affaires échelonnées sur dix ans à compter de 2016. Cette évaluation standardisée du projet et de son financement sert de base à l'étude comparative.

Les résultats de chaque pays sont calculés en dollars à partir de la moyenne des coûts dans ses différentes métropoles, dans les secteurs des services et de la fabrication. Ils sont exprimés sous forme d'indice utilisant comme point de référence la moyenne des coûts des quatre plus grandes villes des États-Unis.

## LES RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Le trio de tête reste inchangé par rapport à l'édition 2014. Le Mexique, seul pays émergent de l'échantillon, affiche les coûts les plus faibles. En 2016, l'avantage en matière de coûts d'exploitation pour le Mexique par rapport aux États-Unis s'élève à 22,5%, soit le pourcentage le plus élevé de la décennie.

Le Canada conserve le 2<sup>e</sup> rang, avec des coûts d'exploitation inférieurs à ceux des États-Unis de 14,6%. Viennent ensuite les Pays-Bas, avec un avantage en matière de coûts de 12,3% par rapport aux États-Unis, puis l'Italie et l'Australie, dont les coûts globaux sont similaires. La France se classe au 6<sup>e</sup> rang, devant le Royaume-Uni,

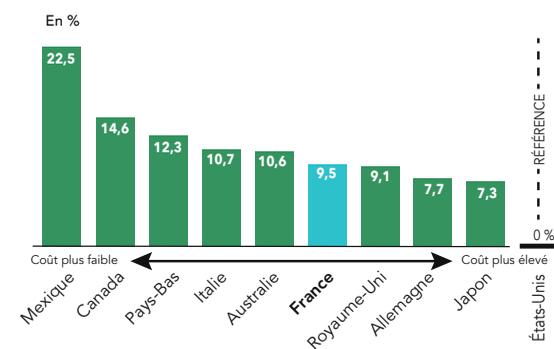
qui arrive 7<sup>e</sup>, et l'Allemagne, 8<sup>e</sup>. Le Japon et les États-Unis viennent clore le palmarès.

C'est la première fois que les États-Unis se retrouvent aussi bas dans le classement et, cette année, tous les autres pays ont vu leur indice des coûts d'exploitation diminuer. Les gains les plus importants ont été obtenus par l'Australie, l'Italie et l'Allemagne. Cela s'explique en grande partie par la hausse de la valeur du dollar entre 2014 et 2016 (l'euro s'est déprécié de 19,8% par rapport au dollar sur cette période), ce qui a entraîné une dépréciation relative des autres devises et fait baisser les coûts des autres pays, ceux-ci étant exprimés en dollars.

La main-d'œuvre, qui constitue la catégorie la plus importante, représente entre 40 et 86% de l'ensemble des coûts selon l'emplacement géographique. La moins chère se trouve au Mexique, puis au Canada et en Italie.

Les coûts liés aux transports dépendent du secteur d'activité, des produits et des marchés visés, et peuvent atteindre jusqu'à 25% pour les entreprises du secteur de production. Ces coûts ont considérablement diminué depuis 2014 en raison de la baisse du prix du pétrole à

### AVANTAGE EN MATIÈRE DE COÛTS PAR RAPPORT AUX ÉTATS-UNIS



l'échelle mondiale. Ils sont plus faibles au Japon, au Canada et en Allemagne.

Le coût des installations varie selon l'emplacement géographique et le secteur d'activité. Les coûts de location de bureaux en banlieue sont plus abordables en Allemagne, au Mexique et au Canada. Pour la location industrielle, c'est au Canada, en France et au Mexique que les loyers sont les moins chers.

Le fardeau fiscal global peut représenter jusqu'à 18% des coûts. L'impôt sur le revenu des sociétés dans les secteurs des services aux entreprises et de la production est plus avantageux au Royaume-Uni, au Canada et aux Pays-Bas. La France est la plus attractive pour le taux d'imposition sur la R&D, devant les Pays-Bas et le Canada.

Concernant les secteurs des services :

→ **Services numériques** : c'est au Mexique, au Canada et aux Pays-Bas que les coûts sont les plus attractifs pour les entreprises, avec des taux entre 17,7% et 34,4% au-dessous de ceux des États-Unis.

→ **Services liés à la R&D** : parmi les pays de l'étude offrant des mesures fiscales d'encouragement pour les dépenses de R&D, le Mexique, le Canada et les Pays-Bas présentent un avantage en matière de coûts. La France est 4<sup>e</sup>, avec un coût inférieur à celui des États-Unis de 22,4%.

→ **Services aux entreprises** : le Mexique est nettement plus avantageux que les autres pays de l'échantillon avec un coût inférieur aux États-Unis de 52,8%. Viennent ensuite le Canada (26,1%) et les Pays-Bas (22,2%).

Dans le secteur de la fabrication, le Mexique arrive de nouveau en tête, bien que le coût des pièces, matériaux et équipements provenant de l'étranger soit sensiblement le même selon les pays et que les écarts soient réduits.

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**La France occupe le 6<sup>e</sup> rang mondial et le 3<sup>e</sup> rang européen, devançant le Royaume-Uni (7<sup>e</sup>) et l'Allemagne (8<sup>e</sup>), avec un avantage en matière de coûts de 9,5% par rapport aux États-Unis.** Cet avantage s'est amélioré par rapport à 2014, où il était de 2,6%. La France perd une place au classement, au profit de l'Italie et de l'Australie, désormais moins chères, mais se hisse devant le Royaume-Uni, qui perd trois places.

Pour analyser les performances de la France, KPMG a retenu les villes de Paris et de Marseille. Le total des coûts d'exploitation de Marseille est inférieur de 2,3 points à celui de Paris. Depuis 2014, les coûts de main-d'œuvre et de location de bureaux en banlieue de Marseille ont subi une hausse marquée, tandis que ceux de location de bureaux à Paris ont légèrement diminué, contribuant à resserrer l'avantage de quatre points que détenait Marseille sur Paris en 2014. **Marseille se classe 5<sup>e</sup> et Paris 7<sup>e</sup> dans le classement des villes européennes.** Les trois premières places sont occupées par Manchester, Rotterdam et Amsterdam.

## LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France dispose du traitement fiscal de la R&D le plus avantageux.** Le système de crédit d'impôt recherche (CIR), qui prévoit une option de remboursement des crédits inutilisés, permet à la France d'afficher le taux d'imposition effectif des sociétés le plus faible parmi les pays de l'étude dans le secteur des services liés à la R&D.

→ **La France se classe au 3<sup>e</sup> rang mondial pour le coût du salaire moyen** (excluant les charges sociales), devant le Royaume-Uni (6<sup>e</sup>) et l'Allemagne (9<sup>e</sup>).

→ **La France se situe au 4<sup>e</sup> rang pour le total des coûts d'exploitation dans le secteur des services liés à la R&D** – sa meilleure performance concerne la gestion d'essais cliniques.

→ Elle est également 4<sup>e</sup> pour les coûts dans le secteur des énergies vertes (fabrication de batteries vertes).

→ Grâce à une importante baisse des coûts de location d'installations industrielles, la France se positionne 2<sup>e</sup> pour cet indicateur, avec 50,03 dollars par mètre carré à l'année. Par ailleurs, l'Hexagone se classe aussi 2<sup>e</sup> pour l'acquisition d'un terrain industriel, derrière le Mexique.

→ La France arrive au 4<sup>e</sup> rang mondial (et 2<sup>e</sup> rang européen) pour le coût de l'électricité, plus attractif qu'au Royaume-Uni et qu'en Allemagne.

→ Parmi les facteurs qui ont permis d'améliorer les performances de la France en matière de coûts entre 2014 et 2016, on trouve la baisse marquée des coûts de location d'installations industrielles, l'abolition de l'impôt minimal fixe fondé sur les recettes brutes et l'encouragement temporaire à l'investissement pour les achats de biens amortissables.

### CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

→ La France se situe au 8<sup>e</sup> rang pour le coût d'exploitation global dans les centres de services partagés et au 9<sup>e</sup> rang en ce qui concerne la conception de logiciels.

→ La France a connu une augmentation supérieure à la moyenne du coût total de la main-d'œuvre (incluant les charges sociales). Elle arrive en queue de classement pour les charges sociales, qui représentent 40% de la rémunération des employés (contre 10% au Royaume-Uni et 16% en Allemagne).

→ Les coûts de location de bureaux demeurent parmi les plus chers : 342,40 dollars par mètre carré en banlieue et 436,28 US\$/m<sup>2</sup> en centre-ville. Toutefois, les prix des loyers restent inférieurs à ceux du Royaume-Uni (respectivement 458,06 US\$/m<sup>2</sup> et 889,41 US\$/m<sup>2</sup>).

→ La France présente la taxe foncière dans les secteurs des services la plus élevée (122 US\$/m<sup>2</sup>), devant le Royaume-Uni (82,51 US\$/m<sup>2</sup>).

### CLASSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	France		Allemagne		Royaume-Uni	
	Indice 2016	Rang	Indice 2016	Rang	Indice 2016	Rang
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>90,5</b>	<b>6 (-1)</b>	<b>92,3</b>	<b>8 (+2)</b>	<b>90,9</b>	<b>7 (-3)</b>
Services numériques	87,8	7 (-2)	89	9 (+1)	85,6	6 (-3)
Services liés à la R&D	77,6	4 (+1)	84	7 (+3)	88,1	9 (-5)
Services aux entreprises	84,1	8 (-2)	83,9	7 (+3)	83,3	6 (-4)
Fabrication	93,5	7 (-2)	95	8 (+2)	93	5 (-1)

RANG PAR FACTEUR DE COÛTS	France	Allemagne	Royaume-Uni
<b>Coût total de la main-d'œuvre</b>	8	9	6
Salaire moyen	3	9	6
Charges sociales	10	7	3
Avantage3s sociaux	4	2	9
<b>Coût de transport</b>	5	3	8
<b>Coût de location - Bureau (banlieue)</b>	9	1	10
<b>Coût de location - Bureau (centre-ville)</b>	8	4	10
<b>Coût de location - Industrie</b>	2	4	9
<b>Coût de l'investissement total de l'établissement</b>	3	2	9
Terrain industriel	2	5	9
Construction	6	3	7
<b>Taux effectif d'imposition des sociétés - Services numériques</b>	4	7	2
<b>Taux effectif d'imposition des sociétés - Services liés à la R&amp;D</b>	1	9	4
<b>Taux effectif d'imposition des sociétés - Services aux entreprises</b>	6	5	1
<b>Taux effectif d'imposition des sociétés - Fabrication</b>	5	8	1
<b>Coût des services publics - Électricité</b>	4	8	9
<b>Coût des services publics - Gaz naturel</b>	7	9	6
<b>Impôt foncier - Services</b>	10	2	9
<b>Impôt foncier - Fabrication</b>	6	5	8



# COMMENTAIRES

Toute analyse de la compétitivité nationale doit tenir compte de différents facteurs qui déterminent le niveau de vie de la population, à savoir la croissance, l'emploi et la répartition du revenu. La définition de la compétitivité n'est pas très précise puisqu'elle inclut de nombreux aspects de la politique économique. La compétitivité ne peut donc se mesurer par un indicateur unique. Certains organismes mesurent la compétitivité des économies en estimant un indice composite, d'autres prennent avant tout en compte l'environnement des affaires en évaluant les réglementations qui facilitent ou entravent leur pratique. Enfin, d'autres encore estiment les coûts d'exploitation des entreprises.

Sur la thématique de la compétitivité, le *Global Competitiveness Index* du World Economic Forum (WEF) et le *World Competitiveness Yearbook* de l'International Institute for Management Development (IMD) déterminent la capacité d'une économie à créer et à maintenir un environnement favorable à la création de valeur par les entreprises et de bien-être ou de prospérité pour sa population. La méthodologie utilisée pour l'élaboration des classements du WEF et de l'IMD mêlant indicateurs statistiques et enquêtes d'opinion est décrite de manière très complète. La multiplicité et la variété des indicateurs recensés fournissent une base de données très riche, qui doit primer sur le classement global. Cependant, certaines limites inhérentes à la méthodologie sont à souligner :

→ **La première concerne le poids prépondérant des enquêtes d'opinion** sur l'estimation de ces indices, qui amène à interpréter les résultats

avec beaucoup de prudence. Le calcul de l'indicateur global du *Global Competitiveness Report* repose, aux deux tiers, sur des enquêtes d'opinion dont le caractère subjectif est connu (idées préconçues, biais culturel, etc.). Cette méthode fragilise les résultats et pénalise la France, perçue comme excessivement administrée et rétive à la mondialisation. **Les mauvais classements résultant de l'enquête d'opinion contrastent ainsi avec la réalité économique.** Le biais des enquêtes d'opinion peut facilement être mis en évidence :

- Alors que la France fait partie des principaux pays d'accueil des investissements directs étrangers (10<sup>e</sup> rang mondial du stock des IDE) et des projets d'investissements d'origine étrangère créateurs d'emploi (3<sup>e</sup> rang européen), elle est positionnée 50<sup>e</sup> par le WEF (gain de vingt places) concernant l'impact sur les entreprises des règles relatives aux IDE et au 62<sup>e</sup> rang de l'IMD pour l'ouverture aux idées étrangères (« *Votre culture nationale est-elle ouverte aux idées étrangères ?* »).
- S'agissant du niveau de productivité par tête, la France est 7<sup>e</sup> des pays de l'OCDE, alors qu'elle est 59<sup>e</sup> sur le critère « Salaire et productivité » du WEF.
- Dans le rapport de l'IMD, la perception de l'adéquation entre l'éducation du management en France et les besoins de la communauté d'affaires positionne la France au 30<sup>e</sup> rang (gain de dix-neuf places). **Cependant, le classement du *Financial Times* place 24 établissements français parmi les 90 formations initiales en gestion et management retenues, dont deux dans le top 3 (HEC et l'Essec).**

- Enfin, dans le rapport de l'IMD, la France se positionne au 60<sup>e</sup> rang pour la dynamique de l'entrepreneuriat, alors que le pays connaît une dynamique entrepreneuriale particulièrement forte avec le taux de création nette d'entreprises le plus élevé des principaux pays européens. Le nombre d'entreprises actives en France a augmenté de 7,2% en 2014, soit 230 187 créations nettes d'entreprises pour l'ensemble de l'économie, contre une hausse des créations nettes de 0,9% pour les pays de l'UE 28.

→ **La taille du panel de chefs d'entreprise interrogés est discutable.** Si environ 14 700 personnes répondent au questionnaire dans le rapport du WEF, cela ne correspond qu'à une moyenne de **98,6 personnes interrogées par pays, ce qui est nettement au-dessous de la taille des échantillons utilisés habituellement dans les sondages.** De plus, la taille des échantillons varie selon le pays : 458 enquêtes ont été réalisées aux États-Unis et 30 seulement en Israël. Pour la Suisse, en tête du classement, seuls 70 chefs d'entreprise ont répondu. Ils sont 101 en France.

→ **Se pose également, de manière générale, la question de l'agrégation et de la pondération des variables.** Peut-on mettre sur un pied d'égalité des critères aussi différents que la fiscalité, le taux de croissance et les attitudes face à la mondialisation, par exemple ? En effet, les facteurs de performance économique, d'efficacité du secteur public, d'efficacité des entreprises, de qualité des infrastructures, de fiscalité et du niveau de qualification de la main-d'œuvre n'ont

pas le même poids dans la capacité d'un pays à être compétitif.

→ **Certains indicateurs peuvent desservir les pays développés par rapport aux pays en développement (PED).** Ainsi, dans le rapport de l'IMD, la France se place au 12<sup>e</sup> rang mondial pour la productivité du travail par tête, alors qu'elle figure au 39<sup>e</sup> si l'on considère le taux de croissance de cette productivité (élevée, cette variable ne peut progresser au même rythme que dans certains PED).

→ **D'autres indicateurs apparaissent discutables.** La part des exportations dans le PIB en montant retenu dans le rapport du WEF tend à avantager les petites économies traditionnellement plus ouvertes au commerce que les grandes économies. D'autres facteurs, tels que le coût et la fiabilité de l'énergie électrique, sont absents ou s'écartent de ceux qui sont plus favorables à la France et présents dans d'autres classements. Pour certains indicateurs, un effort pourrait être fait afin d'identifier des données chiffrées existantes (solidité des banques, capacité d'innovation, salaire ou productivité, par exemple).

**Le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale propose d'évaluer l'environnement des affaires en examinant les réglementations qui facilitent ou entravent la pratique des affaires dans 190 économies.** La Banque mondiale rappelle que l'étude n'a pas vocation à refléter l'attractivité d'un pays ou le dynamisme de sa croissance mais doit donner une idée des meilleures pratiques et inciter les pays à se réformer.

Ainsi, le *Doing Business* s'inscrit en faveur d'un **allègement de la réglementation** et pousse les pays à libéraliser leur économie. En 2007, cette vision avait suscité une vive critique de la part de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui reprochait à l'indicateur « Embauches des travailleurs » de prôner une flexibilité accrue, ainsi qu'une faible protection du travail. Sept des dix indicateurs étudiés laissent entendre qu'une moindre réglementation, assortie d'un taux d'imposition réduit, est synonyme d'une plus grande facilité à faire des affaires. Ainsi, l'indicateur concernant le paiement des taxes et impôts, qui dessert la France, s'intéresse uniquement au taux d'imposition en tant que fardeau pour les entreprises et non aux bénéfices des programmes sociaux financés par le biais des recettes fiscales.

**La méthodologie met trop l'accent sur les aspects juridiques et fait peu de cas des pratiques réelles observées.** Ainsi, les entrepreneurs peuvent ne pas avoir connaissance de toutes les formalités, ce qui constitue une perte de temps supplémentaire. À l'inverse, certains peuvent délibérément contourner les règles. Par ailleurs, étudier les réglementations telles qu'elles sont écrites dans les textes ne donne qu'une image partielle des situations vécues par les firmes sur le terrain et ne reflètent pas non plus la réalité du secteur informel. Les indicateurs sont pertinents dans la mesure où les lois sont effectivement appliquées, ce que le *Doing Business* n'évalue pas. De plus, le fait qu'en France l'immatriculation d'une société puisse se faire très rapidement (le plus sou-

vent en 24 heures) permet, certes, de bien se situer dans certains classements internationaux mais ne renseigne pas sur l'efficacité des règles juridiques en vigueur, pourtant au cœur des relations entre les acteurs économiques.

Ajoutons que **l'approche retenue présente un biais important, dans la mesure où elle privilégie le droit anglo-saxon** au détriment des pays de droit civil codifié comme la France. De ce fait, les pays de la *common law* dominent le haut du classement. L'approche du *Doing Business* place le droit au service de l'économie et considère la sécurité juridique comme un critère d'attractivité économique, équivalent à moins de réglementation et plus de rapidité dans l'exercice des activités économiques. Cette approche accorde moins d'importance à la qualité et à la mise en œuvre des réglementations. Cependant, les modifications méthodologiques des dernières années vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'aspect qualitatif des réglementations.

Enfin, **plusieurs limites liées aux hypothèses de base et aux choix des variables peuvent être avancées :**

→ **Pour chacun des domaines, le nombre d'indicateurs pris en compte est relativement restreint** et fournit ainsi un aperçu limité de l'ensemble des obstacles que rencontrent les entreprises. Le rapport ne couvre pas des domaines essentiels pour l'environnement des affaires tels que la corruption, le coût du travail, les questions de sécurité, le fonctionnement du marché du travail, la qualité des infrastructures ou encore la libéralisation des marchés des biens et services.

→ **Les hypothèses examinées par les auteurs sont très restrictives** (cas d'une entreprise à responsabilité limitée et capitaux nationaux, établie dans la ville la plus développée du pays...), ne correspondent pas toujours aux cas les plus courants dans les différents pays et passent sous silence des différences régionales qui peuvent être importantes. La standardisation des scénarios étudiés va dans le même sens.

→ **L'échantillon des entreprises étudiées** se limite aux sociétés à responsabilité limitée (ou équivalent légal), qui peuvent être régies par une réglementation différente de celle d'autres entreprises.

→ **Le faible nombre d'experts consultés**, dont les identités sont dévoilées dans cette édition, altère la fiabilité de l'analyse. Dans la moitié des domaines analysés, le panel interrogé dans au moins 30 pays ne comprenait pas plus de deux experts.

Depuis deux ans, le classement général a été conservé mais se construit désormais à partir de la distance de la frontière (DDF), provoquant des erreurs d'interprétation. Si la DDF permet de mesurer dans l'absolu l'efficacité de la réglementation des affaires d'un pays, le rang d'un pays dans le classement, par définition, reste relatif aux efforts menés par les autres pays. Ainsi, la France recule de quatre places pour l'obtention de prêts, tandis que la DDF est restée stable, et perd deux places pour la création d'entreprises, alors que la DDF a augmenté de 0,13 point.

Pour finir, la méthodologie utilisée par KPMG dans le *Competitive Alternatives* permet des comparaisons de coûts d'exploitation entre les différents sites retenus. Le niveau de détails fournis est relativement important (26 éléments de coûts d'exploitation et 19 types d'industries). Néanmoins, le calcul d'indices oblige à prendre une valeur de référence, et l'indice de référence de 100 est ici attribué aux États-Unis. Les résultats obtenus sont donc bien des valeurs relatives (avantage/désavantage en pourcentage de coûts par rapport aux États-Unis) et non des valeurs absolues. L'intérêt principal de cette enquête est le nombre élevé d'éléments de coûts d'exploitation pris en compte ainsi que la diversité des industries étudiées, permettant aux investisseurs d'évaluer de façon assez précise les coûts d'exploitation comparés de leur projet.

# LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE

La position géographique de la France, la taille du marché et la qualité des infrastructures de transport multimodales en font une plateforme de rebond vers les marchés européens. En 2016, avec un PIB de 2463 milliards de dollars à prix courants, la France est la 6<sup>e</sup> économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

**La France investit fortement dans l'éducation et dispose d'une main-d'œuvre bien formée et très productive.** En termes de productivité horaire du travail, elle se positionne au 7<sup>e</sup> rang mondial, devançant l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2015, l'Hexagone connaît une croissance de la productivité horaire du travail de 0,8%. Dans l'industrie manufacturière, la productivité par heure travaillée a progressé de 3,6% en France en 2015 (+1,1% pour l'UE 28). La même évolution est constatée pour la productivité par actif occupé : +3,9% dans l'industrie manufacturière en France en 2015 (+1,8% pour l'UE 28).

**La France est l'une des économies européennes qui a le mieux maîtrisé l'évolution de ses coûts horaires.** Le coût horaire du travail français a connu un net infléchissement depuis 2013 par rapport à la zone euro grâce à l'introduction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité. **En 2015, la France affichait une nette amélioration de la compétitivité-coût**, qui s'explique notamment par un allègement

des coûts pour les entreprises induit par le CICE. Le coût horaire du travail dans l'industrie reste cependant élevé par rapport aux principaux pays de la zone euro. Avec 37,60 euros, il était en 2015 supérieur à la moyenne de la zone euro (32,30 euros), à l'Italie (28 euros) et à l'Espagne (23,30 euros), mais devenait inférieur à celui de l'Allemagne (38 euros).

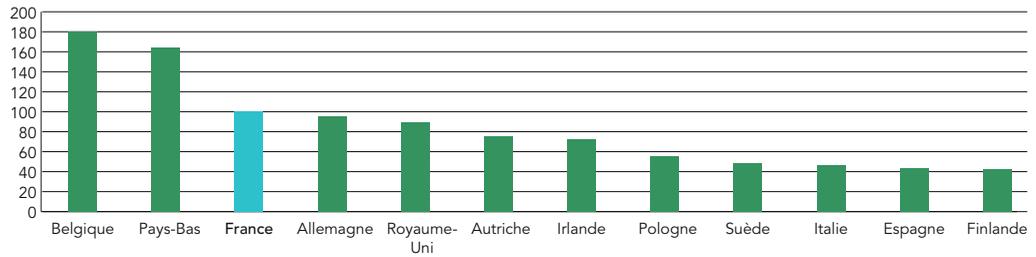
Depuis 2009, les coûts salariaux unitaires dans l'ensemble de l'économie française ont été moins dynamiques qu'en Allemagne sous l'effet de gains de productivité plus importants et de l'impact du CICE. Dans le secteur manufacturier en particulier, ces deux facteurs ont permis un recul des CSU entre 2009 et 2016.

**Les créations d'entreprise sont dynamiques en France.** Dans l'ensemble, le nombre d'entreprises actives a augmenté de 7,2% en 2014, soit 230 187 créations nettes d'entreprises pour l'ensemble de l'économie. La moyenne de l'UE 28 a enregistré une hausse des créations nettes de seulement 0,9% en 2014. Dans l'industrie manufacturière, le taux de créations nettes d'entreprises a atteint +6,8% en 2014, soit 16 117 créations nettes d'entreprises. La vigueur de la population des entreprises françaises de l'industrie manufacturière contraste avec le reste de l'UE 28, qui a enregistré une baisse de 0,7% en 2014, de même qu'en Allemagne (-0,6%) et qu'au Royaume-Uni (-0,7%).

### ACCÈS AUX MARCHÉS DE L'UE 27 (2015)

Niveau comparatif avec la France

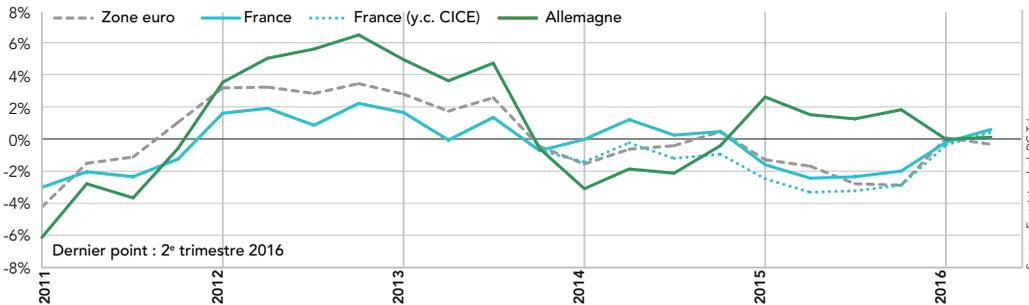
Indice France = 100



Source : FMI 2016, CEPR 2012, calculs Business France

### COÛTS SALARIAUX UNITAIRES - SECTEUR MANUFACTURIER

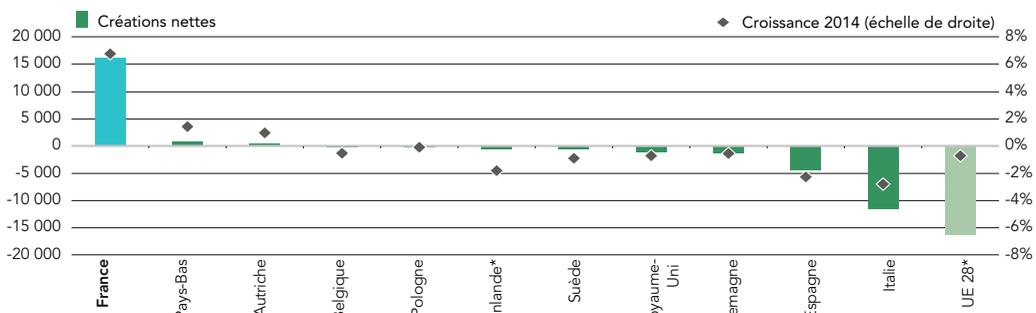
Glissements annuels



Source : Eurostat, calculs DG Trésor

### CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES (2014)

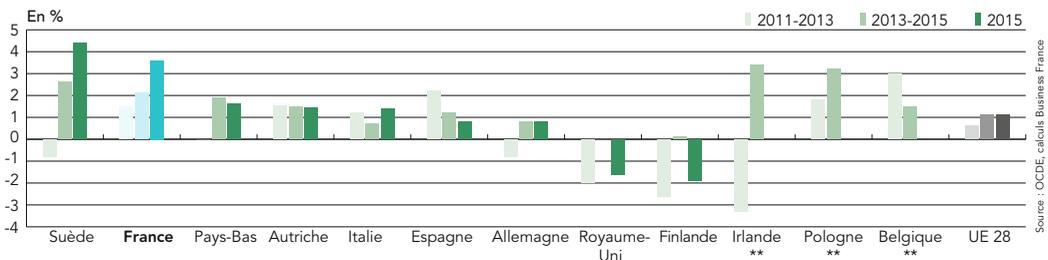
Industrie manufacturière



Source : Eurostat

### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ PAR HEURE TRAVAILÉE\*

Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière

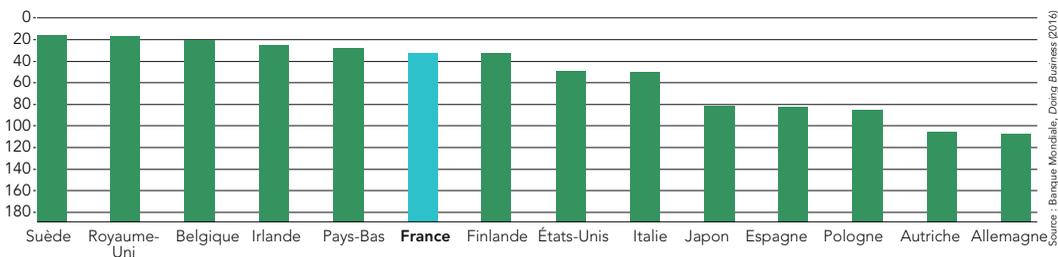


\* Valeur ajoutée brute (VAB) par heure travaillée \*\* Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Source : OCDE, calculs Business France

### FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES DE CRÉATION D'ENTREPRISE

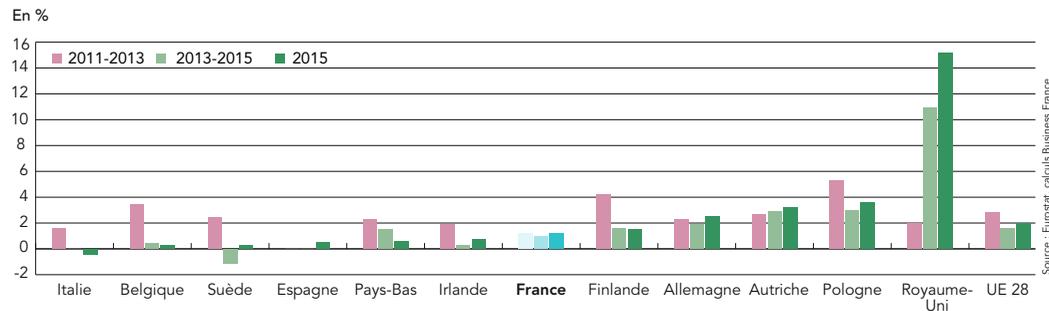
Classement mondial des pays



Source : Banque Mondiale, Doing Business (2014)

### ÉVOLUTION DU COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie



Source : Eurostat, calculs Business France

# LES RÉFORMES

## LA COMPÉTITIVITÉ

Actionner les leviers pour favoriser la relance de la croissance, de l'investissement et de l'emploi.

### LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES DITE « LOI MACRON », ADOPTÉE EN JUILLET 2015

→ **Ouverture des commerces le dimanche et en soirée** là où il y a un fort potentiel économique (zones touristiques internationales, zones commerciales, gares, etc.) et dans toutes villes jusqu'à 12 dimanches par an (au lieu de cinq), sur décision du maire.

→ **Accords de maintien dans l'emploi**: un employeur qui fait face à de graves difficultés économiques conjoncturelles peut conclure avec ses salariés un accord de maintien dans l'emploi, afin d'aménager temporairement certaines conditions de travail (durée de travail, rémunération). En contrepartie, il s'engage à ne supprimer aucun emploi pendant une durée qui pourra être étendue jusqu'à cinq ans, au lieu de deux précédemment.

→ **Une justice plus rapide et plus efficace** avec la création d'un bureau de jugement restreint qui devra obligatoirement statuer dans un délai de trois mois maximum en cas de différend entre employeur et salarié. En cas d'échec de la conciliation, une procédure de recours plus rapide au départage sera également mise en place. La loi consacre également la spécialisation des tribunaux de commerce pour éviter la dispersion des dossiers des entreprises de grande taille.

→ Des ajustements ont été proposés afin de sécuriser **les licenciements collectifs** et de faciliter le reclassement des salariés.

→ **Procédures collectives**: lors du redressement judiciaire d'une entreprise, le tribunal de commerce pourra imposer un plan de redressement sur dix ans ainsi que la cession des actions de contrôle à des créanciers ou des tiers afin de mettre en œuvre ce plan, dans le cas où les actionnaires ne souhaiteraient ou ne pourraient pas le financer. Le tribunal pourra également imposer la conversion des créances détenues à l'encontre de la

société en titres de capital pour transférer le contrôle de l'entreprise aux créanciers (devenus actionnaires). Cette procédure permet de sauver dans le même temps l'activité, les emplois et les créances.

→ **Stimuler les projets d'investissement des entreprises** grâce à un avantage fiscal leur permettant, pour certains biens d'investissement de nature industrielle, de réduire immédiatement leur impôt sur les bénéfices en proportion du montant de leur investissement. Cet amortissement exceptionnel (ou suramortissement), à hauteur de 40 % du prix de revient de l'investissement, s'ajoute à l'amortissement classique du bien. Sur la durée normale d'utilisation des biens, les entreprises pourront ainsi déduire de leur bénéfice imposable 140 % du prix de revient de ces biens.

→ **L'accélération de la désintermédiation bancaire** offrira des moyens de financement alternatifs à ceux proposés par les banques en facilitant le crédit interentreprises, des bons de caisse, des contrats d'assurance-vie, des prêts aux associations et fondations de microcrédit.

→ **Des mesures de simplification** portant sur la rigidité du droit d'information préalable des salariés en cas de cession, le remboursement de petites créances par des huissiers ou encore le développement de la facturation électronique.

→ **Des mesures pour les PME**: réduction des délais de paiements susceptibles de causer des problèmes de trésorerie, simplification des dispositifs d'épargne salariale, protection de la résidence principale de l'entrepreneur, dispense de publication des comptes de résultat, simplification des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).

## PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

→ En décembre 2013, le président de la République a proposé un pacte destiné à redresser la compétitivité des entreprises et à faire reculer le chômage. Financé par la maîtrise des dépenses publiques et la lutte contre la fraude fiscale, il doit permettre de gagner 0,5 % de croissance et créer 200 000 emplois à l'horizon 2017. Ce pacte consiste en 41 milliards d'euros d'aides accordées aux entreprises en vue de les inciter à embaucher et investir.

## LA RÉDUCTION DU COÛT DU TRAVAIL

→ **Exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf**, hors cotisations d'assurance chômage, et révision du barème des allègements existants jusqu'à 1,6 fois le Smic.

→ **Baisse des cotisations familiales** de 5,25 % à 3,45 %, pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic (soit 1,8 point en moins) à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

→ **Baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants** de 1 milliard d'euros.

## LA BAISSÉ DES IMPÔTS POUR LES ENTREPRISES

→ **Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** est un dispositif fiscal entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il prévoit une économie d'impôts équivalente à 6 % de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic), soit 20 milliards d'euros d'allègements fiscaux par an pour les entreprises. Ce taux passe à 7 % de la masse salariale en 2017. Le CICE a contribué à la baisse des coûts salariaux unitaires en France entre 2013 et 2016.

→ À partir de 2017, **la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (CE)** sera supprimée. **Le taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS)** baissera progressivement jusqu'en 2020, de 33,3 % actuellement à 28 %, la moyenne européenne.

## LES MESURES DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

→ Le « choc de simplification » répond à une forte attente des entreprises qui jugent les démarches administratives longues et complexes, nécessitant des contacts et des déplacements répétés. Le programme présenté en juillet 2013 comporte plus de 260 mesures à destination des entreprises, autour de dix chantiers correspondant aux moments de vie clés pour les entreprises : créer une entreprise ; développer son entreprise ; exercer son activité ; reprendre, transmettre, rebondir ; importer et exporter ; répondre aux obligations comptables, fiscales et sociales ; employer et former ; répondre aux marchés publics ; aménager et construire ; échanger avec l'administration.

## LA LOI TRAVAIL

→ La loi Travail, publiée le 8 août 2016, définit un nouveau compromis sur le marché du travail selon trois axes : plus de dialogue social, plus de souplesse et de visibilité pour les entreprises, et plus de protection pour les actifs, en particulier ceux en situation de précarité.

→ Le dialogue social est renforcé par la primauté des accords d'entreprises, sous condition de validation par les syndicats de salariés majoritaires au sein de l'entreprise (représentant 50 % des voix).

→ Le renforcement de la négociation collective et la clarification des motifs de licenciement économique donneront plus de visibilité aux entreprises et plus de souplesse pour s'adapter aux variations de l'activité et aux mutations économiques.

→ Les actifs, salariés ou non, bénéficieront de plus de droits et de protections, notamment via le compte personnel d'activité (CPA). Le CPA permettra aux actifs de conserver leurs droits, par exemple à la formation, tout au long de leur parcours professionnel, quelle que soit leur situation (saliari, entrepreneuriat, périodes de chômage).

→ Enfin, les jeunes en situation de précarité, sans emploi et sans formation, bénéficieront de la Garantie jeunes : une allocation et un suivi personnalisé pour un retour à l'emploi.



# L'ATTRACTIVITÉ, UN ÉLÉMENT CLÉ DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DE CROISSANCE

- 35 WORLD INVESTMENT REPORT 2017  
CNUCED  
JUN 2017
- 39 BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE 2017  
EY  
MAI 2017
- 43 CITIES OF OPPORTUNITY 2016  
PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC)  
MAI 2016
- 47 GLOBAL CITIES INVESTMENT MONITOR 2017  
PARIS-ÎLE-DE-FRANCE CAPITALE ÉCONOMIQUE ET KPMG  
FÉVRIER 2017
- 51 FOREIGN DIRECT INVESTMENT CONFIDENCE INDEX 2017  
A.T. KEARNEY  
AVRIL 2017
- 55 BAROMÈTRE AMCHAM-BAIN 2017  
BAIN & COMPANY  
JANVIER 2017
- 59 WORLD TALENT REPORT 2016  
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)  
NOVEMBRE 2016
- 63 BETTER LIFE INDEX 2016  
OCDE  
MAI 2016
- 67 COMMENTAIRES
- 71 LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE
- 74 LES RÉFORMES

**D**u fait de l'ouverture des économies, l'attractivité territoriale devient une préoccupation majeure.

Les investissements étrangers contribuent au développement économique des pays d'accueil (création d'emploi, amélioration de la structure productive des économies, hausse de la productivité, etc.) et induisent des externalités positives fortes (transfert de technologie, de savoir-faire, contrôle de la qualité, amélioration des infrastructures, etc.). Par rapport aux entreprises nationales, les entreprises multinationales disposent d'atouts leur permettant d'être plus compétitives et performantes sur les marchés étrangers. Dans un rapport du Conseil d'analyse économique de 2010, *Investissement direct étranger et performances des entreprises*, les auteurs affirment que « *Les entreprises localisées en France et appartenant à des groupes étrangers sont plus efficaces que celles appartenant à des groupes français : elles créent plus d'emplois, exportent plus, importent plus et sont plus rentables.* »<sup>1</sup>

L'attractivité économique se définit comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Avec l'accélération des mouvements de capitaux et de personnes, la capacité d'un pays à attirer et à retenir les entreprises et talents est devenue un élément clé des politiques économiques de croissance. La mondialisation a ainsi placé la politique d'attractivité des économies au cœur de la dynamique de croissance des territoires. Il s'agit de permettre la constitution d'un environnement propice au développement industriel afin d'assurer le maintien des entreprises sur le territoire.

Quelle que soit la dimension géographique, un territoire qui n'est plus compétitif s'expose à des pertes de populations, à des phénomènes de désinvestissement, à des délocalisations d'entreprises. La question du choix de localisation des entreprises multinationales représente une priorité pour les autorités économiques et politiques. L'enjeu est d'attirer les investissements étrangers créateurs d'emploi, acteur majeur de la dynamisation et de l'industrialisation des territoires. La capacité d'un territoire à attirer des investissements étrangers est largement dépendante de sa propension à valoriser son territoire afin de maximiser la création de richesses.

Comment mesurer l'attractivité ? Il convient d'observer et de comprendre les décisions d'implantation qui peuvent être appréhendées par les flux d'IDE ou les indicateurs d'activités des firmes multinationales (chiffre d'affaires, emploi, R&D, etc.). L'attractivité d'une économie s'apprécie également au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emploi (nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité.

Sur la thématique de l'accueil des investissements étrangers, les rapports les plus médiatiques et repris dans cette analyse sont le *World Investment Report* de la CnuCED, le *Baromètre de l'attractivité de la France* d'EY, le *Global Cities Investment Monitor* de KPMG et Paris-Île-de-France Capitale Économique, le *Foreign Direct Investment Confidence Index* de A.T. Kearney et le *Baromètre AmCham-Bain* de la Chambre de commerce américaine. Le *World Talent Report* proposé par l'IMD permet d'intégrer l'attractivité des talents étrangers. De leur côté, le *Cities of Opportunity* de PwC et le *Better Life Index* de l'OCDE prennent en compte les performances économiques, socio-culturelles et environnementales d'une trentaine de villes et de pays.

1 Rapport du Conseil d'analyse économique (CAE, janvier 2010) : « Investissement direct étranger et performances des entreprises », Lionel Fontagné et Farid Toubal, p.10.



# WORLD INVESTMENT REPORT 2017

## INVESTMENT AND THE DIGITAL ECONOMY

CNUCED • Juin 2017

Chargée des questions de développement, la Cnuced, organe des Nations unies, publie annuellement le *World Investment Report*, qui propose une analyse agrégée des flux et stocks d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde. Les investissements directs étrangers se définissent comme des mouvements de capitaux réalisés par un investisseur pour créer ou développer une filiale à l'étranger.

La Cnuced propose également une analyse détaillée des investissements étrangers et des firmes multinationales en insérant les données de fusions-acquisitions transfrontalières ainsi que celles des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi.

### MÉTHODOLOGIE

#### LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Selon la définition de l'OCDE, l'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (l'investisseur direct) afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (l'entreprise d'investissement direct) qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un intérêt durable est établie dès lors que l'investis-

seur direct détient au moins 10% des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. Ces investissements regroupent des opérations de natures très différentes :

- les opérations en capital social *stricto sensu*, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs et les subventions d'équilibre ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des filiales revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;
- les autres opérations, ou prêts intra-groupes,

qui recouvrent les opérations de prêt, avances, dépôts, à court et long termes, entre sociétés affiliées.

L'analyse de la CnuCED ne repose que sur les valeurs agrégées des investissements directs étrangers recensés auprès des banques centrales de chaque pays.

## LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS CRÉATEURS D'EMPLOI

La CnuCED propose une analyse des investissements étrangers créateurs d'emploi qui repose sur l'observatoire *Crossborder Investment Monitor* de fDi Markets. Il s'agit d'identifier et de recenser toutes les décisions d'investissement qui ont fait l'objet d'une communication publique.

La base rassemble des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde depuis 2003. Ne sont pris en compte que les projets *greenfield* et les extensions. Sont exclues les fusions-acquisitions, les privatisations ainsi que les alliances stratégiques.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

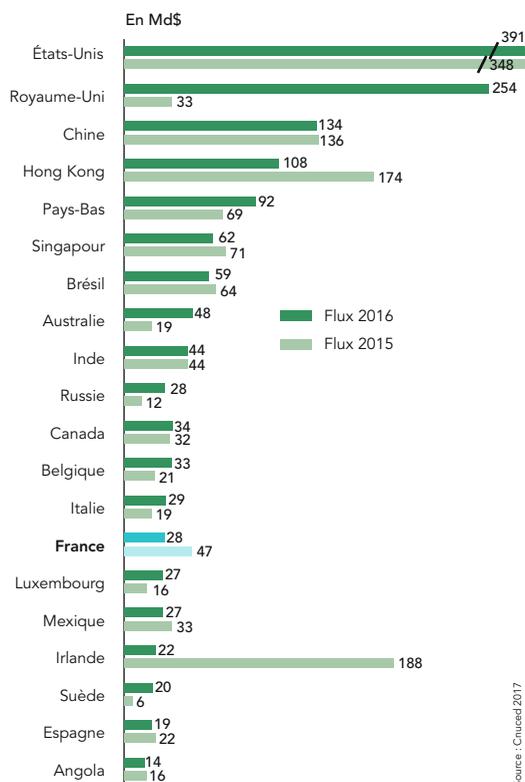
**Après une forte progression de 38 % en 2015, les flux d'IDE entrants dans le monde ont augmenté de 2 % en 2016 pour s'établir à 1 850 milliards de dollars.**

**Avec 391 milliards de dollars (+12%), les États-Unis restent les premiers bénéficiaires des IDE au niveau mondial, devant le Royaume-Uni et la Chine. Le Royaume-Uni, dont les flux d'IDE entrants sont passés de 33 à 254 milliards grâce, notamment, à de très importantes acquisitions financières, gagne ainsi 12 places par rapport**

à 2016. L'Allemagne est 26<sup>e</sup>, avec 9,5 milliards de dollars.

**Pour la deuxième année consécutive, les pays développés sont les principaux récipiendaires des flux d'IDE mondiaux:** avec 1 000 milliards de dollars, soit une hausse de 5 %, ils accueillent 59 % du total des flux en 2016. Les flux d'IDE à destination de l'Europe dans son ensemble ont connu une baisse de 6 %, mais ceux à destination de l'UE ont augmenté de 17 %, pour atteindre 566 milliards de dollars. Les flux à destination des pays en développement ont baissé de 14 %.

### TOP 20 DES PAYS D'ACCUEIL DES FLUX D'IDE (2016)



Source : CnuCED 2017

En Europe, deux tendances s'opposent : de grosses opérations de fusions-acquisitions et des baisses importantes des prêts intra-groupes. La valeur des opérations de fusions et acquisitions ciblées visant les actifs en Europe a atteint 377 milliards de dollars, le plus haut niveau depuis 2007. En 2016, trois des quatre plus grands accords ont été réalisés au Royaume-Uni : les achats de la société de boissons SABMiller par Anheuser-Busch (Belgique), de l'entreprise de pétrole et gaz BG Group par Shell (Pays-Bas) et de la société de technologie des semi-conducteurs ARM par SoftBank (Japon).

Le *World Investment Report 2017* met en lumière l'importance de l'économie numérique, partant du constat que le poids des multinationales de ce secteur dans la production internationale a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années et que leur taux de croissance est plus élevé que celui des autres multinationales.

Entre 2010 et 2015, les actifs de ces entreprises ont augmenté de 65% et leurs revenus d'exploitation et leurs employés d'environ 30%. Le rapport présente un nouveau top 100 des plus grandes multinationales du numérique. Globalement, celles-ci réalisent environ 70% de leurs ventes à l'étranger alors que 40% seulement de leurs actifs sont situés hors de leur pays d'origine.

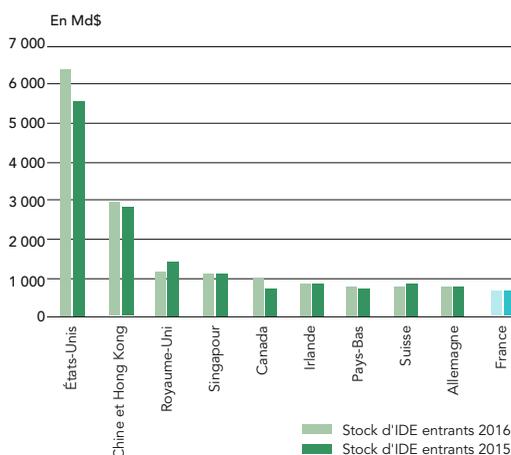
D'après les prévisions de la Cnucead, les flux d'IDE mondiaux devraient progresser légèrement de 5% en 2017.

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Les données de la Cnucead rappellent que la France est une terre d'accueil privilégiée des investissements étrangers. **En termes de stocks d'IDE, la France se positionne au 10<sup>e</sup> rang mondial avec 697 milliards de dollars (en hausse de 1,3%),** derrière les États-Unis (6 392 milliards), la Chine (2 945 milliards), le Royaume-Uni (1 197 milliards), Singapour (1 096 milliards), le Canada (956 milliards), l'Irlande (839 milliards), les Pays-Bas (801 milliards), la Suisse (793 milliards) et l'Allemagne (771 milliards).

La France se positionne au 14<sup>e</sup> rang mondial et au 5<sup>e</sup> rang de l'UE du classement des flux d'IDE entrants dans le monde. Les flux d'IDE entrants en France ont atteint 28 milliards de dollars en 2016 contre 47 Md\$ en 2015, soit une baisse de 39%. Le montant des fusions-acquisitions en France est passé de 44 à 24,2 milliards de dollars, en baisse de 45%. L'année 2015 avait été marquée par de grosses opérations, notamment la fusion entre le cimentier Lafarge et le suisse Holcim, qui s'est élevée à 21 milliards, et les montants de 2016 sont supérieurs à la moyenne de ces dix dernières années (18 milliards).

### TOP 10 DES PAYS D'ACCUEIL DES STOCKS D'IDE



## MISE À JOUR DES DONNÉES SUR LES FLUX D'IDE ENTRANTS

Les données sur les flux d'IDE sont très volatiles d'une année à l'autre. Elles font l'objet de révisions en cours d'années et peuvent être fortement influencées par certaines grosses opérations de fusion-acquisition. Les données de la Cnuccd, dont les versions définitives sortent en juin de chaque année, sont précédées en février de données provisoires qui peuvent être très différentes des résultats finaux.

Les premières données de la Banque de France sur balance des paiements 2016, publiées en mai 2017, font état d'une baisse des flux d'investissements étrangers en France de 39%, pour atteindre 25,6 milliards d'euros, contre 42,4 milliards en 2015. La Banque de France rappelle cependant que le montant est dans la moyenne des flux observés ces dix dernières années (environ 23 milliards).

# BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE 2017

EY • Mai 2017

Le *Baromètre de l'attractivité de la France* d'EY permet de comparer les pays européens en matière d'accueil de l'investissement étranger créateur d'emploi. L'étude repose sur un observatoire recensant les annonces publiques d'investissement, réalisé par le consultant britannique Oxford Intelligence.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

L'évaluation de l'attractivité du site France s'articule autour d'une double approche :

- le recensement des projets d'implantation d'investisseurs étrangers en Europe, à partir des annonces publiques et fermes d'investissements créateurs d'emploi parues dans la presse ;
- une enquête basée sur les perceptions et attentes des investisseurs internationaux vis-à-vis de l'Europe et de la France comme zones d'implantation potentielles.

Sont pris en compte les projets d'investissements directs étrangers créant des emplois dans le cadre de nouveaux investissements ou d'extensions de sites. Sont exclus :

- les reprises correspondant à des emplois maintenus suite à l'acquisition d'une société française en difficulté par un investisseur étranger ;
- les points de vente et l'hôtellerie.

### ENQUÊTE D'OPINION

L'enquête relative à la perception et aux attentes des investisseurs internationaux vis-à-vis de l'Europe et de la France comme zones d'implantation potentielles a été menée par l'institut CSA. Elle a été réalisée par téléphone selon le système CATI (*Computer-Assisted Telephone Interviewing*). Du 6 au 22 mars 2017, 203 dirigeants d'entreprise ont été interrogés, dans 26 pays et en trois langues différentes.

L'échantillon comporte des sociétés situées en Europe de l'Ouest (54%), en Amérique du Nord (25%) et en Asie (10%). 40% d'entre elles réalisent moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires, 38% de 150 millions à 1,5 milliard, 22% plus de 1,5 milliard. 42% de l'échantillon sont des directeurs financiers, 26% des présidents et directeurs généraux et 14% des directeurs marketing.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

En 2016, l'Europe a attiré 5845 projets d'implantation, associés à la création de plus de 260000 emplois. Les décisions d'implantation en Europe (définie comme un ensemble de 43 pays) ont augmenté de 15% et se sont accompagnées d'une progression des emplois créés de 19%.

Le Royaume-Uni est le 1<sup>er</sup> pays d'accueil avec 1144 projets (+7%) et plus de 43000 emplois créés. L'Allemagne est en 2<sup>e</sup> position avec 1063 projets (+12%) et plus de 19900 emplois créés. La France arrive en 3<sup>e</sup> position avec 779 projets (+30%), qui auraient permis la création de 16980 emplois.

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

→ **La France se maintient au 3<sup>e</sup> rang en Europe pour le nombre de projets d'implantation créateurs d'emploi en 2016.** Elle est devancée par le Royaume-Uni (20% de l'ensemble des projets) et par l'Allemagne (18% de l'ensemble des projets), qui conserve sa 2<sup>e</sup> place acquise en 2011. En termes d'emplois associés, l'Hexagone se positionne au 5<sup>e</sup> rang, derrière le Royaume-Uni, la Pologne, l'Allemagne et la Roumanie.

#### TOP 15 DES PAYS ATTIRANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE PROJETS D'IMPLANTATION INTERNATIONALE (2016)

Pays	2015	2016	Évolution 2015-2016 (%)	Total 2016 (%)
Royaume-Uni	1 065	1 144	7	20
Allemagne	946	1 063	12	18
<b>France</b>	<b>598</b>	<b>779</b>	<b>30</b>	<b>13</b>
Espagne	248	308	24	5
Pologne	211	256	21	4
Pays-Bas	219	207	-5	4
Russie	201	205	2	4
Belgique	211	200	-5	4
Irlande	127	141	11	2
Turquie	134	138	3	2
Finlande	105	133	27	2
Roumanie	98	132	35	2
République tchèque	70	110	57	2
Hongrie	94	107	14	2
Suède	51	90	76	2
Autres pays (28)	705	832	18	14
Total Europe	5 083	5 845	15	100

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

- **La France confirme son attractivité** avec une hausse des implantations internationales, qui ont progressé de 30% en 2016 pour atteindre 779 projets. Elle accueille 13% du total des projets.
- **EY recense une hausse de 24% des emplois créés** par les investissements étrangers en France, pour atteindre 16 980 emplois.
- **La France occupe depuis plus de quinze ans la 1<sup>re</sup> place pour l'accueil des implantations industrielles en Europe.**
- **La France est le 2<sup>e</sup> pays en Europe pour l'implantation de sites de logistique**, avec un nombre de projets en hausse de 31% par rapport à 2015.
- **La France occupe le 3<sup>e</sup> rang européen en termes d'accueil des implantations de R&D.** L'innovation est désormais le 1<sup>er</sup> avantage compétitif du site France: 50% des décideurs économiques considèrent que c'est le principal atout permettant à la France de renforcer son rôle dans l'économie mondiale.
- **Pour 36% des investisseurs, le numérique est le 1<sup>er</sup> levier de l'attractivité de la France.** C'est le 2<sup>e</sup> secteur d'accueil des investissements étrangers en France, en hausse de 30% par rapport à 2015.
- 73% (contre 62% en 2014) des entreprises implantées en France sont «plutôt» ou «très satisfaites» de leurs investissements en France.
- **La French Tech et l'entrepreneuriat sont fortement reconnus par les décideurs:** 58% d'entre eux considèrent que la politique mise en œuvre pour encourager la création de startups est efficace (14 points de plus qu'en 2016).

→ **La politique de promotion de l'image économique de la France est reconnue:** pour 61% des décideurs économiques non implantés en France, la promotion des atouts de la France à l'international est «plutôt» ou «très efficace».

### LE BAROMÈTRE D'EY SOULIGNE PLUSIEURS FAIBLESSES

- Le rapport fait état d'une faiblesse des projets d'implantation des centres de décisions: la France n'accueillerait que 16 centres de décisions et se retrouverait ainsi au 5<sup>e</sup> rang européen.
- En termes de perception, 55% des décideurs économiques considèrent que la restauration de la compétitivité fiscale de la France est une nécessité pour rester attractive, 46% soulignent l'intérêt de poursuivre l'action de simplification administrative engagée pour les entreprises et 39% plébiscitent l'approfondissement de la réforme du droit du travail pour plus de flexibilité.



# CITIES OF OPPORTUNITY 2016

PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC) • Mai 2016

Le cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil PwC publie la septième édition du rapport *Cities of Opportunity*, qui analyse les performances économiques, sociales, culturelles et environnementales de 30 villes dans le monde.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Pour classer ces 30 villes, PwC s'intéresse à 10 indicateurs, composés de 70 variables et divisés en trois catégories :

#### → Les outils d'un monde qui change :

- **Capital intellectuel et innovation :** Bibliothèques publiques, Compétences en mathématiques et en sciences, Alphabétisation et scolarisation, Population diplômée de l'enseignement supérieur, Universités et écoles à l'échelle mondiale, Capacité d'innovation, Protection de la propriété intellectuelle, Environnement entrepreneurial.
- **Maturité technologique :** Accès à Internet à l'école, Qualité du haut-débit, Vitesse du haut-débit mobile, Usage des TIC, Développement de logiciels et conception de multimédias, Sécurité digitale.
- **Hub international :** Chambres d'hôtels, Touristes internationaux, Réunions internationales, Flux de passagers, Correspondance entre aéroport et centre-ville, Top 100 des aéroports, Trafic aérien.

#### → Qualité de vie :

- **Transports et infrastructures :** Systèmes de transport public, Couverture des transports en commun, Coût des transports publics, Nombre de taxis officiels, Grands travaux de construction, Logement, Embouteillages, Facilité de déplacement.
- **Santé et sécurité :** Hôpitaux et emplois dans la santé, Performance du système de santé, Soins de fin de vie, Criminalité, Environnement politique, Menace sécuritaire et sanitaire.
- **Protection durable et préservation du milieu naturel :** Risque de catastrophe naturelle, Préparation aux catastrophes naturelles, Confort thermique, Recyclage, Pollution de l'air, Jardins publics, Risques liés à l'eau pour l'industrie.
- **Démographie et qualité de vie :** Vitalité culturelle, Qualité de vie, Population active, Image de la ville, Attractivité pour déménager, Bien-être des seniors, Indice Youthfulcities.

#### → Économie :

- **Puissance économique :** Nombre de sièges sociaux d'entreprises du *Fortune Global 500*, Croissance de l'emploi, Embauches dans les services financiers et commerciaux, Attractivité

des IDE, Productivité, Taux de croissance du PIB réel.

- **Facilité à faire des affaires:** Facilité à créer une entreprise, Règlement de l'insolvabilité, Facilité d'entrée (nombre de pays avec une dérogation de visa), Ambassades étrangères ou consulats, Niveau de protection des investisseurs, Risque opérationnel, Risque de gestion de la force de travail, Facilité à payer des impôts.
- **Coûts:** Taux d'imposition des entreprises, Taxes liées à l'emploi, Location de bureaux, Coût de la vie, Indice iPhone, Pouvoir d'achat, Location de logement.

Les données, collectées entre 2014 et 2015, sont issues d'organisations internationales, d'agences de statistiques nationales et de fournisseurs commerciaux de données. Elles sont complétées par des données d'enquêtes réalisées auprès des employés de PwC à travers le monde, telles que leurs déplacements quotidiens, leurs priorités urbaines ou leurs modèles de dépenses.

## TRAITEMENT DES DONNÉES

Les villes sont notées puis classées de 30 (la meilleure performance) à 1 (la pire performance) pour chacune des 70 variables. PwC calcule ensuite la somme des scores des variables comprises dans chacun des dix indicateurs. Tous les indicateurs et variables ont la même pondération.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Londres conserve la tête du classement, suivie de Toronto, Paris, Amsterdam et New York. Chicago sort du top 10 et Amsterdam, qui fait son entrée dans le classement, arrive directement en 4<sup>e</sup> position.

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**Paris gagne trois places et réintègre le top 5 des villes les plus attractives.** C'est la 2<sup>e</sup> ville d'Europe du classement, derrière Londres. Berlin est 18<sup>e</sup>. C'est la seule des 30 villes mondiales à se classer dans le top 10 pour neuf indicateurs sur dix.

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

**Paris remonte à la 1<sup>re</sup> place, ex-æquo avec New York, pour la démographie et la qualité de vie,** après avoir été 7<sup>e</sup> pour cet indicateur en 2014. Elle se place dans le top 5 dans les critères de vitalité culturelle (2<sup>e</sup>), qualité de vie (4<sup>e</sup>), image et attractivité de la ville (5<sup>e</sup>). Cette excellence générale en qualité de vie est renforcée par d'autres indicateurs avec une 1<sup>re</sup> place *ex-æquo* pour les transports publics et une 3<sup>e</sup> place pour les jardins publics.

**Paris intègre le top 3 des hubs internationaux:** elle est 2<sup>e</sup> après être descendue à la 7<sup>e</sup> place en 2014. Paris reste la destination la plus prisée pour les réunions internationales. La desserte de ses aéroports lui permet d'accéder à la 3<sup>e</sup> place en trafic aérien, derrière Londres et Moscou, et à la 4<sup>e</sup> place en flux de passagers. Un accès plus rapide et moins cher à ses aéroports permettrait à Paris d'améliorer son classement dans cet indicateur.

### CLASSEMENT

Rang	Villes	Score
1	Londres	1 527
2	Toronto	1 437
<b>3</b>	<b>Paris</b>	<b>1 426</b>
4	Amsterdam	1 405
5	New York	1 404
6	Stockholm	1 400
7	San Francisco	1 382
8	Singapour	1 367
9	Sydney	1 329
10	Hong Kong	1 322

Après avoir occupé le 1<sup>er</sup> rang lors du précédent classement, Paris descend à la 4<sup>e</sup> place cette année pour le capital intellectuel et l'innovation, *ex-æquo* avec Toronto. Paris enregistre ses meilleurs scores dans les critères Bibliothèques publiques (1<sup>re</sup>), Universités et écoles à l'échelle mondiale (4<sup>e</sup>), Capacité d'innovation (4<sup>e</sup>) et Protection de la propriété intellectuelle (7<sup>e</sup>). Cependant, malgré ces points forts, Paris doit encore accorder une attention particulière à deux critères importants, Compétences en mathématiques et en sciences, ainsi que Alphabétisation et scolarisation (12<sup>e</sup> dans les deux), si elle veut revenir au sommet de cet indicateur.

**Concernant la maturité technologique, Paris a progressé de deux places pour atteindre le 7<sup>e</sup> rang en 2015.** Elle se distingue notamment par la qualité de ses infrastructures digitales: la capitale est 4<sup>e</sup> pour la qualité du réseau haut débit et pour la vitesse haut débit mobile. Cette performance est toutefois contrebalancée par l'accès à Internet insuffisant dans les écoles (22<sup>e</sup>) et le manque de sécurité digitale (19<sup>e</sup>).

Par ailleurs, la capitale se détache pour certains indicateurs économiques. Paris est 3<sup>e</sup>, *ex-æquo* avec Londres, pour le nombre de sièges sociaux des entreprises du *Fortune Global 500*, 4<sup>e</sup> pour l'embauche dans les services financiers et commerciaux, et 7<sup>e</sup> en productivité, devant Londres (8<sup>e</sup>) et Berlin (16<sup>e</sup>).

#### **PWC SOULIGNE PLUSIEURS FAIBLESSES DE LA FRANCE**

Paris perd deux places et se retrouve parmi les cinq dernières villes en termes de coûts d'exploitation (26<sup>e</sup>). C'est la 4<sup>e</sup> ville la plus chère du classement pour le coût de la vie et la 7<sup>e</sup> pour le loyer des bureaux. Malgré cela, le bon niveau de revenus des Parisiens place la capitale dans le top 10 des villes pour les deux critères évaluant le pouvoir d'achat: Pouvoir d'achat et Indice iPhone (9<sup>e</sup> dans les deux). La capitale française perd quatre places en termes de puissance économique et termine 8<sup>e</sup> pour cet indicateur.

Paris réalise sa plus mauvaise performance dans la Santé et sécurité (10<sup>e</sup>), notamment à cause de la criminalité (17<sup>e</sup>) et du risque sécuritaire et sanitaire (12<sup>e</sup>).

RANG PAR CATÉGORIE	Paris	Londres	Berlin
<b>Éducation et Technologie</b>			
Capital intellectuel et innovation	4	1	13
Maturité technologique	9	2	20
Hub international	2	1	16
<b>Qualité de vie</b>			
Transports et infrastructures	7	6	3
Santé et sécurité	10	12	3
Protection durable et préservation du milieu naturel	6	13	6
Démographie et qualité de vie	1	3	8
<b>Économie</b>			
Puissance économique	8	1	26
Facilité à faire des affaires	6	3	12
Coûts	26	22	6



# GLOBAL CITIES INVESTMENT MONITOR 2017

PARIS-ÎLE-DE-FRANCE CAPITALE ÉCONOMIQUE ET KPMG • Février 2017

La 8<sup>e</sup> édition du *Global Cities Investment Monitor*, réalisée par l'association Paris-Île-de-France Capitale Économique en collaboration avec KPMG, propose un classement des principales métropoles mondiales en matière d'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi. L'analyse repose sur les nouvelles implantations et les extensions de sites.

## MÉTHODOLOGIE

Le *Global Cities Investment Monitor* étudie les nouveaux investissements internationaux créateurs d'emploi (*greenfield*), ainsi que les extensions de sites déjà existants. Il s'appuie sur la base mondiale du *Financial Times* (fDi Markets), qui répertorie plus de 155 000 projets d'investissements internationaux provenant de 12 600 sources d'information (journaux, magazines, associations, sites, etc.). L'étude repose donc sur un observatoire recensant les annonces publiques d'investissement. Sont exclues les fusions, acquisitions ou prises de participation dans des activités existantes, les privatisations et les alliances. Les investissements réalisés le sont sur le dernier trimestre de 2015 et les trois premiers trimestres de 2016. L'étude porte sur 37 métropoles mondiales. Douze nouvelles villes ont été ajoutées cette année : Berlin, Munich, Hyderabad, Puna, Hô Chi Minh-Ville, Rangoon, Kuala Lumpur, Melbourne, Los Angeles, Mexico City, Montréal et Johannesburg.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**En 2016, les investissements mondiaux ont augmenté de 10,8 %.** La hausse a été marquée en Europe de l'Ouest (+21 %), mais également en Europe de l'Est (+22 %) et au Moyen-Orient (+16 %).

**Sur la période considérée, plus d'un tiers des investissements internationaux ont pour destination la Grande Europe** (26 % en Europe de l'Ouest, 10 % en Europe de l'Est). L'Asie arrive en 2<sup>e</sup> position (29 % du total), suivie de l'Amérique du Nord (14 %). Les BRICS reçoivent 21 % de l'investissement mondial.

**L'Europe reste la 1<sup>re</sup> source des investissements internationaux.** Elle est à l'origine de 57 % des investissements intra-européens, de 57 % des investissements en Amérique du Nord, de 42 % en Amérique latine, de 41 % en Afrique et de 33 % des investissements en Asie-Pacifique.

**Les investissements internationaux se concentrent dans les métropoles.** Ainsi, Tokyo attire 61% des investissements étrangers au Japon, Séoul 50% des investissements étrangers en Corée du Sud, Dublin et Amsterdam 44% des investissements étrangers en Irlande et aux Pays-Bas.

**Londres arrive en tête des destinations les plus attractives pour les investissements étrangers en 2016 avec 364 projets (+3%),** devant Shanghai (208 projets, +13%), Hong Kong (173, +15%) et New York (159, -1%). Toutes les métropoles du top 10 voient leur nombre d'investissements augmenter, à l'exception de New York et Sydney (-2%).

**Londres (224 projets), Shanghai (117 projets) et Paris (81 projets) sont les principales destinations des projets dans les fonctions stratégiques.**

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**Paris se situe au 5<sup>e</sup> rang mondial et au 2<sup>e</sup> rang européen du classement 2016,** avec 141 projets d'investissement, en hausse de 12%. Ce classement est stable par rapport à 2015. Paris gagne une place au classement cumulé des investissements depuis 2013: elle se positionne 5<sup>e</sup>, derrière Londres, Shanghai, Hong Kong et New York.

**Paris se situe dans le top 3 des villes accueillant des investissements étrangers dans les fonctions stratégiques. Elle est la 4<sup>e</sup> destination mondiale des investissements internationaux dans le secteur des services aux entreprises** (27 projets en 2016) et la 5<sup>e</sup> dans le secteur des logiciels (43 projets).

Paris reçoit pour moitié des investissements en provenance d'autres pays européens. La part des investissements nord-américains représente 33% et celle d'Asie-Pacifique 12%.

### INVESTISSEMENTS GREENFIELD DANS LES 12 PREMIÈRES MÉTROPOLIS MONDIALES

Rang	Métropole	Investissements 2016
1	Londres	364
2	Shanghai	208
3 (+1)	Hong Kong	173
4 (-1)	New York	159
<b>5</b>	<b>Paris</b>	<b>141</b>
6 (+1)	Bangalore	118
7 (-1)	Sydney	116
8 (+2)	Tokyo	112
9 (+2)	Barcelone	98
10 (+2)	Pékin	98
11 (+2)	Amsterdam	92
12 (-3)	Dublin	92

## ENQUÊTE OPINIONWAY

En parallèle de l'étude est publié un sondage OpinionWay sur les perceptions des investisseurs étrangers, réalisé dans 22 pays auprès d'un échantillon de plus de 500 entreprises entre janvier et mars 2017.

**Cette année, Paris est 3<sup>e</sup> et gagne une place dans le classement des métropoles les plus attractives pour l'implantation d'entreprises,** derrière Londres et New York, et passe devant Shanghai. Berlin se classe en 8<sup>e</sup> position.

**En termes d'image globale, Paris reste 3<sup>e</sup>,** derrière New York et Londres.

Le 1<sup>er</sup> critère de choix d'implantation des investisseurs internationaux est la stabilité politique et la sécurité juridique (87% des sondés). Viennent ensuite la disponibilité de RH

qualifiées (84%), l'accessibilité et la taille des marchés (83%) et les infrastructures (82%). Pour les investisseurs, Paris est jugée être la 2<sup>e</sup> ville la plus attrayante au monde pour ce qui est de la qualité de vie. La qualité des infrastructures et du tissu de startups est également reconnue comme un atout.

Les investisseurs interrogés citent Shanghai, Pékin et Bombay comme étant les métropoles mondiales dont l'attractivité va le plus s'améliorer dans les trois années à venir. Paris gagne deux places et arrive en 4<sup>e</sup> position, au détriment notamment de Londres, qui perd cinq places. 27% des répondants pensent que l'attractivité de Paris comme destination d'investissement va s'améliorer.



# FOREIGN DIRECT INVESTMENT CONFIDENCE INDEX 2017

A.T. KEARNEY • Avril 2017

Depuis 1998, le cabinet de conseil A.T. Kearney publie un indice de confiance des investissements directs étrangers (IDE) qui évalue l'impact des changements politiques, économiques et réglementaires sur les intentions et préférences d'investissements à l'étranger des dirigeants des plus grandes sociétés du monde.

## MÉTHODOLOGIE

L'étude se base sur une enquête réalisée en janvier 2017 auprès de dirigeants et directeurs de 500 grands groupes mondiaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions de dollars, issus de 30 pays, tous secteurs industriels confondus. Les pays ont été sélectionnés après analyse des données de la Cnuccd et représentent 90% des flux d'IDE mondiaux. Les entreprises des secteurs des services représentent 45% des répondants, les entreprises industrielles 40% et les entreprises du secteur IT 15%.

L'indice de confiance, compris dans un intervalle de 0 à 3, se calcule comme la moyenne pondérée des réponses classées comme étant d'intérêt élevé, moyen ou faible, aux questions portant sur

la probabilité d'investissements directs dans un marché pour les trois prochaines années. L'étude s'appuie également sur des données provenant de la base Dealogic (montants des investissements), mais aussi d'agences de promotion de l'investissement, des ministères des Finances et du Commerce ainsi que de certains médias.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**Pour la cinquième année consécutive, les États-Unis se maintiennent en 1<sup>re</sup> position du classement.** L'Allemagne gagne deux places, se hissant à la 2<sup>e</sup> position au détriment de la Chine, qui est 3<sup>e</sup>. Suivent le Royaume-Uni (+1 place), le Canada (-2) et le Japon (stable).

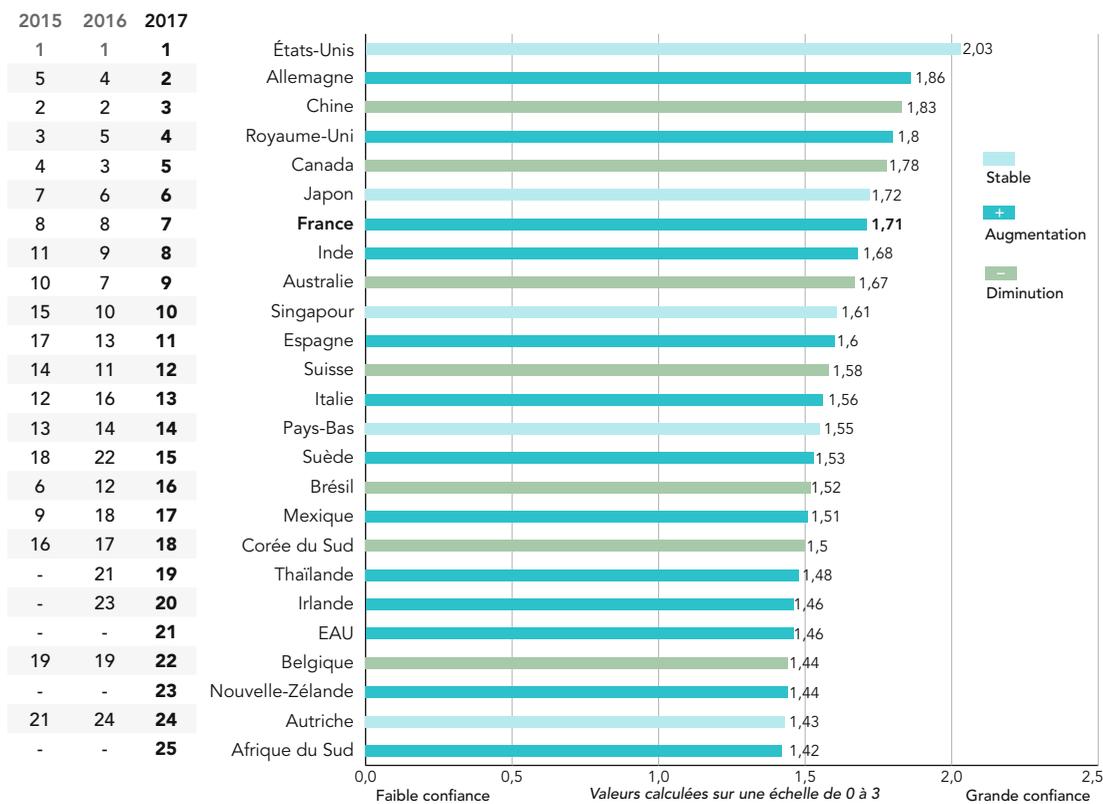
**Les investisseurs étrangers regagnent confiance :** ils sont 60% à se déclarer optimistes sur l'évolution de l'économie mondiale, contre 50% seulement en 2016. 75% des dirigeants interrogés prévoient d'augmenter leurs IDE dans les trois prochaines années.

**L'Europe demeure une zone prioritaire pour les IDE** avec 11 pays présents dans le top 25. Le Royaume-Uni est classé 4<sup>e</sup>, l'Espagne 11<sup>e</sup> (+2 places), suivie de la Suisse (12<sup>e</sup>), l'Italie (13<sup>e</sup>),

les Pays-Bas (14<sup>e</sup>) et la Suède (15<sup>e</sup>). Les investisseurs redoutent cependant une instabilité politique en Europe, suite au Brexit et au référendum italien, et avant les échéances électorales de 2017.

Les pays développés continuent à dominer le classement avec 18 représentants dans les 25 premiers, mais leur position s'affaiblit au profit de nouveaux marchés tels que les Émirats arabes unis, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud.

### RANG 2017 DU FOREIGN DIRECT INVESTMENT CONFIDENCE INDEX



**En 2017, le 1<sup>er</sup> déterminant de la localisation d'un investissement étranger est l'environnement sécuritaire**, en contraste avec 2016 où les investisseurs étaient plus préoccupés par l'accès au marché et la qualité des infrastructures. Pour la troisième année de suite, les tensions géopolitiques sont le sujet d'inquiétude prioritaire (*wild card*) des investisseurs étrangers.

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**La France progresse et se positionne au 7<sup>e</sup> rang** (+1 par rapport à 2015) des pays de l'échantillon, et au 3<sup>e</sup> rang européen derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. C'est sa meilleure performance depuis que le classement est publié. Pour rappel, la France était 17<sup>e</sup> en 2012, 13<sup>e</sup> en 2013, 10<sup>e</sup> en 2014 et 8<sup>e</sup> en 2015 et 2016. Dans les planifications d'investissements des entreprises européennes, la France se maintient à la 4<sup>e</sup> place. Elle est également 4<sup>e</sup> dans les plans d'investissements des entreprises américaines (+9) et 5<sup>e</sup> dans ceux des entreprises du secteur technologique (+9).

**Le rapport souligne que la France est une économie attractive pour les investissements étrangers** et qu'elle joue un rôle crucial au sein de l'Union européenne, bénéficiant d'un système de protection de la propriété intellectuelle fort, d'infrastructures et d'un réseau de distribution de qualité. L'activité dans les secteurs de la construction, de l'énergie, de la pharmacie, des télécommunications et technologiques a fortement progressé ces dernières années.

Le rapport rappelle également la dynamique des flux d'investissements étrangers ainsi que les principales opérations de fusions-acquisitions réalisées en France par les entreprises étrangères, notamment le rachat d'Alcatel-Lucent par le finlandais Nokia pour 9,7 milliards de dollars. Près d'un tiers du total en valeur des fusions-acquisitions en France concernent des entreprises du secteur technologique.

Enfin, il met en avant la consolidation de l'économie française ces dernières années, notamment avec un taux de chômage en baisse et des prévisions de croissance de 1,6% pour 2018. Il mentionne les réformes récentes pour améliorer l'attractivité de la France, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la loi relative au travail d'août 2016 et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques d'août 2015.



# BAROMÈTRE AMCHAM-BAIN 2017

BAIN & COMPANY • Janvier 2017

La 17<sup>e</sup> édition du baromètre annuel réalisé depuis 1995 par la Chambre de commerce américaine en France avec le support du cabinet de conseil Bain & Company présente le moral des investisseurs américains implantés en France.

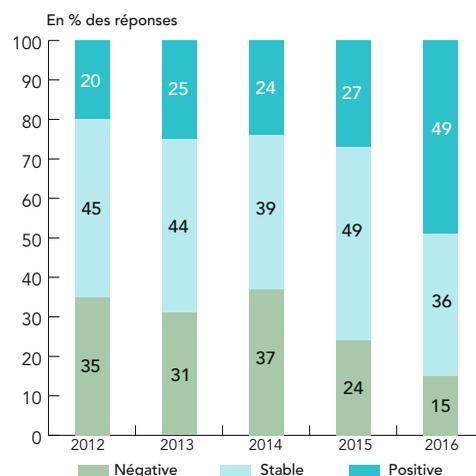
## MÉTHODOLOGIE

Le *Baromètre AmCham-Bain* a trois objectifs :

- mesurer d'une année à l'autre le moral des investisseurs américains en France et leur perception de l'environnement économique ;
- recueillir l'opinion des investisseurs américains sur les sujets qui font l'actualité économique en France ;
- comprendre les « stimulants » et les « irritants » de la vie en France pour les salariés américains implantés en France.

Un questionnaire a été adressé en novembre 2016 aux filiales françaises de sociétés américaines, de toutes tailles et tous secteurs. 146 réponses ont été recueillies auprès de sociétés représentant en France plus de 64 000 employés et plus de 55 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

D'après vous, l'évolution du contexte économique en France dans votre secteur d'activité sur les deux ou trois ans à venir sera...

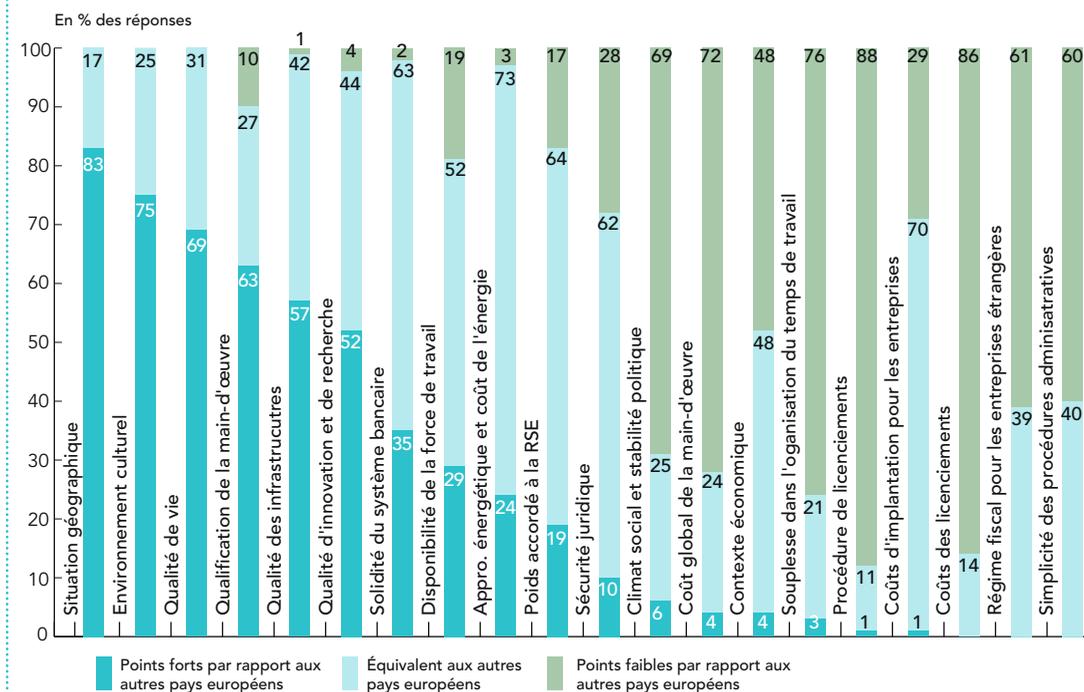


## RÉSULTATS

**Le baromètre 2016 met en évidence une amélioration substantielle du moral des investisseurs américains en France :** 49% des investisseurs interrogés (22 points de plus qu'en 2015) estiment que l'évolution du contexte économique en France sera positive dans les trois années à venir. Ce taux semblait figé entre 20 et 27% depuis 2012.

**Cet optimisme devrait se traduire de façon plus limitée en ce qui concerne les créations d'emploi :** 21% seulement des investisseurs anticipent une évolution à la hausse du nombre de leurs salariés en France dans les années à venir. 46% considèrent qu'il restera stable.

Comment se positionne la France par rapport aux autres pays européens sur les critères suivants ?



### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

**Par rapport aux autres pays européens, la France dispose d'atouts majeurs qui sont essentiels pour attirer les investissements étrangers.** D'après les entreprises américaines implantées en France, les principaux avantages de la France comme pays d'implantation sont sa position géographique (83%), son environnement culturel (75%), la qualité de vie (69%), la qualité de sa main-d'œuvre (63%) et de ses infrastructures (57%), l'importance accordée à la R&D (52%).

**La France bénéficie également d'atouts pour attirer des collaborateurs étrangers :** la qualité de vie (pour 88% des répondants), l'accès aux services de santé (pour 87% des répondants), la qualité des infrastructures de transport et de télécommunications (pour 72%), ainsi que la garde et la scolarité des enfants (67%).

**La France est plébiscitée comme destination pour les entreprises souhaitant s'engager dans la transformation numérique,** avec 81% des répondants qui estiment que le pays est attractif dans ce domaine. La qualité de la formation, le soutien politique fort et l'environnement favorable aux startups sont les facteurs qui expliquent cette bonne image. Les investisseurs appellent de leurs vœux les pouvoirs publics à créer les conditions d'un environnement économique favorable à la transformation digitale (développement d'infrastructures digitales, facilitation de l'accès au capital, intensification de la formation dédiée, etc.).

### LE BAROMÈTRE AMCHAM SOULIGNE PLUSIEURS FAIBLESSES DE LA FRANCE

Seuls 30% des répondants estiment que la perception de la France par leur maison mère est positive (en hausse de 12 points par rapport à 2015).

Le climat social (pour 66% des répondants) et la fiscalité des particuliers (pour 84% des répondants) sont jugés « irritants » pour les collaborateurs étrangers. Seuls 16% des répondants recommandent une installation en France à titre personnel.

Selon le cabinet Bain & Company, les secteurs pour lesquels les entreprises américaines attendent en priorité des améliorations sont le coût et le droit du travail, les procédures administratives et la fiscalité.



# WORLD TALENT REPORT 2016

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)

• Novembre 2016

Le centre de compétitivité mondiale de l'IMD a publié en 2016 son troisième *Rapport annuel sur les talents mondiaux*. Ce rapport, établi à partir du classement sur la compétitivité mondiale réalisé chaque année depuis 1989 par l'IMD, identifie les 61 pays les plus compétitifs en matière de talents.

## MÉTHODOLOGIE

Le rapport évalue la capacité d'un pays à développer, attirer et retenir les talents au sein de ses entreprises en fonction de 30 indicateurs (12 données statistiques et 18 provenant d'une enquête d'opinion auprès d'investisseurs internationaux) classés en trois volets. L'enquête d'opinion est adressée à des dirigeants d'entreprise pour recueillir leur perception à l'égard de la compétitivité des différents pays en termes d'attractivité des talents.

Le talent est défini comme un ensemble de compétences individuelles nécessaires aux entreprises et à l'économie pour atteindre une valeur ajoutée durable. Le classement cherche à évaluer les compétences « dures », qui sont structurelles et constituent la base du développement (par exemple, l'investissement dans le système éducatif et la qualité de l'éducation), et les compétences « molles », qui sont le résultat des premières et prennent en compte des aspects tels que la motivation des employés ou leurs compétences en langue.

Les trois volets retenus sont :

→ **l'investissement et le développement**, reflétant l'engagement dans la formation des talents locaux (dépenses publiques d'éducation, ratio élèves-enseignant, apprentissage, formation des employés, etc.);

→ **l'attrait**, c'est-à-dire la capacité d'un pays à attirer et retenir les talents internationaux (coût de la vie, qualité de vie, niveau des salaires et pression fiscale, etc.);

→ **le potentiel**, soit la capacité d'un pays à satisfaire la demande du marché avec sa réserve de talents (croissance de la force de travail, qualification de la main-d'œuvre, expérience internationale, sciences à l'école, etc.).

Pour effectuer des comparaisons à travers le temps, les données, lorsqu'elles sont disponibles, ont été recueillies sur la période 2007-2016, sur un échantillon variant entre 50 et 61 pays. Les pays les mieux classés sont ceux qui arrivent à équilibrer systématiquement l'investissement dans les talents locaux et la capacité d'attirer des talents étrangers.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

En 2016, la Suisse et le Danemark arrivent en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> position de ce classement (comme en 2015), suivis de la Belgique, de la Suède et des Pays-Bas. L'Europe abrite neuf des dix économies qui sont les mieux équipées pour développer, attirer et conserver les talents professionnels à l'échelle mondiale. L'Allemagne est classée 11<sup>e</sup> (-4), les États-Unis 14<sup>e</sup> et le Royaume-Uni 20<sup>e</sup> (+1).

### RÉSULTATS DE LA FRANCE

La France est classée 28<sup>e</sup> en 2016, en perte d'un rang par rapport à 2015. Elle est 24<sup>e</sup> pour le volet Investissement et développement, 28<sup>e</sup> pour le volet Potentiel et 30<sup>e</sup> pour le volet Attrait.

#### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France investit dans son système éducatif et veille au développement de ses talents.** Elle s'appuie pour cela sur de bons résultats concernant les indicateurs de proportion des femmes dans la population active (48%, ce qui la place au 8<sup>e</sup> rang contre le 21<sup>e</sup> rang pour l'Allemagne et le 23<sup>e</sup> pour le Royaume-Uni), la qualité des infrastructures de santé (9<sup>e</sup> rang, 8<sup>e</sup> pour l'Allemagne et 29<sup>e</sup> pour le Royaume-Uni), les dépenses publiques dans l'enseignement secondaire par élève (10<sup>e</sup> rang) et les dépenses publiques totales dans l'éducation (16<sup>e</sup> rang avec 5,5% du PIB, contre 5,4% pour le Royaume-Uni et 4,2% pour l'Allemagne).

#### → La France ressort comme une destination attrayante pour les talents professionnels

grâce au niveau de rémunération de ses managers (12<sup>e</sup> rang), celle des personnels de service (18<sup>e</sup> rang) et une bonne qualité de vie (23<sup>e</sup> rang).

→ Enfin, concernant le volet Potentiel, la France est classée 17<sup>e</sup> pour ce qui est de la place de l'enseignement des sciences à l'école, 19<sup>e</sup> pour l'ouverture aux étudiants étrangers, avec 3,7 étudiants étrangers pour 1 000 habitants, et 20<sup>e</sup> pour la disponibilité de compétences en finances.

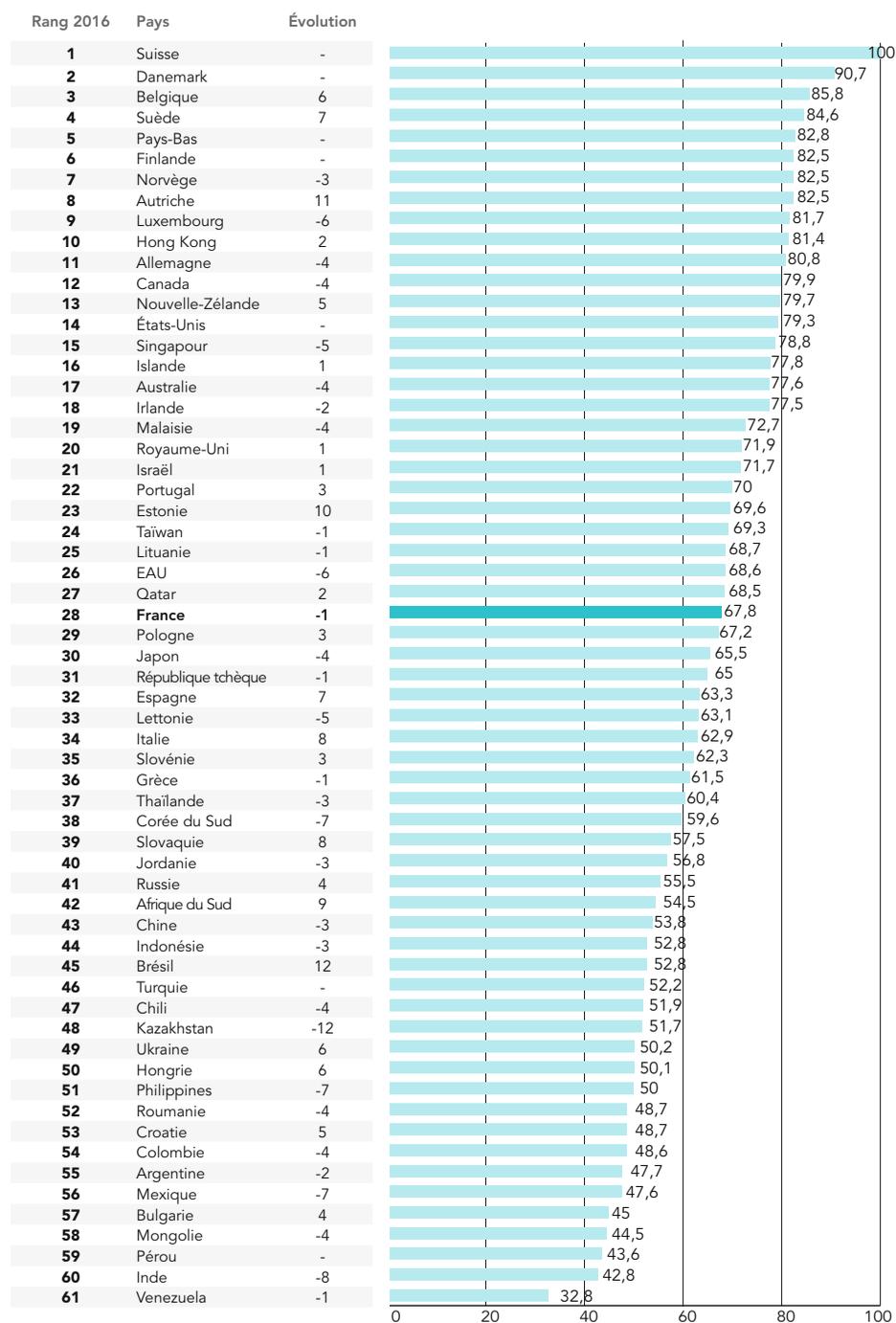
#### LE RAPPORT SOULIGNE PLUSIEURS FAIBLESSES DE LA FRANCE

→ Dans le volet Investissement et développement, l'apprentissage (57<sup>e</sup>) et la formation professionnelle (45<sup>e</sup> rang) ne sont pas suffisamment développés dans le système français.

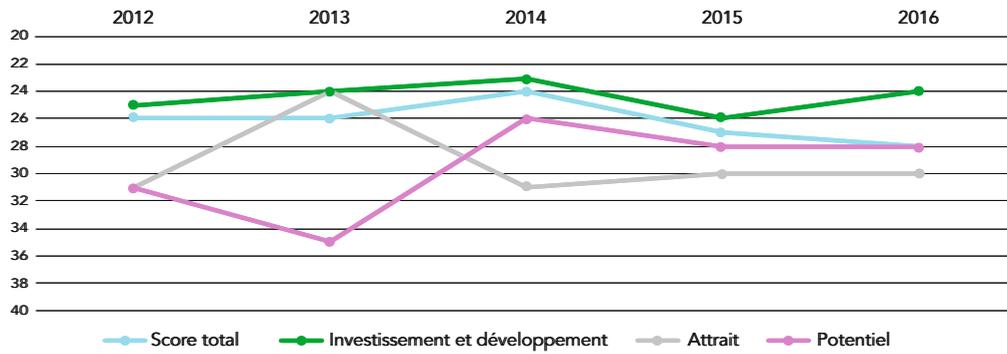
Le taux d'imposition sur le revenu est une faiblesse pour l'attractivité de la France en matière de talents (49<sup>e</sup> rang), tout comme le coût de la vie, l'importance accordée aux talents par les entreprises et la motivation des salariés (41<sup>e</sup> rang).

→ Enfin, la France est handicapée dans le volet Potentiel par les faibles connaissances en langues étrangères de ses salariés (55<sup>e</sup> rang), la croissance de sa population active (51<sup>e</sup> rang) et la qualité de ses formations en management (49<sup>e</sup> rang).

## CLASSEMENT 2016 DU WORLD TALENT REPORT



### ÉVOLUTION DU RANG DE LA FRANCE PAR PILIER (2012-2016)



# BETTER LIFE INDEX 2016

OCDE • Mai 2016

En 2011, à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'*Indice du vivre mieux*. Cet indicateur repose sur le constat que le bien-être ne se résume pas aux seules statistiques économiques. Interactif, il permet à chaque économie de visualiser son niveau de qualité de vie selon l'importance accordée aux différents critères et de le comparer aux autres pays membres, en dépassant le cadre froid du produit intérieur brut.

Cette initiative s'appuie sur le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi relative à la mesure de la performance économique et du progrès social qui avait prôné la mise en place d'indicateurs visant à mesurer le bien-être dans les statistiques économiques.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Le bien-être est un concept pluridimensionnel qui ne se limite pas à la notion de richesse. L'*Indice du vivre mieux* intègre 24 indicateurs répartis en 11 dimensions couvrant les principaux aspects du bien-être, en termes de condition de vie matérielle et de qualité de vie :

- **logement** : nombre de pièces par personne, accès aux équipements sanitaires de base, coûts du logement ;
- **revenu** : revenu disponible ajusté net des ménages, patrimoine financier des ménages ;
- **emploi** : taux d'emploi, taux de chômage de longue durée, revenus moyens d'activité, sécurité de l'emploi ;
- **liens sociaux** : qualité du réseau social ;
- **éducation** : niveau d'instruction, années de scolarité, compétences des élèves ;
- **environnement** : pollution atmosphérique, qualité de l'eau ;

- **engagement civique** : participation électorale, participation à l'élaboration des lois ;
- **santé** : espérance de vie, auto-évaluation de l'état de santé ;
- **satisfaction** : satisfaction à l'égard de la vie ;
- **sécurité** : sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit, taux d'homicides ;
- **équilibre travail/vie** : horaires de travail lourds, temps consacré aux loisirs et à soi.

L'indicateur couvre les 34 pays membres de l'OCDE, ainsi que la Lettonie en cours d'adhésion et trois pays associés : le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud. À terme, il sera étendu à trois autres pays : la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

Les données statistiques sont principalement tirées de sources officielles, telles que l'OCDE, les comptes nationaux ou les statistiques des Nations unies, et sont complétées par deux indicateurs issus du sondage *Gallup World Poll*,

mené par la Gallup Organization. Plus de 80% des indicateurs de l'*Indice du vivre mieux* sont déjà publiés par l'OCDE.

## PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

L'*Indice du vivre mieux* regroupe des indicateurs exprimés dans des unités différentes (dollars, années, etc.). Pour comparer et agréger ces valeurs, elles sont normalisées avec la méthode du minimum et du maximum, afin d'obtenir des nombres compris entre 0 (le pire résultat) et 1 (le meilleur résultat).

L'application web ([www.oecdbetterlifeindex.org/fr](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr)) permet d'estimer l'indicateur de bien-être en laissant aux utilisateurs la possibilité de modifier la contribution des 11 critères du bien-être, dont la note par défaut est égale à 1, en adaptant les pondérations en fonction des caractéristiques des économies, de 0 (« pas important ») à 5 (« très important »). La somme de toutes les pondérations est égale à 100%. Ils peuvent ensuite comparer et partager l'indicateur qu'ils ont créé.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

En gardant la pondération attribuée par défaut aux critères (même poids pour toutes les dimensions), la Norvège arrive en tête du classement, suivie de l'Australie, du Danemark, de la Suisse et du Canada.

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

La France est 18<sup>e</sup> au classement, derrière l'Allemagne (12<sup>e</sup>) et le Royaume-Uni (16<sup>e</sup>).

### CLASSEMENT

Rang	Pays
1	Norvège
2	Australie
3	Danemark
4	Suisse
5	Canada
6	Suède
7	Nouvelle-Zélande
8	Finlande
9	États-Unis
10	Islande
11	Pays-Bas
12	Allemagne
13	Luxembourg
14	Belgique
15	Autriche
16	Royaume-Uni
17	Irlande
<b>18</b>	<b>France</b>
19	Espagne
20	Slovénie

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

**En France, le revenu moyen disponible ajusté des ménages, qui est de 29 759 dollars, est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (29 016 dollars) et à celui du Royaume-Uni (26 687 dollars). En revanche, il est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne, qui s'élève à 31 925 dollars.**

**En termes de santé, l'espérance de vie à la naissance en France est de 82 ans (86 ans pour les femmes contre 79 ans pour les hommes), soit deux ans de plus que la moyenne de l'OCDE. Elle est de 81 ans au Royaume-Uni et en Allemagne. La France obtient un score de 9 pour l'équilibre**

**travail/vie**, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. La France est 1<sup>re</sup> pour le temps consacré aux loisirs et à soi (qui représente 68% de la journée), soit 16,4 heures et légèrement plus que la moyenne de l'OCDE (15 heures).

**Concernant le logement, la France se classe 12<sup>e</sup>** avec un score de 6,2, comme l'Allemagne. En France, les ménages consacrent en moyenne 21% de leur revenu disponible brut ajusté au logement, ce qui est supérieur à la moyenne de la zone OCDE (18%). Cette part s'élève à 23% au Royaume-Uni.

#### L'INDICE SOULIGNE PLUSIEURS FAIBLESSES DE LA FRANCE

→ Concernant l'emploi, 64% des 15-64 ans ont un travail rémunéré en France, un taux moins élevé qu'en Allemagne (74%) et qu'au Royaume-Uni (73%). La France est 28<sup>e</sup> dans le classement du taux de chômage de longue durée.

→ Malgré un taux de participation plus élevé que la moyenne de l'OCDE lors de l'élection présidentielle de 2012 (80% contre 68%), traduisant la confiance du public dans le processus politique, la France se classe 17<sup>e</sup> sur 38 dans l'indicateur de participation à l'élaboration des lois.

→ La France se positionne 18<sup>e</sup> dans l'indicateur de pollution atmosphérique. Le niveau de concentration de PM10 dans l'atmosphère (particules de polluants atmosphériques susceptibles de causer des dommages aux poumons) est de 14,1 microgrammes par mètre cube en France, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (qui est de 14,05 microgrammes par m<sup>3</sup>). Le taux de PM10 est de 10,8 microgrammes par m<sup>3</sup> au Royaume-Uni et de 15,4 microgrammes par m<sup>3</sup> en Allemagne.

#### SCORE AU CLASSEMENT BLI 2016

	France	Allemagne	Royaume-Uni	Meilleur score
Logement	6,2	6,2	6,1	7,9 (États-Unis)
Revenu	4,8	5	4,9	10 (États-Unis)
Emploi	7,1	8,2	7,8	9,7 (Islande)
Liens sociaux	6	7,3	7,8	10 (Nouvelle-Zélande)
Éducation	5,9	8	6,4	9,3 (Finlande)
Environnement	6,8	7,6	7,9	10 (Norvège)
Engagement civique	6	4,9	5,9	8,6 (Australie)
Santé	7,7	7,3	8,1	9,6 (Nouvelle-Zélande)
Satisfaction	5,4	7,1	6	10 (Norvège)
Sécurité	8	8,4	8,8	9,8 (Norvège)
Équilibre travail / vie	9	8,4	6,6	9,4 (Pays-Bas)



# COMMENTAIRES

**L'attractivité est un processus complexe qui ne peut se mesurer par l'intermédiaire d'un unique indicateur.** Il est donc nécessaire d'analyser et de comparer plusieurs indicateurs relevant de données macroéconomiques, de statistiques de firmes ou encore de la perception des investisseurs étrangers afin d'appréhender le concept dans sa totalité. **Parmi les nombreux indicateurs permettant d'estimer l'attractivité d'une économie, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) sont parfois privilégiés** et repris dans les médias. Ces données font l'objet d'une analyse internationale comparée des flux et des stocks d'investissements directs étrangers, réalisée par la Cnuccd (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) dans le *World Investment Report*. La Cnuccd publie désormais, pour les États qui les fournissent, des données établies par les banques centrales selon la dernière méthodologie du principe directionnel étendu préconisée par le FMI et l'OCDE, que la France applique, et qui permet de neutraliser l'effet des prêts intra-groupes.

Cependant, les données présentées par la Cnuccd doivent être utilisées avec beaucoup de prudence, car les flux d'IDE sont fortement volatils et donnent lieu à des révisions importantes. Ils recouvrent également des flux de natures très diverses et sont parfois dépendants d'une ou deux très grosses opérations qui ne peuvent traduire à elles seules l'attractivité ou non du site France. Ainsi, la baisse des flux d'IDE entrants enregistrée en France en 2014 concernait principalement les nouvelles implantations et prises de participation (« opérations en capital social », -60 %) ainsi que les prêts internes

aux entreprises multinationales (« prêts intra-groupes », passage de 8,5 à -2,7 milliards de dollars). La baisse de 60% des opérations en capital social était liée en grande partie à une opération individuelle : elle s'expliquait pour les deux tiers par la vente de Nestlé à L'Oréal de 8% du capital de ce dernier, pour 6,5 milliards d'euros (9 milliards de dollars).

En dépit des retombées médiatiques, toute analyse visant à restreindre l'attractivité du site France à un unique indicateur est non pertinente. L'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE et **il convient d'adopter une approche intégrant également des données de firmes.**

Dans ce cadre, certains consultants tels que KPMG, EY, PwC proposent une comparaison mondiale ou européenne des métropoles ou États en matière d'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi.

**Les analyses réalisées reposent sur des observatoires qui ne recensent que les investissements des firmes multinationales ayant fait l'objet d'une annonce publique.** Les éléments présents dans ces rapports donnent donc une image incomplète de la réalité économique. À titre d'exemple, les études d'EY et de KPMG reposent sur des observatoires recensant les annonces publiques d'investissement réalisés par le consultant britannique Oxford Intelligence et l'étude de PwC intègre des données de fDi Intelligence. **Les données confidentielles ou connues des agences de promotion qui accompagnent,**

chaque jour, sur le terrain les investisseurs n'y sont pas recensés. Ainsi, près d'un tiers des projets recensés dans le bilan France de Business France ne peuvent faire l'objet d'une communication publique, et ce à la demande des entreprises, qui souhaitent préserver leur anonymat. Par conséquent, ces données ne peuvent être transmises à des consultants privés.

Le baromètre d'EY ainsi que l'étude de KPMG, comme tout observatoire, ne donnent qu'une vue parcellaire de l'attractivité comparée des pays européens en termes de projets et d'emplois. En termes de projets :

→ Dans un souci de comparabilité, ces rapports analysent de manière délibérée un périmètre plus restrictif que celui de Business France en excluant notamment les points de vente, l'hôtellerie, les reprises de sites en difficulté ainsi que les reprises-extensions.

→ Le baromètre d'EY sous-estime les emplois créés par les investissements étrangers, car le cabinet ne dispose pas pour tous les projets d'investissement des emplois associés. Concrètement, en 2015, pour 598 projets recensés en France, seuls 370 ont une donnée Emplois associée, ce qui fait chuter la moyenne des emplois associée à chaque projet.

→ Par ailleurs, dans le cas d'EY, la couverture de l'emploi est différente selon les pays. Ainsi, seuls 62% des projets d'investissement renseignés pour la France disposent de la donnée Emplois contre, par exemple, 47% pour l'Allemagne, 70% pour le Royaume-Uni, 38% pour l'Espagne et 55% pour la Pologne. Toute analyse liée à l'emploi associé aux investissements est donc très limitée et fragile.

→ Enfin, au sein de l'échantillon retenu par KPMG dans le *Global Cities Investment Monitor*, les écarts en termes de population et de superficie sont considérables : dans cette étude, Paris est limitée à ses 20 arrondissements. Or, si Paris *intra-muros* accueille sur son territoire 40% des entreprises de la région Île-de-France, ce chiffre monte à 70% si on inclut la petite couronne.

**Une démarche alternative consiste également à estimer la perception des investisseurs étrangers à l'égard de l'attractivité des économies.** Ces enquêtes réalisées auprès des décideurs par Bain & Company, A.T. Kearney, EY, etc., permettent d'appréhender le climat de confiance accordé aux économies étudiées. Ils permettent également d'identifier les irritants afin de promouvoir les réformes visant notamment à améliorer l'environnement des affaires.

Ces enquêtes d'opinion doivent néanmoins être étudiées avec prudence, car le nombre de décideurs étrangers interrogés reste relativement modeste : 203 pour EY, 146 pour Bain & Company. À titre de comparaison, sur la seule zone Europe, l'enquête compétitivité conduite par COE-Rexecode sur la perception des produits français à l'export porte sur 500 répondants. De même, le baromètre TNS Sofres/Business France relatif à l'attractivité de la France et à la confiance que lui témoignent les investisseurs interrogés porte sur un échantillon supérieur à 700 dirigeants.

Un autre biais important est lié aux caractéristiques de l'échantillon et à la communication qui en est faite. En effet, l'échantillon repose sur des investisseurs déjà implantés en France, qui peuvent saisir cette enquête comme une opportunité de témoigner de leurs difficultés personnelles. La perception *intuitu personae*

est, dans ce cas, d'autant plus forte et renforce le caractère subjectif des réponses.

Enfin, le *business* n'est pas qu'une affaire de perception. Nous enregistrons un réel décalage entre les perceptions et la réalité de l'investissement étranger en France. Ce décalage est d'autant plus fort que les entreprises étrangères sont déjà installées en France.

C'est le cas du *Baromètre AmCham-Bain*, où seuls 30% des répondants (en progression de 12 points par rapport à l'année dernière) estiment que la perception de la France par leur maison mère est positive, alors que la présence américaine est forte et que les États-Unis représentant les principaux investisseurs étrangers créateurs d'emploi en France. Les firmes multinationales américaines (Intel, Cisco, Google, Facebook, GE, Fedex, etc.) renforcent continuellement leur présence en France.

C'est pourquoi Business France a choisi pour son rapport annuel d'avoir recours aux données des firmes. Cela permet d'intégrer à l'analyse les données relatives aux projets d'investissement productifs d'origine étrangère, ainsi que celles relatives à la contribution des filiales étrangères aux économies (emploi, R&D et valeur ajoutée). Business France a publié le 21 mars 2017 son rapport annuel des investissements étrangers créateurs d'emploi en France, qui recense les décisions d'investissement étranger. **Chaque décision d'investissement citée est vérifiée auprès de l'entreprise étrangère et du partenaire territorial concerné.** Ce processus permet de recenser et d'identifier des projets dont une partie n'a pas fait l'objet d'un communiqué de presse ou d'informations rendues publiques

dans la presse. Ces projets échappent donc au recensement de tout observatoire, tel que ceux de KPMG, EY, PwC. Business France a mis sur son site internet une carte interactive visant à présenter chacun des 1 117 projets recensés en 2016 en respectant leur confidentialité.

L'analyse des données microéconomiques, qui sont à la source d'une validation croisée de chaque décision d'investissement, permet de rappeler que :

→ **La France compte parmi les moteurs de l'innovation mondiale.** Outre les géants de la tech (Facebook, Google, Cisco, etc.), la France séduit de nombreuses firmes qui souhaitent implanter ou développer leurs sites de recherche et développement. L'italien TAS Group, spécialisé dans les logiciels pour la monétique, les solutions liées au *cloud* et l'hébergement de données, a investi près de 4 millions d'euros sur son site de Sophia Antipolis, afin de moderniser ses infrastructures et de développer ses activités de R&D. Engagé dans la révolution du véhicule connecté, l'équipementier allemand Continental a créé en 2016 un site de R&D dédié, Continental Digital Services. L'entreprise japonaise Sakata Vegetables Europe, qui produit et commercialise des semences potagères, investit 2,8 millions d'euros dans un bâtiment dédié à la recherche sur son site d'Uchaud (Occitanie).

→ **La France accueille également de nombreux centres de décisions.** Le canadien PressReader, qui a développé une plateforme de distribution de la presse en ligne, a choisi d'implanter son 1<sup>er</sup> bureau européen, qui sera le quartier général pour la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), à Bordeaux. Le laboratoire pharmaceutique américain Merck & Co a choisi d'implanter

en Île-de-France son nouveau centre de décisions, qui sera le siège international de l'entreprise, hors États-Unis. L'opération va entraîner la création d'une centaine d'emplois.

→ **La France est une puissance industrielle.** À titre d'exemple, mentionnons le projet de Bolton Group (Italie), qui a décidé d'investir 2,5 millions d'euros dans l'extension de sa filiale Saupiquet à Quimper (Bretagne). L'entreprise suisse Liebherr-Aerospace, spécialisée dans la fabrication des systèmes d'air pour l'industrie aéronautique, a investi plus de 14 millions d'euros sur son site de production à Toulouse (Occitanie). L'entreprise allemande Car-ita, fournisseur de tissus à haute valeur ajoutée pour l'industrie automobile et aéronautique, annonce la création d'une nouvelle unité de production à Bitche (Grand Est). L'entreprise américaine Castle Metals, spécialisée

dans la découpe et le stockage des métaux, a investi 2 millions de dollars pour la création d'un site industriel à Tarbes (Occitanie) afin de se rapprocher de ses clients de l'Aerospace Valley. La société italienne Lattonedil, spécialisée dans la production et la vente de panneaux isolants pour toiture et bardage, **a ouvert sa première usine française à La Roche-sur-Yon** (Pays de la Loire). **L'entreprise prévoit d'investir plus de 10 millions d'euros et de créer une cinquantaine d'emplois.** L'allemand Blohm+Voss, l'un des leaders européens dans la construction et la réparation de navires civils et militaires, s'est vu confier **l'exploitation de la Grande Forme des chantiers navals de La Ciotat** (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le projet a débouché sur la création d'une filiale à La Ciotat, dont l'objectif sur trois ans est de porter l'effectif à **cent personnes.**

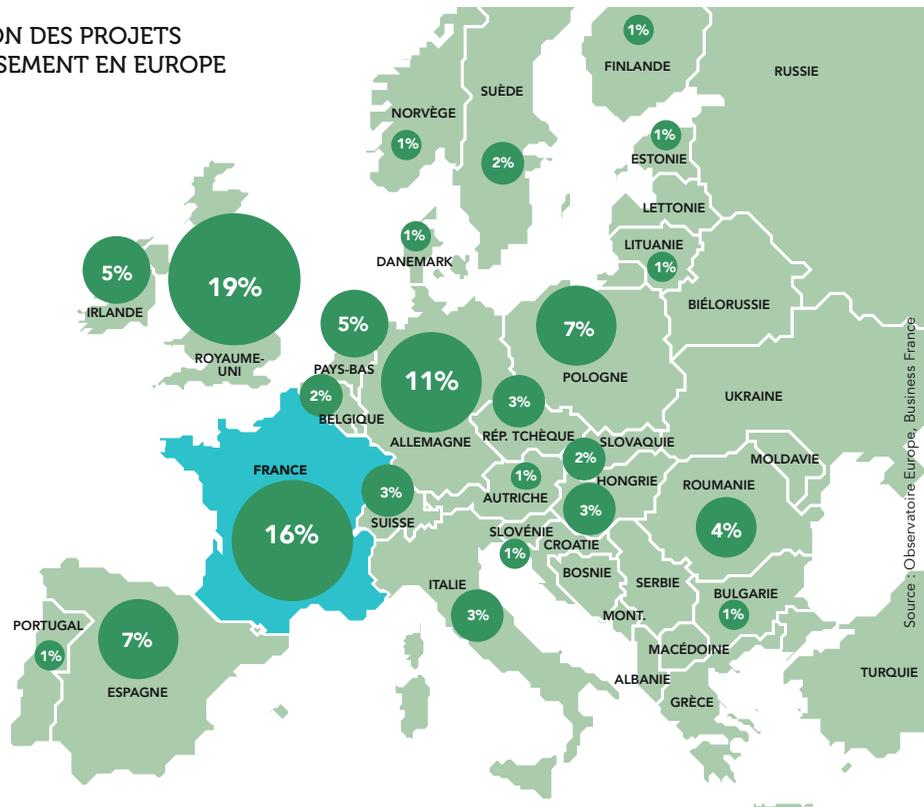
# LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE

La France s'est maintenue depuis le début de la crise économique aux premiers rangs des pays d'accueil des investissements directs étrangers (IDE). En termes de stocks d'IDE, elle se positionne au 8<sup>e</sup> rang mondial (7<sup>e</sup> si l'on regroupe la Chine et Hong Kong) et au 3<sup>e</sup> rang européen avec 772 milliards de dollars en 2015, derrière les États-Unis (5 409 Md\$), Hong Kong (1 572 Md\$),

le Royaume-Uni (1 457 Md\$), la Chine (1 221 Md\$), l'Allemagne (1 121 Md\$), Singapour (978 Md\$) et la Suisse (833 Md\$).

Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE/ PIB), la France accueille autant d'investissements étrangers que l'Allemagne, et plus que l'Italie ou les États-Unis.

## RÉPARTITION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN EUROPE



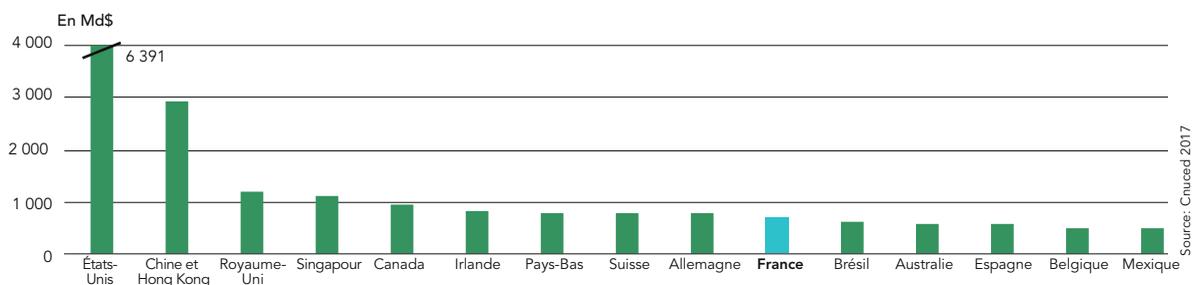
Les investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise: l'Hexagone compte, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, parmi les pays les plus attractifs pour les IDE créateurs d'emploi en Europe. En 2016, selon le baromètre d'EY, notre économie se positionne au 3<sup>e</sup> rang en Europe pour le nombre de ces implantations créatrices d'emploi (2<sup>e</sup> en Europe selon les données de l'observatoire Business France) et notre pays se maintient depuis une quinzaine d'années au 1<sup>er</sup> rang européen pour l'accueil des implantations industrielles.

La France compte également parmi les premiers pays européens pour l'accueil des investissements de recherche et développement. En 2016, elle a été le

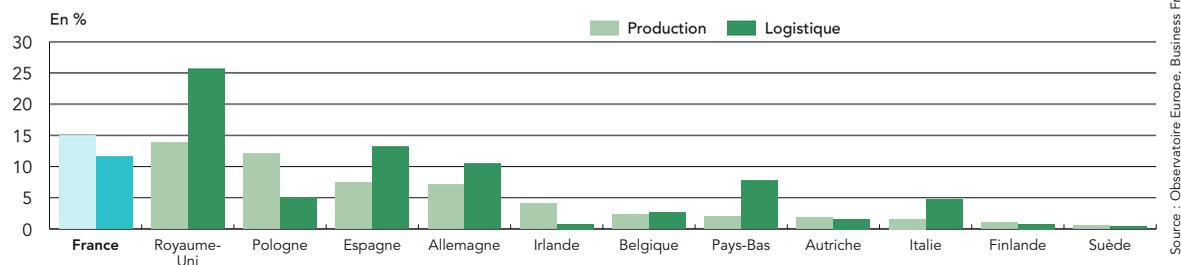
3<sup>e</sup> pays d'accueil des activités de R&D, après le Royaume-Uni et l'Allemagne, accueillant 11 % de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe.

La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Selon le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en 2014-2015, la France a accueilli 309 642 étudiants étrangers parmi lesquels 218 443 (73,1 %) sont inscrits à l'université. Les étudiants étrangers représentent 12,1% du total des étudiants. La France se distingue par une très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche de haut niveau (42%).

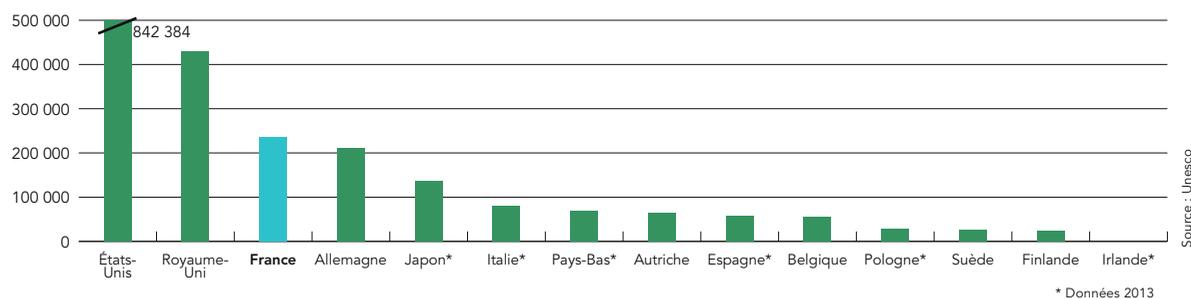
### STOCK D'IDE ENTRANTS (2016) - TOP 15 DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL



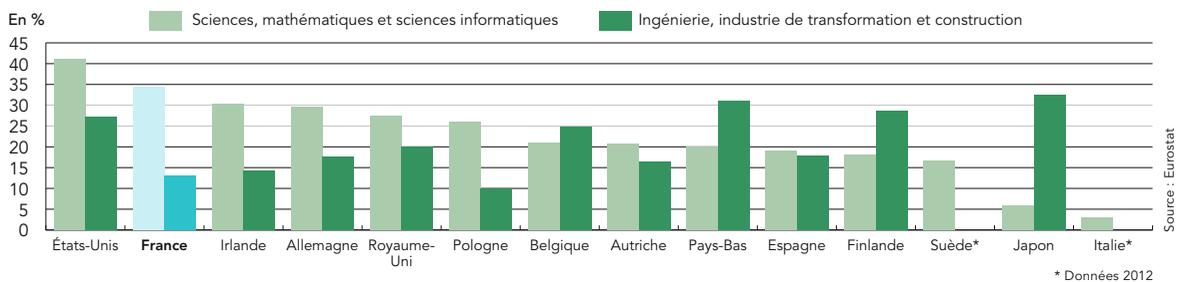
### PROJETS D'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES (2015)



## NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PAR PAYS D'ACCUEIL (2014)



## PART DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LES PROGRAMMES DE RECHERCHE (2014)



# LES RÉFORMES

## L'ATTRACTIVITÉ

Le Pacte de responsabilité et de croissance, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les lois facilitant le financement des PME, les procédures simplifiées d'obtention de visa ou les campagnes de communication institutionnelles sont autant de dispositifs qui contribuent à renforcer l'attractivité économique auprès des investisseurs et à bâtir une image positive de l'économie française.

### LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Le Pacte de responsabilité et de solidarité a notamment pour objectif d'améliorer la compétitivité-coût des entreprises, qui demeure un élément essentiel de l'attractivité du site France. Cela passe par un allègement du **coût du travail et de la fiscalité des entreprises**: les mesures de baisse du coût du travail représentent un effort de près de 35 milliards d'euros à l'horizon 2017. De plus, la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés a permis de baisser le coût du capital des grandes entreprises pour un montant de 3 milliards d'euros en 2016. La contribution sociale de solidarité des entreprises (C3S) a été supprimée pour plus de 90% des entreprises pour un montant de 2 milliards d'euros en 2016. En 2017, le taux normal de l'impôt sur les sociétés a été baissé à 28% pour les TPE et PME jusqu'à 75 000 euros de bénéfice et, dans un souci de convergence au sein de l'Union européenne, ce taux sera étendu à tous les bénéficiaires de toutes les entreprises d'ici à 2020. De plus, en 2019, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) réduit de 15% sur les premiers 38 120 euros de bénéfice annuel pour les petites entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 7,63 millions d'euros sera étendu à toutes les PME de moins de 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.

### LA LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES

Adoptée en juillet 2015, cette loi vise à agir sur tous les leviers pour favoriser la relance de la croissance, de l'investissement et de l'emploi. Certaines mesures spécifiques visent à renforcer l'attractivité de notre pays.

→ **Renforcement de l'attractivité du statut d'impatrié**: un salarié étranger travaillant en France pourra désormais conserver son statut d'impatrié et le bénéfice du régime fiscal qui y est attaché s'il change de poste au sein d'un même groupe. La durée de ce régime fiscal, initialement limitée à cinq ans, a été rallongée à huit ans en 2017.

→ **Renforcement de l'attractivité de l'actionariat salarié: mode de rémunération déterminant pour les sièges sociaux français qui veulent attirer des talents internationaux**, le dispositif des actions de performance est simplifié et sa fiscalité est alignée sur les standards européens.

### LE CICE

Le montant annuel du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**, qui correspondait à 6% de la masse salariale brute constituée par les salaires inférieurs à 2,5 Smic depuis 2014, a été porté à 7% en 2017. Ce crédit automatique pour toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu (régime réel) et employant au moins un salarié représente 20 milliards d'euros par an au bénéfice des entreprises.

### EMBAUCHE PME

Depuis janvier 2016 et jusqu'à juin 2017, l'aide à l'embauche pour les PME permet à chaque entreprise ou association de moins de 250 salariés qui engage un nouveau salarié rémunéré jusqu'à 1 900 euros bruts mensuels de bénéficier d'une prime trimestrielle de

500 euros durant les deux premières années du contrat, soit 4000 euros au total.

## LES LOIS FACILITANT LE CAPITAL-RISQUE ET LE FINANCEMENT DES PME

**Depuis 2007, plusieurs textes de lois ont été adoptés dans l'objectif de faciliter et soutenir l'investissement en capital-risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME :**

→ **La loi TEPA** (2007) prévoit une déduction sur l'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 18% de l'investissement réalisé dans une PME et jusqu'à 50% pour une déduction sur l'ISF (sous certaines conditions).

→ **La loi sur le financement participatif** (2014) définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de conseil en investissement participatif (CIP), la limite fixée à 1000 € pour un prêt par un particulier, l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.

→ **La loi sur le capital investissement d'entreprise** (ou « corporate venture ») permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur cinq ans ces investissements, en prenant une participation maximum de 20% dans le capital de la PME.

**D'autres mesures vont dans le même sens :**

→ Voté en 2015, le PEA-PME vise à accroître les flux de financement vers l'économie réelle et à faciliter les modalités d'accès des ETI et PME à ces financements.

→ Depuis 2015, **une exonération d'impôt sur le revenu des plus-values** réalisées lors de la cession de titres d'organismes de placement collectif « monétaires » (SICAV et FCP) est possible, sous condition de versement du produit de cession dans le PEA-PME.

→ Début 2017, **la mise en place du compte PME innovation** (CPI) vise à inciter les entrepreneurs qui se séparent des titres de leur société à réinvestir les plus-values réalisées dans le capital de jeunes PME ou entreprises innovantes. Le CPI permet aux *business angels* d'accompagner des entreprises à fort potentiel de croissance en leur apportant un soutien financier, mais également en mettant à disposition leurs compétences et leur expertise, ainsi que leur réseau relationnel pendant toute la durée de l'investissement.

## LE PASSEPORT TALENT ET LE FRENCH TECH VISA

Le Passeport Talent, mis en place en 2016, est **une carte de séjour d'une durée maximale de quatre ans** qui a pour objectif de rendre plus lisible le droit au séjour des talents que la France souhaite accueillir en plus grand nombre.

Le French Tech Visa, lancé en juin 2017, est une procédure simplifiée et accélérée pour **l'obtention d'un titre de séjour** qui s'appuie sur ce dispositif. Il est proposé par des acteurs identifiés de l'écosystème de la French Tech (incubateurs ou accélérateurs de startups, bénéficiaires du Pass French Tech ou encore des fonds d'investissement en capital-risque) à des talents étrangers qu'ils ont accompagnés ou recrutés en France. Il vise des talents internationaux de la tech : des fondateurs de startups étrangères, des employés de scaleups<sup>1</sup> françaises et des investisseurs étrangers.

En plus de ces réformes, un certain nombre d'initiatives visent à renforcer l'attractivité de notre pays :

## CRÉATIVE FRANCE

Lancée fin 2015, la campagne de promotion Créative France doit permettre d'installer dans la durée un discours partagé, commun et positif sur « l'entreprise

<sup>1</sup> Entreprises à forte croissance de plus de dix salariés.

## LES RÉFORMES

### L'ATTRACTIVITÉ

France» et ses capacités d'innovation. Elle s'appuie sur le constat que créativité et innovation sont au cœur du «génie» français, et cherche à promouvoir à l'international les initiatives et le savoir-faire français en matière de créativité et d'innovation dans divers domaines (technologies, industrie, mode, gastronomie, sciences, arts, etc.). Dix pays prioritaires ont été retenus en raison de leur potentiel de développement en matière d'échanges et d'investissements. La campagne consiste en **un vaste programme d'actions auprès des médias internationaux**, un volet publicitaire et digital intégrant une présence massive sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une plateforme digitale.

#### PORTAIL WELCOME TO FRANCE

Business France a lancé début 2017 un centre de ressources unique pour faciliter l'accueil en France des talents internationaux. Un site internet «Welcome to France – Helping you to settle in» a été ouvert **pour informer et orienter les talents internationaux et leur famille dans leurs principales démarches d'expatriation en France**. Disponible en français et en anglais, il centralise les informations nécessaires pour un ressortissant étranger souhaitant s'installer en France (visa et titres de séjour, fiscalité, protection sociale, vie quotidienne, etc.). Le portail propose également un service en ligne, le «Welcome office», composé de spécialistes en mobilité internationale, qui répondent aux questions des futurs cadres étrangers en France (dirigeants d'entreprises, salariés en mobilité internationale, investisseurs, startups, cabinets d'avocats, sociétés de relocalisation, etc.).

#### UN GUICHET UNIQUE: CHOOSE PARIS REGION

Inauguré en novembre 2016, Choose Paris Region est un dispositif qui s'inscrit dans une politique d'attractivité volontariste permettant aux entreprises étrangères

qui souhaitent s'installer en région parisienne d'avoir **un interlocuteur unique pour faciliter toutes leurs démarches**. Ce guichet unique est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs: la Région Île-de-France, la Ville de Paris et l'agence parisienne de développement et d'innovation Paris&Co, la métropole du Grand Paris, la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France et Business France. L'objectif est d'affirmer Paris et sa région comme choix naturel pour les entreprises qui cherchent une porte d'entrée en Europe.

Les entreprises étrangères pourront ainsi s'informer sur les atouts et les avantages de la France, mieux comprendre le cadre réglementaire, fiscal et social, et être accompagnées dans leur installation (titres de séjour des salariés, travail du conjoint, questions scolaires).

#### LE GRAND PARIS, POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Le Grand Paris est un projet de développement des transports à l'échelle de la métropole, qui articule de manière cohérente les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant et la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique, dont une liaison express dédiée entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est. Il est porté par le gouvernement et les collectivités territoriales, et son coût total est estimé à 24,9 milliards d'euros.

À terme, **200 kilomètres de lignes seront construites**, c'est-à-dire autant que toutes les lignes actuelles du métro parisien, et 140 kilomètres carrés de territoires seront aménagés autour des gares.





# L'INNOVATION PERMET AUX ENTREPRISES DE GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ

- 81 GLOBAL INNOVATION INDEX 2017  
UNIVERSITÉ CORNELL, INSEAD ET OMPI  
JUIN 2017
- 85 TOP 100 GLOBAL INNOVATORS 2016  
CLARIVATE ANALYTICS  
NOVEMBRE 2016
- 89 TABLEAU DE BORD EUROPÉEN DE L'INNOVATION 2016  
COMMISSION EUROPÉENNE  
JUILLET 2016
- 93 INDICE RELATIF À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUES 2017  
COMMISSION EUROPÉENNE  
MARS 2017
- 97 ACADEMIC RANKING OF WORLD UNIVERSITIES (ARWU) 2016  
SHANGHAIRANKING CONSULTANCY  
AOÛT 2016
- 101 CLASSEMENT DES MASTERS EN MANAGEMENT 2016  
FINANCIAL TIMES  
SEPTEMBRE 2016
- 105 U-MULTIRANK 2017  
COMMISSION EUROPÉENNE  
MARS 2017
- 109 COMMENTAIRES
- 113 LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE INNOVANTE
- 116 LES RÉFORMES

## L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'OCDE propose une définition large de l'innovation: « Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »

L'innovation permet aux entreprises de réaliser des gains de productivité, d'améliorer la qualité de leurs produits et leur adaptation au marché, et donc de gagner en compétitivité.

Dans ce cadre, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers de la compétitivité et de l'attractivité économique. La publication de classements internationaux des établissements supérieurs illustre l'avènement d'une véritable concurrence au niveau mondial entre les pays et les établissements.

Sur la thématique de l'innovation, les classements les plus réputés sont le *Tableau de bord européen de l'innovation*, le *Global Innovation Index* de l'université Cornell, ceux de l'Institut européen d'administration des affaires (Insead) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi que le *Top 100 Global Innovators* de Clarivate Analytics. Bien que les approches soient diverses, il s'agit pour ces organismes d'examiner les performances en matière de recherche et d'innovation des États et des entreprises.

Dans un contexte de forte mobilisation du gouvernement pour faire de la France une « République numérique », l'*Indice relatif à l'économie et à la société numériques* de la Commission européenne enrichit l'analyse.

Sur la thématique de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les classements les plus connus sont ceux de ShanghaiRanking Consultancy, paru pour la première fois en 2003, et des masters en management du *Financial Times*. Le premier s'intéresse principalement aux critères liés aux activités de recherche ; le second repose sur un ensemble d'indicateurs basés sur le devenir des diplômés, la parité, la qualité du corps enseignant et l'ouverture internationale. L'*U-Multirank* complète l'analyse en proposant un outil de comparaison des performances universitaires.



# GLOBAL INNOVATION INDEX 2017

UNIVERSITÉ CORNELL, INSTITUT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES (INSEAD) ET ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) • Juin 2017

Publiée conjointement par l'OMPI, l'université Cornell et l'Insead, la 10<sup>e</sup> édition de l'*Indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index, ou GI)* évalue les capacités et les performances de 127 pays en matière d'innovation, moteur de la croissance et de la prospérité économique. L'édition 2017 est consacrée à l'innovation dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

L'*Indice de l'innovation* est composé de **81 indicateurs répartis en cinq piliers d'inputs** renforçant la capacité d'innovation et de deux piliers d'outputs traduisant les effets tangibles de l'innovation dans l'économie.

#### → Inputs:

- **institutions:** environnement politique, réglementation, environnement des affaires;
- **capital humain et recherche:** éducation, enseignement supérieur, R&D;
- **infrastructures:** TIC, infrastructures générales, écologie durable;
- **perfectionnement des marchés:** crédit, investissement, commerce et concurrence;
- **perfectionnement des entreprises:** travailleurs du savoir, collaborations en matière d'innovation, assimilation de connaissances.

#### → Outputs:

- **résultats liés au savoir et à la technologie:** création du savoir, impact du savoir, diffusion du savoir;
  - **résultats créatifs:** atouts intangibles, biens et services créatifs, créativité en ligne.
- Parmi les indicateurs, 58 sont des données quantitatives, 19 sont des indices composites et 5 sont issus d'enquêtes d'opinion de l'*Executive Opinion Survey* (WEF). Pour l'édition 2017, un indicateur a été supprimé et quatre indicateurs ont été modifiés à la marge.

### PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Les indicateurs, dont certains se voient attribuer une demi-pondération, sont normalisés selon la méthode du minimum et du maximum, dans un intervalle compris entre 0 et 100, puis agrégés par pilier. L'*Indice mondial de l'innovation*

correspond à la moyenne simple des deux sous-indices évaluant les inputs et les outputs de l'innovation.

Depuis 2011, l'indice est soumis à un audit statistique indépendant effectué par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC).

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**La Suisse, en 1<sup>re</sup> place pour la septième année consécutive, la Suède et les Pays-Bas (+6) forment le trio de tête.** Les États-Unis (stable) et le Royaume-Uni (-2) complètent le top 5.

Certaines économies ont réalisé en 2017 de nets progrès en matière d'innovation. C'est le cas notamment des Pays-Bas et d'Israël, qui gagne quatre places et entre dans le top 20 du classement. La Chine, qui a fait son entrée dans le top 25 l'an dernier, poursuit sa progression et se classe 22<sup>e</sup> en 2017.

Dans les années à venir, l'innovation va jouer un rôle clé pour relever le défi de nourrir la planète, grâce à une amélioration de la productivité agricole et à l'augmentation des dépenses en R&D dans le secteur. Les avancées dans les biotechnologies, les véhicules autonomes, les données, les services et les logiciels transforment les chaînes de valeur agricoles et modifient radicalement les techniques et processus de production.

#### TOP 20 DU CLASSEMENT

Pays	Score (0-100)	Rang
Suisse	67,69	1
Suède	63,82	2
Pays-Bas	63,36	3
États-Unis	61,4	4
Royaume-Uni	60,89	5
Danemark	58,7	6
Singapour	58,69	7
Finlande	58,49	8
Allemagne	58,39	9
Irlande	58,13	10
Corée du Sud	57,7	11
Luxembourg	56,4	12
Islande	55,76	13
Japon	54,72	14
<b>France</b>	<b>54,18</b>	<b>15</b>
Hong Kong	53,88	16
Israël	53,88	17
Canada	53,65	18
Norvège	53,14	19
Autriche	53,1	20

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**La France gagne trois places par rapport à l'édition 2016 et se situe au 15<sup>e</sup> rang du classement en 2017**, avec un indice de 54,18, derrière le Royaume-Uni 5<sup>e</sup> (-2) et l'Allemagne 9<sup>e</sup> (+1). Depuis 2014, le rang de la France s'améliore de façon régulière (22<sup>e</sup>, puis 21<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> en 2016), et le pays se positionne dans le top 25 dans l'ensemble des piliers. La France est au 9<sup>e</sup> rang des pays de l'UE. Elle est respectivement 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> dans le classement des sous-indices des inputs et des outputs.

**Le focus de cette année fait ressortir les atouts indéniables que possède la France dans le domaine de l'innovation agricole.** Elle est notamment classée 4<sup>e</sup> pour ce qui est de la taille de son marché de crédit dans le domaine agricole ainsi qu'en ce qui concerne le dépôt de brevets sur les plantes, 6<sup>e</sup> en termes d'exportation de produits agricoles et en nombre de startups dans le domaine de l'agriculture, 8<sup>e</sup> pour le nombre de machines agricoles utilisées et 9<sup>e</sup> pour les dépôts de brevets agroalimentaires. Le *Global Innovation Index* publie également en 2017 un classement des clusters innovants

au niveau mondial, basé sur le nombre de brevets PCT déposés, afin de mieux identifier les zones géographiques, parfois éclatées entre plusieurs pays, au cœur de l'innovation. **Paris arrive 10<sup>e</sup> dans ce classement** dominé par Tokyo-Yokohama, Hong Kong-Shenzhen et San Francisco-San José. 13 461 dépôts ont été réalisés par des entreprises parisiennes entre 2011 et 2015. Le 1<sup>er</sup> secteur des brevets est celui des transports et la 1<sup>re</sup> entreprise en termes de nombre de dépôts est L'Oréal. Bâle est classée 36<sup>e</sup>, Lyon 50<sup>e</sup> et Grenoble 56<sup>e</sup>.

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France obtient son meilleur score dans le pilier « Perfectionnement du marché »**, pour lequel elle se classe 11<sup>e</sup>. Elle est en progression de quatre places, après un gain de dix places en 2016. Elle est 6<sup>e</sup> pour le sous-pilier « Commerce, compétition et marché », grâce à la taille de son marché domestique, et 10<sup>e</sup> dans le sous-pilier « Investissement », grâce à sa 1<sup>re</sup> place pour les investissements en capital-risque (devant le Royaume-Uni, 7<sup>e</sup>, et l'Allemagne, 16<sup>e</sup>).

#### RANG PAR PILIER

	France	Allemagne	Royaume-Uni
<b>Indice mondial de l'innovation</b>	<b>15 (+3)</b>	<b>9 (+1)</b>	<b>5 (-2)</b>
<b>Sous-indice des inputs</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>7</b>
Institutions	24	18	9
Capital humain et recherche	12	10	6
Infrastructures	12	20	5
Perfectionnement du marché	11 (+4)	16	5
Perfectionnement des entreprises	18	15	13
<b>Sous-indice des outputs</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Résultats en matière de connaissances et de technologie	20	8	13
Résultats créatifs	12	7	4

→ **La très bonne qualité des infrastructures françaises permet à notre pays de se classer 12<sup>e</sup> dans ce pilier** et au 8<sup>e</sup> rang des infrastructures des TIC, avec de bons résultats pour l'accès aux TIC et l'e-participation. La France est 5<sup>e</sup> pour l'indicateur relatif à la qualité des services de l'administration disponibles en ligne. Elle est également classée 10<sup>e</sup> en termes de performances environnementales.

**La France est par ailleurs classée 12<sup>e</sup> dans le pilier «Capital humain et recherche»**, avec une réelle dynamique des entreprises innovantes et de la recherche se traduisant notamment par des dépenses en R&D intenses des trois principaux groupes internationaux français (8<sup>e</sup>) et un bon classement de ses universités au niveau mondial (10<sup>e</sup>). **La France ressort comme un des pays les plus créatifs**: elle se positionne au 7<sup>e</sup> rang pour les actifs intangibles, et au 10<sup>e</sup> rang pour

les exportations de services culturels et créatifs (devant l'Allemagne, 59<sup>e</sup>, et le Royaume-Uni, 15<sup>e</sup>) ainsi que pour les dépôts de marques (devant l'Allemagne, 41<sup>e</sup>, et le Royaume-Uni, 43<sup>e</sup>).

#### **CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS**

→ **Plusieurs indicateurs soulignent un manque d'investissement** entravant le financement de l'innovation en France: la formation de capital fixe (62<sup>e</sup>) ou encore les dépenses de R&D recevant des financements étrangers (51<sup>e</sup>).

**La France est également devancée à l'échelle mondiale dans certains aspects de l'environnement des affaires**: elle est 54<sup>e</sup> dans la facilité à payer des impôts, loin derrière le Royaume-Uni (15<sup>e</sup>), et 72<sup>e</sup> dans la facilité à obtenir un crédit (le Royaume-Uni est 18<sup>e</sup> et l'Allemagne, 27<sup>e</sup>).

# TOP 100 GLOBAL INNOVATORS 2016

CLARIVATE ANALYTICS (EX-PLATEFORME IP ET SCIENCE DE THOMSON REUTERS) • Novembre 2016

Publié pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, le classement *Top 100 Global Innovators* de Clarivate Analytics recense les organisations à travers le monde qui se situent au cœur de l'innovation grâce à une politique de brevetage dynamique.

## MÉTHODOLOGIE

Les 100 entreprises et organismes les plus innovants sont identifiés selon quatre critères, retenus après une analyse statistique des brevets et des citations :

→ **Volume de brevets** : seules sont retenues les entreprises ayant déposé au moins 100 brevets au cours des cinq dernières années ;

→ **Taux de réussite du dépôt de brevet** : ratio entre demandes de brevets publiés et brevets délivrés ;

→ **Globalisation des brevets** : ratio entre le nombre d'innovations reconnues à la fois par les offices des brevets de Chine, d'Europe, du Japon et des États-Unis, et le volume total des innovations sur la période ;

→ **Influence des brevets** : fréquence de citations de brevets d'un groupe par d'autres sociétés.

Ces indicateurs sont calculés grâce aux outils dont dispose Clarivate Analytics via sa plateforme d'intelligence et de collaboration IP (*Intellectual Property*), qui inclue notamment les bases DWPI (*Derwent World Patents Index*), DPCI (*Derwent Patent Citation Index*) et Thomson Innovation.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**Avec 39 entreprises américaines classées dans le top 100 en 2016, les États-Unis prennent la tête du classement** devant le Japon (34 entreprises), la France (dix entreprises) et l'Allemagne (quatre entreprises). Les entreprises issues d'Amérique du Nord et d'Asie représentent chacune 39 % du classement, devant les entreprises européennes (22 %).

**Les entreprises britanniques sont absentes de ce classement** malgré l'introduction récente d'une législation fiscale attractive (*Patent Box*). **La Chine est représentée par une seule entreprise**, Huawei, car elle sous-performe sur le critère de la globalisation des brevets. En effet, la Chine est le 1<sup>er</sup> déposant mondial de brevets, mais seuls 6 % de ces brevets sont protégés en dehors de son territoire.

**Le secteur le plus représenté dans le classement est celui du matériel informatique et électronique** (29 %, en hausse de 4 points),

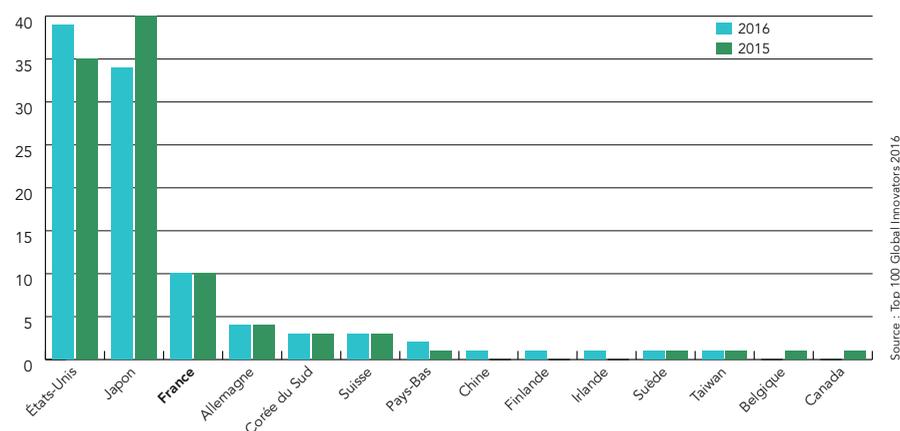
ce qui reflète l'importance grandissante des semi-conducteurs dans une majorité de domaines. Il est suivi des industries généralistes et médicales (15%, stable), de l'industrie automobile (9%, stable) et des industries chimiques et cosmétiques (9%, -3 points).

Les entreprises les plus innovantes se caractérisent par la grande qualité des demandes de brevets déposés, qui se traduit par une augmentation du ratio de brevets accordés. Ces grandes entreprises se diversifient sectoriellement et investissent massivement en R&D (9,1% de plus en moyenne que les entreprises de l'indice S&P 100). Globalement, les entreprises classées au top 100 ont investi plus de 227 milliards de dollars en R&D en 2015 et généré un chiffre d'affaires de 4 000 milliards de dollars.

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la France occupe la 3<sup>e</sup> place des pays les plus innovants au monde et la 1<sup>re</sup> place des pays européens. Les autres pays européens représentés sont l'Allemagne (quatre entreprises innovantes), la Suisse (trois), les Pays-Bas (deux), la Finlande, l'Irlande et la Suède (une chacune). Dix Français figurent parmi les 100 plus grands innovateurs mondiaux dans le classement 2015 : trois centres de recherche (CNRS, CEA et IFP Énergies nouvelles) et sept entreprises (Alstom, Arkema, Safran, Saint-Gobain, Thales, Total et Valeo). Parmi ces groupes, six figurent dans le top 100 depuis six années consécutives. Le groupe Total compte parmi les nouveaux entrants cette année, tandis qu'Alcatel-Lucent, présent depuis 2011, sort du palmarès.

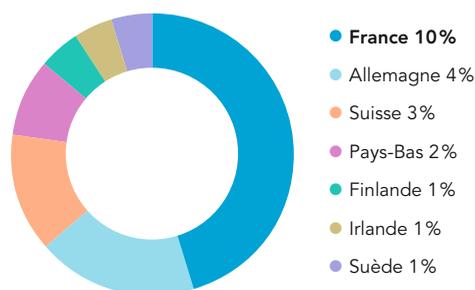
### TOP 100 DES ENTREPRISES INNOVANTES 2015 ET 2016 PAR PAYS



### LA FRANCE EST BIEN PRÉSENTE DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les auteurs du rapport soulignent la corrélation positive qui existe entre la mise en place de politiques publiques favorables à l'innovation et la présence d'organisations innovantes sur le territoire. Depuis 2013, les organismes publics de recherche représentent entre 5% et 6% du top 100. La France compte trois établissements parmi les cinq recensés cette année. La politique volontariste menée par la France en matière d'innovation, en particulier à travers le crédit d'impôt recherche (CIR), explique en partie son excellent positionnement dans ce classement. Deux entreprises des secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie (Alstom, Total) ainsi que des industries de l'aéronautique et de la défense (Safran, Thales) font également partie du top 100.

### RÉPARTITION DES PAYS EUROPÉENS DANS LE CLASSEMENT



Source: Top 100 Global Innovators 2016

### ENTREPRISES ET ORGANISATIONS EUROPÉENNES PRÉSENTES DANS LE TOP 100

Secteurs	Entreprises
<b>Entreprises innovantes françaises</b>	
Institutions, gouvernements, recherche	3 (CNRS, CEA, IFP Énergies nouvelles)
Pétrole, gaz, énergie	2 (Alstom, Total)
Industries aérospatiales et de défense	2 (Safran, Thales)
Industries chimiques et cosmétiques	1 (Arkema)
Industries générales et médicales	1 (Saint-Gobain)
Industries automobiles	1 (Valeo)
<b>Entreprises innovantes allemandes</b>	
Industries pharmaceutiques	2 (Bayer, Merck)
Institutions, gouvernements, recherche	1 (Fraunhofer)
Industries chimiques et cosmétiques	1 (BASF)
<b>Entreprises innovantes suisses</b>	
Industries pharmaceutiques	2 (Novartis, Roche)
Composants informatiques et électroniques	1 (TE Connectivity)
<b>Entreprises innovantes finlandaises</b>	
Télécommunications	1 (Nokia)
<b>Entreprises innovantes irlandaises</b>	
Industries générales et médicales	1 (Medtronic)



# TABLEAU DE BORD EUROPÉEN DE L'INNOVATION 2016

COMMISSION EUROPÉENNE • Juillet 2016

L'édition 2016 du *Tableau de bord européen de l'innovation (European Innovation Scoreboard)* publié par la Commission européenne évalue les performances en termes de recherche et d'innovation des États membres de l'UE ainsi que des pays candidats et associés (Islande, ex-République yougoslave de Macédoine, Suisse, Norvège, Serbie, Ukraine, Turquie, Israël) et de ses partenaires économiques mondiaux clés (États-Unis, Canada, Japon, Corée du Sud, Australie, BRICS).

Pour la première fois cette année, une analyse prospective des performances de l'UE vient compléter le rapport, examinant les développements récents, les tendances et les évolutions attendues.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Le cadre de mesure de l'indice de synthèse de l'innovation repose sur 25 indicateurs catégorisés en trois grands types et huit dimensions.

→ **Les outils**, principaux moteurs de l'innovation extérieurs aux entreprises:

- **ressources humaines**: nouveaux titulaires de doctorats, population ayant achevé un cursus universitaire, jeunes ayant achevé un cursus de l'enseignement secondaire supérieur;
- **systèmes de recherche ouverts, excellents et attractifs**: copublications scientifiques internationales, publications scientifiques les plus citées, docteurs issus de pays tiers;
- **financements et aides**: dépenses publiques de R&D, investissements de capital-risque.

→ **Les activités des entreprises** qui rendent compte des efforts que fournissent celles-ci en matière d'innovation:

- **investissements des entreprises**: dépenses privées de R&D, dépenses d'innovation autres que R&D;
- **collaborations et entrepreneuriat**: PME innovant en interne, PME novatrices collaborant avec d'autres, copublications scientifiques public/privé;
- **actifs intellectuels**: demandes de brevets PCT, demandes de brevets PCT concernant des défis sociétaux, marques communautaires, dessins ou modèles communautaires.

→ **Les résultats**, illustrant les effets des activités des entreprises pour l'économie dans son ensemble:

- **innovateurs**: PME introduisant des innovations de produits et procédés, PME introduisant des innovations de commercialisation ou d'organisation, emplois dans les entreprises innovantes à forte croissance ;
- **effets économiques**: emplois dans les activités à forte intensité de connaissances, exportations de produits de moyenne et haute technologies, exportations de services à forte intensité de connaissances, part des ventes d'innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise, recettes tirées de licences et brevets depuis l'étranger.

### TRAITEMENT DES DONNÉES

Les indicateurs sont normalisés selon la méthode du minimum et du maximum, dans un intervalle compris entre 0 et 1. L'indice de synthèse de l'innovation correspond à la moyenne des scores normalisés de tous les indicateurs.

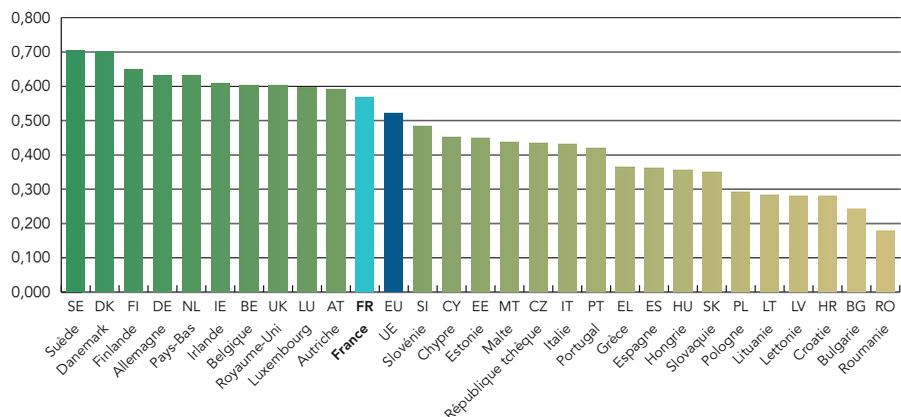
## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Le *Tableau de bord européen de l'innovation 2016* classe les États membres en quatre catégories selon leurs résultats en matière de performance à l'innovation :

- Les champions de l'innovation: la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne et les Pays-Bas, dont les résultats se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'UE (supérieurs de 20% ou plus).
- Les innovateurs notables: l'Irlande, la Belgique, le Royaume-Uni, le Luxembourg, l'Autriche, la France et la Slovaquie, dont les résultats sont supérieurs ou proches de la moyenne de l'UE (entre 10% en dessous et 20% au-dessus).
- Les innovateurs modérés: Chypre, l'Estonie, Malte, la République tchèque, l'Italie, le Portugal, la Grèce, l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, la Lettonie, la Lituanie et la Croatie, dont les résultats sont inférieurs à la moyenne de l'UE (entre 10% et 50% au-dessous).

### INDICE DE L'INNOVATION DES PAYS MEMBRES DE L'UE



Source : Tableau de bord européen de l'innovation 2016

→ Les innovateurs modestes : la Bulgarie et la Roumanie, dont les résultats sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE (inférieurs de 50% ou plus).

La Suède se maintient cette année à la 1<sup>re</sup> place

du classement, qui reste relativement stable. Seuls deux pays ont changé de groupe : la Lettonie a intégré celui des innovateurs modérés et les Pays-Bas font maintenant partie des champions de l'innovation.

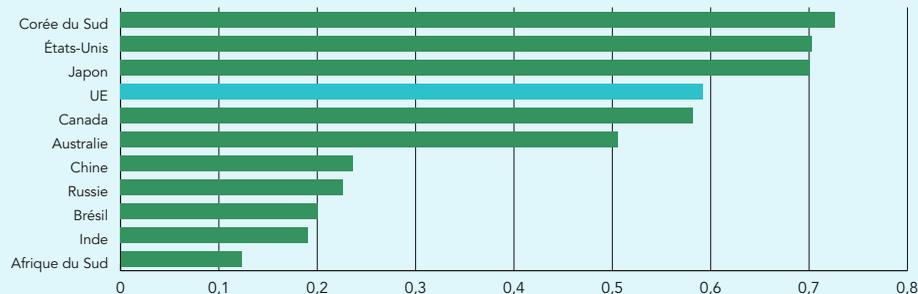
### POSITIONNEMENT DE L'UE DANS LE CONTEXTE MONDIAL

Au niveau mondial, l'UE demeure moins innovante que la Corée du Sud, les États-Unis et le Japon. Cependant, les écarts de performances avec ces deux derniers pays se sont réduits ces huit dernières années, alors que la Corée du Sud est parvenue à améliorer ses performances plus de deux fois plus vite que l'UE. L'UE conserve une avance considérable en matière d'innovation sur

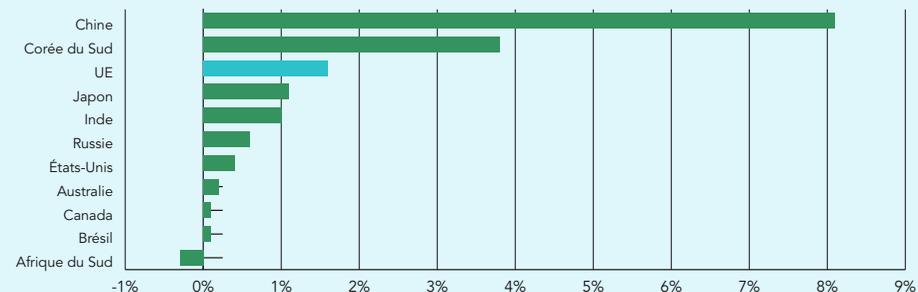
beaucoup d'autres pays, notamment la Chine. Cette dernière rattrape cependant son retard et affiche un taux de croissance de ses résultats cinq fois supérieur à celui de l'UE.

Si l'on compare les États membres de l'Union et d'autres pays européens et voisins, on constate que la Suisse demeure le pays européen le plus innovant.

#### INDICE DE L'INNOVATION MONDIAL



#### TAUX DE CROISSANCE DE L'INDICE DE L'INNOVATION MONDIAL



## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

La France perd une place cette année au profit de l'Autriche. Elle se situe au 11<sup>e</sup> rang, dans le groupe des innovateurs notables, avec un indice de 0,568, supérieur de 9% à la moyenne de l'UE. L'Allemagne se classe 4<sup>e</sup> et le Royaume-Uni, 8<sup>e</sup>.

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France dispose d'une main-d'œuvre qualifiée** : 87% des jeunes sont diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et 45% de la population a achevé un cursus universitaire, contre respectivement 77% et 32% en Allemagne.

→ **Plusieurs indicateurs témoignent de la performance et de l'attractivité des activités de recherche** : la France demeure en tête des pays de l'UE avec le plus grand nombre de docteurs issus de pays tiers (34%), plus nombreux qu'au Royaume-Uni (30%) et qu'en Allemagne (7%). Elle se positionne 10<sup>e</sup> pour les publications scientifiques les plus citées.

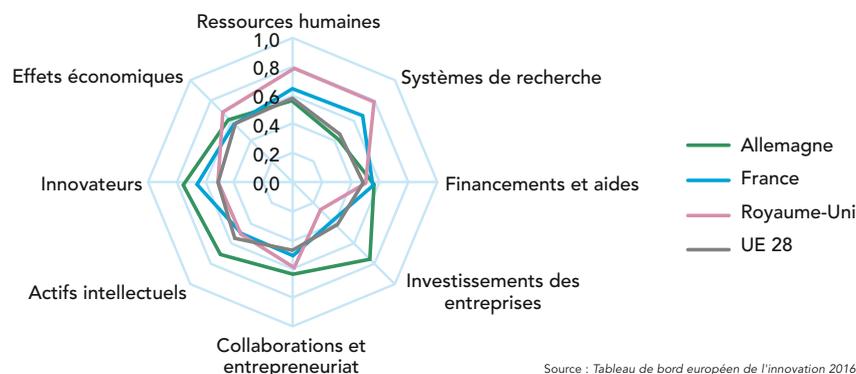
→ **Le rapport met également en valeur la capacité d'innovation et le dynamisme des entreprises françaises** : la France est dans le top 3 pour l'emploi dans les entreprises innovantes à forte croissance (3<sup>e</sup>) et dans le top 10 pour le capital-risque (7<sup>e</sup>), les dépenses privées de R&D (8<sup>e</sup> avec 1,5% du PIB contre 1% au Royaume-Uni) et les PME introduisant des innovations de commercialisation ou d'organisation (9<sup>e</sup>, deux places devant le Royaume-Uni).

### CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

→ La France est en retrait par rapport aux autres pays de l'UE pour les dépenses d'innovation autres que la recherche (0,2% du chiffre d'affaires, contre 0,7% pour l'Allemagne). Il en est de même pour les marques et dessins communautaires (respectivement 4 et 3 milliards d'euros contre 7 et 7 milliards pour l'Allemagne).

→ La part des revenus des licences et brevets à l'étranger est inférieure à la moyenne européenne ; c'est cependant l'indicateur dans lequel la France a le plus progressé.

## SCORE DE LA FRANCE PAR DIMENSION



Source : Tableau de bord européen de l'innovation 2016

# INDICE RELATIF À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUES 2017

COMMISSION EUROPÉENNE • Mars 2017

L'Indice relatif à l'économie et à la société numériques (*Digital Economy and Society Index, DESI*) est un indice composite élaboré par la Commission européenne, destiné à évaluer l'évolution des 28 États membres vers une économie et une société numériques.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

L'indice DESI regroupe 31 indicateurs, répartis en cinq volets :

→ **Connectivité** : ce volet se compose de huit indicateurs mesurant le déploiement et la qualité des réseaux numériques, tels que le taux de couverture et de déploiement du haut débit fixe (pourcentage des ménages), du haut débit mobile ou encore le taux de couverture 4G et NGA.

→ **Capital humain** : ce volet a pour but d'évaluer les compétences numériques de la population. Il se compose de quatre indicateurs, tels que le pourcentage d'utilisateurs d'Internet, le nombre de spécialistes TIC ou le taux de maîtrise des compétences numériques de base et le nombre de diplômés en sciences et technologies.

→ **Utilisation d'Internet** : sept indicateurs permettent d'identifier les motifs d'utilisation des services en ligne (consultation d'actualités, vidéo à la demande, appels vidéo, jeux en ligne, services bancaires, achats, réseaux sociaux).

→ **Intégration de la technologie numérique par les entreprises** : huit indicateurs composent ce volet, parmi lesquels le recours aux échanges électroniques d'informations, à la facturation en ligne, à la vente en ligne ou l'utilisation des réseaux sociaux.

→ **Services publics en ligne** : ce volet regroupe le pourcentage d'utilisateurs de services administratifs en ligne, l'envoi de formulaires préremplis, l'étendue des services en ligne et le score en matière d'open data.

## TRAITEMENT DES DONNÉES

Pour calculer la note globale d'un pays, la Commission européenne attribue une pondération spécifique à chaque groupe et sous-groupe d'indicateurs (la note maximale est de 1). La connectivité et le capital humain, considérés comme les fondements de l'économie et de la société numériques, comptent chacun pour 25% de la note. L'intégration de la technologie numérique représente 20% de la note étant donné que l'utilisation des TIC par les entreprises est l'un des principaux moteurs de la croissance. Enfin, l'utilisation d'Internet et des services publics en ligne comptent chacun pour 15% de la note. La Commission européenne permet aux utilisateurs de tester en ligne des pondérations différentes pour chaque indicateur et de voir comment celles-ci ont une incidence sur le classement général.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Le Danemark, la Finlande, la Suède et les Pays-Bas sont les pays dont les économies sont les plus fortement digitalisées. Le Royaume-Uni perd une place par rapport à 2016 et se classe au 7<sup>e</sup> rang. L'Allemagne reste stable, au 11<sup>e</sup> rang<sup>1</sup>. La note de l'ensemble des pays européens a augmenté en 2017 (en moyenne de +0,028).

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**En 2017, la France reste à la 16<sup>e</sup> place du classement et améliore sa note globale en passant de 0,48 à 0,51.**

#### RANG AU CLASSEMENT DESI 2017 PAR DIMENSION

	France	Allemagne	Royaume-Uni
Connectivité	20	7	6
Capital humain	9 (+1)	8	3
Utilisation d'Internet	25	18 (-3)	7
Intégration de la technologie	16 (+2)	10 (-3)	15 (-1)
Services publics en ligne	9	20	18 (-3)
<b>DESI 2017 (note globale)</b>	<b>16 (0,51)</b>	<b>11 (0,56)</b>	<b>7 (0,60)</b>

<sup>1</sup> Les comparaisons sont effectuées sur la base des valeurs révisées de l'indice pour 2016 suite à l'introduction de nouveaux indicateurs.

### LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

→ **La France est bien placée et se classe au 9<sup>e</sup> rang des pays de l'UE dans les volets « Services publics en ligne » et « Capital humain ».** Concernant les services publics en ligne, la France est 2<sup>e</sup> pour l'indicateur « Open data », notamment grâce à un cadre légal approprié, et 6<sup>e</sup> en ce qui concerne l'interaction des usagers avec les administrations publiques en ligne. En effet, 56 % des internautes français utilisent des services publics en ligne, ce qui est supérieur à la moyenne européenne (34 %).

→ **Le capital humain constitue le deuxième volet où la France obtient son meilleur résultat.**

Le pays compte 82 % d'utilisateurs d'Internet au sein de sa population, ce qui est supérieur à la moyenne européenne (79 %), et 56 % de ses citoyens disposent au moins de compétences numériques de base. Le pourcentage de formalités administratives liées à des événements majeurs (naissances, déménagements, etc.) qui peuvent être effectuées en ligne est également plus élevé en France (86 %) que dans le reste de l'Europe (82 %). À noter, la qualité de la formation des diplômés français en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. L'Hexagone se classe 2<sup>e</sup> dans ce domaine précis, avec 23 diplômés pour 1 000 individus, contre une moyenne de 19 dans l'ensemble de l'UE.

→ **Concernant le volet « Utilisation d'Internet »,** les Français ont davantage recours que les autres Européens aux services de banque et de e-shopping (respectivement 69 % et 75 %).

→ **La France a gagné deux rangs dans le volet « Intégration de la technologie » en 2016, passant du 18<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> rang, ce qui reflète l'amélioration du degré d'intégration de la technologie numérique par les entreprises :** 39 % des firmes françaises partagent des informations par voie électronique (10<sup>e</sup> rang) et 10,3 % du chiffre d'affaires des PME passe par la vente en ligne (10<sup>e</sup> rang également).

→ **Concernant le volet « Connectivité », la France possède un taux très élevé d'accès haut débit** (plus de 99,9 % de la population, 6<sup>e</sup> rang européen) et les tarifs des offres de haut débit fixe sont inférieurs à la moyenne européenne (1,1 % des revenus moyens contre 1,2 %).

### CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

La connectivité est le volet où la France obtient le plus mauvais classement : elle occupe le 20<sup>e</sup> rang et perd deux places cette année. Seulement 47 % des foyers français ont accès au très haut débit (27<sup>e</sup>), 18 % disposent d'une connexion > = 30Mbps (24<sup>e</sup>) et 69 % sont couverts par une connexion mobile 4G (24<sup>e</sup>).

Les internautes français utilisent moins les services en ligne pour s'informer (56 %, 27<sup>e</sup> rang) et se divertir (75 %, 21<sup>e</sup> rang) que la moyenne des Européens. Ils sont derniers pour l'utilisation des réseaux sociaux.

Les entreprises françaises utilisent encore peu Internet pour les services d'identification RFID (24<sup>e</sup> rang), de réseaux sociaux (20<sup>e</sup> rang) et de facturation (16<sup>e</sup> rang).



# ACADEMIC RANKING OF WORLD UNIVERSITIES (ARWU) 2016

SHANGHAIRANKING CONSULTANCY • Août 2016

Chaque année, le cabinet ShanghaiRanking Consultancy établit un palmarès académique mondial, l'*Academic Ranking of World Universities* (ARWU), plus connu sous le nom de « Classement de Shanghai », dont l'objectif initial était de comparer les universités chinoises aux meilleures universités mondiales. Depuis 2003, il évalue plus de 1 200 facultés et publie la liste des 500 meilleurs établissements de l'enseignement supérieur.

L'ARWU fournit également le classement des 500 meilleures universités dans sept disciplines (génie chimique, sciences de l'énergie, ingénierie civile, ingénieries électrique et électronique, ingénierie mécanique, sciences de l'environnement, science des matériaux).

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Pour référencer les universités, le classement de Shanghai s'appuie sur quatre critères, composés de six indicateurs :

- **Qualité de l'éducation** (10%) : nombre d'anciens élèves ayant reçu un prix Nobel ou une médaille Fields;
- **Qualité des professeurs** (40%) : nombre de professeurs ayant reçu un prix Nobel ou une médaille Fields (20%) et nombre de chercheurs les plus cités dans leur discipline (20%);
- **Production scientifique** (40%) : nombre d'articles publiés dans les revues *Nature* et *Science* entre 2011 et 2015 (20%) et nombre d'articles indexés dans *Science Citation Index-expanded*

et *Social Science Citation Index* en 2015 (20%);  
→ **Performance académique** (10%) : la pondération de ces cinq premiers indicateurs divisée par la taille du corps professoral.

### PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Pour chaque indicateur, un score de référence de 100 est attribué à l'université ayant le meilleur résultat. La performance des autres écoles est ensuite exprimée par rapport à cette valeur. Les auteurs du classement agrègent ensuite les scores obtenus selon les pondérations attribuées à chaque indicateur. L'établissement qui réalise la meilleure performance globale reçoit un score final de 100, qui permettra de définir le nombre de points attribués aux autres écoles.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**Chaque année, le classement des 500 meilleures universités du monde fait la part belle aux établissements américains.** Les États-Unis sont en tête avec 137 écoles dans le top 500 en 2016 (-9 par rapport à 2015), dont 15 dans le top 20. Ils sont suivis par la Chine avec 54 établissements dans le top 500 (+10), l'Allemagne qui en compte 38 (-1), le Royaume-Uni avec 37 établissements (stable) et l'Australie qui clôt le top 5 avec 23 universités.

Au total, l'Europe compte 204 universités dans le classement de Shanghai, une de moins qu'en

2015. Seuls quatre établissements européens se classent dans le top 20.

Le sommet du classement reste largement inchangé. Pour la quatorzième année consécutive, Harvard est leader, suivie de Stanford et Berkeley (qui gagne une place par rapport à 2015). Cambridge (4<sup>e</sup>) est la 1<sup>re</sup> école européenne, tandis que sa rivale Oxford progresse de trois places (7<sup>e</sup>). Cette année marque l'entrée, pour la première fois, d'universités chinoises dans les 100 premières du classement, avec Tsinghua (58<sup>e</sup>) et Pékin (71<sup>e</sup>). Singapour accède aussi au top 100, avec la National University of Singapore à la 83<sup>e</sup> position.

#### TOP 20 DU CLASSEMENT ARWU 2016

Rang	Universités	Pays	Score
1	Université de Harvard	États-Unis	100
2	Université de Stanford	États-Unis	74,7
3	Université de Californie à Berkeley	États-Unis	70,1
4	Université de Cambridge	Royaume-Uni	69,6
5	Massachusetts Institute of Technology	États-Unis	69,2
6	Université de Princeton	États-Unis	62
7	Université d'Oxford	Royaume-Uni	58,9
8	California Institute of Technology	États-Unis	57,8
9	Université de Columbia	États-Unis	56,7
10	Université de Chicago	États-Unis	54,2
11	Université de Yale	États-Unis	52,8
12	Université de Californie à Los Angeles	États-Unis	51,5
13	Université de Cornell	États-Unis	49
14	Université de Californie à San Diego	États-Unis	47,8
15	Université de Washington	États-Unis	47,3
16	Université John Hopkins	États-Unis	46
17	University College London	Royaume-Uni	45,3
18	Université de Pennsylvanie	États-Unis	44,5
19	Institut fédéral de technologie de Lausanne	Suisse	43,8
20	Université de Tokyo	Japon	42,2

**CLASSEMENTS PAR DISCIPLINE**

Si on examine de plus près les disciplines, les États-Unis dominent largement le palmarès en science des matériaux, sciences de l'environnement et mécanique, avec 12 établissements dans le top 20 pour chacune de ces disciplines.

Les bonnes performances européennes ressortent dans deux disciplines : six universités européennes figurent dans le top 20 en sciences de l'environnement (deux hollandaises, une suédoise, une britannique, une suisse et une danoise) et six autres en ingénierie civile (une danoise, une hollandaise, deux suisses, une italienne et une britannique).

**NOMBRE D'UNIVERSITÉS DANS LE TOP 100**

	France	Allemagne	Royaume-Uni	États-Unis
Génie chimique	2	6	10	31
Ingénierie civile	1	1	11	26
Électrique et électronique	0	4	6	45
Sciences de l'énergie	2	4	8	25
Sciences de l'environnement	3	1	17	39
Science des matériaux	3	5	7	41
Mécanique	2	6	10	36

**POSITIONNEMENT DE LA FRANCE**

La France, 6<sup>e</sup> pays du classement (recul d'une place au profit de l'Australie), compte 22 établissements dans le top 500, comme en 2015. L'université Pierre-et-Marie-Curie (39<sup>e</sup>), Paris-Sud (46<sup>e</sup>) et l'École normale supérieure (87<sup>e</sup>) se classent parmi les 100 premières. Entrée dans le classement l'an dernier, la Toulouse School of Economics se situe dans le top 300 grâce à l'obtention du prix Nobel d'économie par Jean Tirole en 2014.

La France se démarque dans deux disciplines, avec trois universités en science des matériaux dans le top 100 : Pierre-et-Marie-Curie (38<sup>e</sup>), Paris-Sud (41<sup>e</sup>) et Joseph-Fourier (entre les 76<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> places)<sup>1</sup>; et trois en sciences de l'environnement, toutes comprises entre les 76<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> rangs : Joseph-Fourier, l'université de Bordeaux et Paris-Sud.

<sup>1</sup> Dans les classements par discipline, les établissements sont référencés par catégorie (« 51-75 »...) à partir du 50<sup>e</sup> rang.

**NOMBRE D'UNIVERSITÉS FRANÇAISES, BRITANNIQUES ET ALLEMANDES INSCRITES AU CLASSEMENT**

Pays	Top 20	Top 100	Top 200	Top 300	Top 400	Top 500
Royaume-Uni	3	8	21	28	33	37
Allemagne	-	3	14	21	27	38
France	-	3	9	13	18	22

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS LE CLASSEMENT

Rang France	Établissements	Rang mondial*
1	Université Pierre-et-Marie-Curie – Paris VI	39
2	Université Paris-Sud – Paris XI	46
3	École normale supérieure de Paris	87
4-6	Université Aix-Marseille	101-150
4-6	Université de Strasbourg	101-150
4-6	Université Paris-Diderot – Paris VII	101-150
7-9	Université Joseph-Fourier – Grenoble I	151-200
7-9	Université de Bordeaux	151-200
7-9	Université Paris-Descartes – Paris V	151-200
10-13	Université Claude-Bernard – Lyon I	201-300
10-13	Université Paul-Sabatier – Toulouse III	201-300
10-13	Toulouse School of Economics	201-300
10-13	Université de Lorraine	201-300
14-18	École normale supérieure de Lyon	301-400
14-18	École polytechnique	301-400
14-18	ESPCI ParisTech	301-400
14-18	Université Paris-Dauphine – Paris IX	301-400
14-18	Université de Montpellier	301-400
19-22	Mines ParisTech	401-500
19-22	Université Paris-Sorbonne – Paris IV	401-500
19-22	Université de Nice Sophia-Antipolis	401-500
19-22	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	401-500

\* Dans le classement général, après la 100<sup>e</sup> place, les établissements sont classés par catégories (« 101-150 » pour « top 150 », etc.).

# CLASSEMENT DES MASTERS EN MANAGEMENT 2016

FINANCIAL TIMES • Septembre 2016

Chaque année depuis 2004, le quotidien économique et financier britannique *Financial Times* publie le palmarès des meilleurs masters en management. Exclusivement réservé aux écoles accréditées EQUIS et/ou AACSB<sup>1</sup>, le classement du *Financial Times* fait figure de référence dans l'univers des *business schools*.

## MÉTHODOLOGIE

### LES VARIABLES

Pour cette 12<sup>e</sup> édition, le quotidien britannique s'est appuyé sur une enquête en ligne réalisée auprès de 93 écoles de commerce et 7 200 anciens élèves ayant obtenu leur diplôme en 2013. L'évaluation repose sur 16 critères :

#### Six critères relatifs à l'insertion professionnelle des diplômés (55% du score final) :

- la rémunération des diplômés, exprimés en dollars PPA et ajustés par rapport aux secteurs d'activité (20%)<sup>2</sup>;
- la valeur ajoutée de la rémunération par rapport aux coûts de la formation, tels que frais de scolarité, durée, etc. (5%);
- le statut professionnel des diplômés trois ans après leur sortie (10%);
- le degré de satisfaction quant à la formation dispensée (5%);
- l'efficacité du placement des jeunes diplômés par le service Carrières (5%);
- la mobilité internationale des diplômés en début de carrière (10%).

#### Dix critères liés aux caractéristiques du corps professoral et étudiant (45% du score final) :

- l'insertion professionnelle dans les trois mois suivant la formation (5%);
- la part des femmes dans le corps professoral (5%);
- la part des femmes parmi les étudiants du master (5%);
- la part des femmes dans l'équipe dirigeante (1%);
- la part des étudiants étrangers (5%);
- la part des professeurs étrangers (5%);
- la part des étrangers dans l'équipe dirigeante (2%);

<sup>1</sup> EQUIS pour *European Quality Improvement System* et AACSB pour *Association to Advance Collegiate Schools of Business*.

<sup>2</sup> Les salaires (hors secteur public, éducation et organismes à but non lucratif) sont convertis en dollars à parité de pouvoir d'achat, d'après les données fournies par le FMI. Le salaire le plus haut et le plus bas sont ensuite supprimés pour calculer le salaire actuel moyen pour chaque école.

- la part des doctorants dans le corps professoral (6%);
- les expériences internationales suivies au cours de la scolarité, telles que programmes d'échange, stages, etc. (10%);
- le nombre de langues étrangères nécessaires à l'obtention du diplôme (1%).

## PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Un score est calculé pour chaque critère en fonction de l'écart entre la meilleure et la moins bonne performance. Les scores sont ensuite pondérés et agrégés pour obtenir le résultat final à partir duquel est effectué le classement des écoles.

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

Le *Classement 2016 des masters en management* est largement dominé par les écoles de commerce européennes. L'université suisse de Saint-Gall est en tête pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

La France est le pays comptant le plus d'établissements avec 24 écoles parmi les 90 présentes dans le palmarès, dont trois dans le top 5. Elle est suivie par le Royaume-Uni qui compte 16 écoles, et l'Allemagne et les Pays Bas *ex-aequo* avec cinq établissements.

L'Asie est également présente dans le palmarès avec trois écoles indiennes, trois chinoises et une taïwanaise.

En revanche, les prestigieuses universités nord-américaines ne sont pas représentées, celles-ci délivrant le plus souvent des MBA, qui apparaissent dans un autre classement du *Financial Times*.

### TOP 10 DES ÉCOLES AU CLASSEMENT

2016	2015	École	Pays
1	1	University of St.Gallen	Suisse
2	2	HEC Paris	France
3	3	Essec Business School	France
4	7	ESCP Europe	France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie
5	5	Rotterdam School of Management, Erasmus University	Pays-Bas
6	6	London Business School	Royaume-Uni
7	10	IE Business School	Espagne
8	13	WU (Vienna University of Economics and Business)	Autriche
9	8	WHU Beisheim	Allemagne
9	12	Esade Business School	Espagne

## POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Le classement témoigne de la qualité des écoles de commerce françaises. Trois écoles figurent dans le top 5 : HEC, à la 2<sup>e</sup> place, suivie de l'Essec et de l'ESCP, qui gagne trois places par rapport à l'édition 2015.

### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS AU CLASSEMENT

2016	2015	École
2	2	HEC Paris
3	3	Essec Business School
4	7	ESCP Europe
13	20	Grenoble École de management
15	18	Edhec Business School
17	21	Iéseg School of Management
24	28	Audencia Business School
26	30	EMLyon Business School
26	25	Skema Business School
34	34	Neoma Business School
35		ESC Rennes
40	36	Toulouse Business School
43	50	ICN Business School
46	33	Télécom Business School
46	41	Montpellier Business School
46	55	IAE Aix-en-Provence, Aix-Marseille University GSM
49	51	Essca School of Management
53	45	Kedge Business School
57		Université Paris-Dauphine
60	48	La Rochelle Business School
63	69	EM Normandie
67	76	Burgundy School of Business
76		EM Strasbourg Business School
78	77	ESC Clermont

## LES PRINCIPAUX POINTS FORTS DE LA FRANCE

- **L'efficacité et la qualité des écoles françaises sont plébiscitées** : près de 79% des jeunes diplômés des 24 meilleurs établissements français ont trouvé un emploi dans les trois mois suivant leurs études.
- **La qualité de l'équipe enseignante** : 20 des 24 établissements classés comptent au moins 80% de professeurs titulaires d'un doctorat.
- **L'ouverture à l'international** : dans la plupart des établissements français, les diplômés doivent maîtriser deux langues étrangères. De plus, cinq universités françaises figurent dans le top 10 pour le critère « Expériences internationales ».

## CERTAINS POINTS DE VIGILANCE APPARAISSENT NÉANMOINS

- **Une rémunération plus faible** : en moyenne, les diplômés des masters résidant en France reçoivent un salaire moyen de 51 000 dollars, contre 68 000 \$ au Royaume-Uni et 76 000 \$ en Allemagne.
- **Le manque de parité au sein des équipes** : 21 écoles parmi les 24 sélectionnées comptent moins de 50% de femmes dans le corps professoral et 20 comptent moins de 50% de femmes dans l'équipe dirigeante.



# U-MULTIRANK 2017

COMMISSION EUROPÉENNE • Mars 2017

Lancé en mai 2014 par la Commission européenne, le classement mondial *U-Multirank* est un outil de comparaison des performances universitaires. La 4<sup>e</sup> édition, publiée en mars 2017, évalue plus de 1 500 établissements d'enseignement supérieur (contre 1 300 en 2016) dans 99 pays.

## MÉTHODOLOGIE

Conçu comme une alternative aux grands classements existants (Shanghai, QS, Times Higher Education), *U-Multirank* présente la particularité de ne pas publier de palmarès unique mais de donner « une image complète de la diversité de la performance des universités ». À la différence des classements classiques, il permet aux étudiants d'évaluer les forces et faiblesses des établissements en fonction de leurs propres intérêts. Un outil en ligne permet de comparer les institutions en fonction de 35 critères répartis en cinq dimensions :

- la qualité de l'enseignement,
- les performances en matière de recherche,
- l'ouverture sur l'international,
- le transfert de connaissances,
- l'engagement régional.

L'outil propose au choix une évaluation globale de la performance des universités ou une évaluation spécifique pour 16 disciplines : ingénierie (électrique, mécanique, civile, industrielle et chimique),

gestion, psychologie, informatique, médecine, biologie, chimie, mathématiques, histoire, sociologie, économie et travail social.

La Commission européenne a opté pour une approche qui met l'accent sur la diversité des établissements supérieurs. Les performances pour chaque critère ne sont pas chiffrées mais catégorisées en lettres, de E (faible) à A (très bon). Les données utilisées proviennent d'enquêtes réalisées auprès des universités et des étudiants, ainsi que de bases de données internationales. Les données ne sont pas pondérées ou regroupées en sous-indices composites, et les indicateurs sont souvent ramenés au nombre d'étudiants inscrits afin de prendre en compte l'effet taille des institutions.

Un sondage auquel ont répondu plus de 100 000 étudiants permet de faire ressortir leur perception des universités (qualité des cours, contacts avec les professeurs, bibliothèque, etc.). Pour cette édition 2017, *U-Multirank* publie parallèlement

deux classements qui se focalisent sur « *la recherche et les liens dans le domaine de la recherche* » (publications, citations, publications conjointes, etc.) et « *les partenariats de connaissances appliqués* » (partenariats de recherche, publications, collaborations avec des partenaires industriels, revenus tirés de la formation professionnelle, fondation d'entreprises par les diplômés, etc.).

## RÉSULTATS

### RÉSULTATS GLOBAUX

**Le rapport souligne le fait qu'aucune université ne se révèle performante sur tous les critères**, et que le concept de « meilleure » université dépend des qualités recherchées. **En prenant en compte l'ensemble des critères disponibles, la 1<sup>re</sup> université du classement est Pompeu Fabra (Espagne)**, suivie de celle du Luxembourg et de l'Edhec (France). On retrouve 18 universités européennes parmi les 20 premières mondiales, dont 4 françaises. La 1<sup>re</sup> université américaine du classement est celle du Connecticut (53<sup>e</sup>).

**Les cinq dimensions identifiées par U-Multirank permettent de faire ressortir la spécialisation de certaines universités :**

→ **L'Edhec arrive en 1<sup>re</sup> position en matière de qualité de l'enseignement.** Elle est suivie dans le top 10 par une université indienne, quatre facultés ukrainiennes, une russe, une japonaise et une britannique.

→ **Si on ne retient que les indicateurs portant sur les performances de recherche**, sept des dix premières universités du top 10 sont européennes. La 1<sup>re</sup> est l'université de Newcastle. Les grandes universités américaines, régulièrement en tête des classements internationaux, sont très bien

notées en ce qui concerne les indicateurs liés au nombre de publications et de citations (Harvard en 1<sup>re</sup> position, cinq américaines et deux britanniques dans les dix premières). Cependant, pour l'indicateur portant sur les publications conjointes avec des partenaires industriels, on trouve sept universités européennes parmi les dix premières, avec en tête l'université allemande de Reutlingen et en 10<sup>e</sup> position Télécom Bretagne.

→ **C'est une institution française, Télécom ParisTech, qui arrive en tête du classement reposant sur les indicateurs liés au transfert de compétences**, suivie de l'université d'Osaka au Japon et d'Eindhoven aux Pays-Bas. On trouve cinq universités européennes, quatre japonaises et une américaine dans ce top 10.

→ **Pour ce qui est de l'orientation internationale des universités**, neuf instituts européens font partie des dix premiers du classement, qui est dominé par l'Asian Institute of Technology thaïlandais.

→ **Pour l'engagement régional**, sept universités européennes et trois russes sont dans le top 10 et aucun institut français, allemand ou britannique n'entre dans le top 50.

### POSITIONNEMENT DE LA FRANCE

**Au classement généraliste, on retrouve quatre universités françaises parmi les 20 premières mondiales :** l'Edhec 3<sup>e</sup>; l'Essec, 6<sup>e</sup>; Télécom ParisTech, 8<sup>e</sup>; INP Grenoble, 18<sup>e</sup>. 62 établissements français sont recensés cette année. HEC Paris n'a pas souhaité apparaître dans ce classement et l'ESCP est considérée comme étant « européenne ».

**L'université Pierre-et-Marie-Curie est à la 2<sup>e</sup> place mondiale du classement spécialisé sur la recherche.** Dans le top 50, elle est accompagnée par huit universités françaises : Grenoble-Alpes (13<sup>e</sup>), Paris-Sud (26<sup>e</sup>), l'ENS Paris (31<sup>e</sup>),

l'École polytechnique (32<sup>e</sup>), l'Institut de technologie de Grenoble (36<sup>e</sup>), l'ENS Lyon (45<sup>e</sup>) et la Paris School of Economics (51<sup>e</sup>).

Concernant les classements par dimension, on retient que :

→ **L'Edhec est la seule institution à obtenir quatre A pour la qualité de son enseignement.**

→ **En matière de recherche, la 1<sup>re</sup> université française est l'ENS Paris (19<sup>e</sup>)**, suivie de l'INPT Toulouse (29<sup>e</sup>) et de Centrale Lyon (48<sup>e</sup>). Télécom Bretagne reçoit une partie importante de ses ressources dédiées à la recherche du secteur privé (3<sup>e</sup> sur ce critère), tandis que l'EM Strasbourg Business School et l'École de management de Grenoble ont conclu de nombreux partenariats stratégiques de recherche (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> respectivement).

→ **On trouve neuf universités françaises dans le top 50 en matière de transfert de compétences.** Ainsi, après Télécom ParisTech, classée 1<sup>re</sup>, on trouve Centrale Lyon (14<sup>e</sup>), l'INP Toulouse (18<sup>e</sup>), l'INP Grenoble (27<sup>e</sup>), l'université de

Bordeaux (29<sup>e</sup>), l'université Aix-Marseille (38<sup>e</sup>), l'université de Nantes (39<sup>e</sup>) et Centrale Nantes (47<sup>e</sup>). Les universités françaises sont particulièrement bien classées en ce qui concerne les ressources venant du secteur privé, la création de *spin-offs*, les ressources provenant de la formation professionnelle et la fondation d'entreprises par les *alumni*.

→ **Les universités françaises sont également bien placées pour ce qui est de l'orientation internationale**, avec l'Essec en 2<sup>e</sup>, l'Edhec en 3<sup>e</sup> et l'École de management de Grenoble en 4<sup>e</sup>. Toutes sont notées A sur les six indicateurs de cette dimension.

**Il est également possible de construire des classements thématiques.** Par exemple, pour les études en informatique, trois institutions françaises apparaissent dans le top 50 (Panthéon-Sorbonne 5<sup>e</sup>, l'ENS Paris 37<sup>e</sup>, Télécom ParisTech 42<sup>e</sup>) et, pour les études en gestion, on retrouve l'Edhec (5<sup>e</sup>), l'Essec (8<sup>e</sup>), l'Isseg Lille (14<sup>e</sup>) et Rennes Business School (42<sup>e</sup>).



# COMMENTAIRES

Les classements apportent un éclairage sur les performances des économies en termes de recherche et d'innovation, ainsi que sur le développement du numérique. Les approches proposées sont complémentaires et permettent une analyse dynamique. Cependant, les méthodologies et le choix des indicateurs présentent des limites.

→ **L'innovation ne peut être appréhendée de manière exhaustive.**

Il est difficile de prendre en compte l'intégralité et la complexité de la performance de la recherche, de la capacité d'innovation des États et de la dynamique d'innovation des firmes.

Certains éléments fondamentaux de l'écosystème, tels que les incitations fiscales et les pôles de compétitivité, ne sont pas intégrés dans l'analyse du *Tableau de bord européen de l'innovation* et du *Global Innovation Index* :

→ Les incitations fiscales à la R&D, notamment le crédit d'impôt recherche (CIR), encouragent l'investissement dans les activités d'innovation et stimulent la création d'entreprises. Selon l'OCDE, la France est le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

→ Les pôles de compétitivité jouent un rôle clé dans la politique d'attractivité et d'innovation en favorisant les partenariats entre les organisations de recherche et les entreprises. Parmi les externalités positives, on peut citer la qualité des infrastructures, le partage d'expériences et de

compétences, ainsi que les collaborations avec les centres de recherche.

→ **Le choix de certains indicateurs biaise la réalité économique.**

À titre d'exemple dans le *Global Innovation Index*, l'indicateur des flux d'investissements directs étrangers (IDE), qui vise à apprécier l'ampleur de l'afflux des IDE dont bénéficie un pays, est exprimé en part du PIB. Celui-ci est donc fortement lié à la taille des pays, les grandes économies tendant, toutes choses égales par ailleurs, à être moins ouvertes (les plus petites économies sont contraintes à une ouverture plus forte). Ainsi des pays tels que les États-Unis, la Chine ou la France, qui figurent parmi les premiers pays d'accueil des investissements étrangers, obtiennent un rang défavorable pour les flux d'IDE entrants en part du PIB (respectivement 101<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> et 127<sup>e</sup>). Exprimer les flux en valeur absolue paraît plus adapté.

Dans le *Top 100 Global Innovators* de Clarivate Analytics, les critères sur la dimension internationale des brevets et leur notoriété sous-estiment le potentiel innovant de certains pays. C'est le cas de la Chine dont la quasi-totalité des brevets sont enregistrés uniquement à l'échelle nationale. Par ailleurs, les pays dont le tissu industriel est densément composé de PME ou d'ETI innovantes (tels que l'Allemagne) pâtissent également de cette méthodologie qui privilégie mécaniquement les grandes multinationales.

→ **Présence de biais inhérents aux enquêtes d'opinion.**

Les auteurs du *Global Innovation Index* pallient l'absence de certains indicateurs par la réalisation d'une enquête d'opinion auprès de dirigeants d'entreprise. C'est le cas pour la collaboration entre entreprises et universités sur la recherche, l'impact des TIC sur la création de nouveaux modèles économiques et organisationnels, ou encore le niveau de développement des clusters. Le caractère biaisé de ces indicateurs, qui reposent uniquement sur la perception des entrepreneurs interrogés, est connu et nuit à l'objectivité du classement.

De la même façon, pour certains indicateurs de *l'Indice relatif à l'économie et à la société numériques*, le recours à des données subjectives plutôt qu'à des données quantitatives peut influencer fortement sur le classement des pays. L'indicateur évaluant les « spécialistes en TIC », par exemple, se trouve ainsi dépendant de la perception que l'employé se fait de ses propres compétences, alors qu'il pourrait être mesuré de façon plus objective par des données quantitatives relatives aux ressources humaines en science et technologie.

→ **En fonction de la source, la performance varie pour un indicateur similaire.**

Par exemple, le *Global Innovation Index* place la France en tête pour les services publics en ligne (*E-Government Survey*, ONU 2014), tandis que dans *l'Indice relatif à l'économie et à la société numériques*, la France occupe la 13<sup>e</sup> place européenne pour ce même volet.

Les bons résultats de la France sur le volet des services publics en ligne s'expliquent par une politique volontariste menée depuis plusieurs années dans ce domaine. En effet, dans le cadre du chantier de modernisation de l'action

publique lancé en 2013, le gouvernement a affiché une volonté forte de développer les services publics numériques et d'en favoriser l'utilisation.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ **Les critères retenus dans les classements des universités sont davantage adaptés aux universités anglo-saxonnes qu'aux universités européennes.**

En effet, les critères de publications et de citations se basent sur des revues majoritairement anglophones, ce qui exclut les publications non anglophones et les autres canaux de promotion, comme les conférences. Et malgré les normalisations effectuées, certains indicateurs ne permettent pas d'isoler totalement les différences tenant à la taille des établissements, les plus importants bénéficiant mécaniquement de meilleurs scores.

Ils ne sont donc pas adaptés au paysage de l'enseignement supérieur français, composé de nombreuses institutions d'excellence de taille plus modeste que celles des pays anglo-saxons notamment. Cette méthodologie quantitative explique en partie le faible score de la France, qui fonctionne avant tout avec un réseau d'universités indépendantes et spécialisées dont la capacité de « production académique » est logiquement limitée. Face à cette réalité, le gouvernement a décidé de regrouper les universités françaises entre elles pour en faire des pôles plus grands et compétitifs. Le pôle Paris-Saclay a ainsi pour but de rassembler en une seule entité des universités et des écoles telles que Polytechnique, l'université Paris-Sud ou encore HEC pour en faire un leader européen de la recherche scientifique.

→ **De par son manque de lisibilité, le système français se trouve tout particulièrement pénalisé**, les activités de recherche ne se développant pas uniquement à travers les établissements d'enseignement supérieur, mais également dans d'autres organismes de recherche ne délivrant pas de formation de premier cycle, tels que le CNRS, classé au 1<sup>er</sup> rang mondial pour les publications scientifiques. La diversité des acteurs de la recherche en France est d'ailleurs soulignée par le *Top 100 Global Innovators* de Clarivate Analytics, qui fait ressortir que trois des cinq centres de recherche institutionnels inclus dans les 100 plus grands innovateurs mondiaux sont français (le CNRS, le CEA et IFP Énergies nouvelles).

Ainsi, avec l'objectif de faire apparaître dix établissements français dans le top 100 du classement de Shanghai, des Pres (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) ont été créés en 2006, puis des Comue (Communautés d'universités et d'établissements) en 2013. Si la fusion d'universités a permis de gagner quelques places, les nouvelles entités créées sont confrontées au problème de la délivrance des diplômes, obligatoires pour être intégré dans un classement.

→ **La sélection des variables et du poids associé à celles-ci dépend du point de vue des auteurs et de leur échelle de valeurs comme dans tout classement.**

Le classement du *Financial Times* est très sélectif et toutes les écoles de commerce et de gestion ne peuvent y être représentées. Et comment définir le poids accordé à la mobilité internationale par rapport à la qualité de l'enseignement ou au devenir professionnel ?

Quant à l'ARWU, il concentre son évaluation des universités sur la dimension recherche,

au détriment de la qualité de la formation ou de l'insertion professionnelle des étudiants. Cette méthodologie impacte négativement les « grandes écoles » françaises, qui privilégient la qualité des formations aux activités de recherche académique.

→ **C'est pour ces différentes raisons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est impliqué dans la construction du système européen de qualification des universités : le classement U-Multirank.**

L'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est un objectif important de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche et de l'agenda stratégique de la recherche France Europe 2020, et ne peut pas être lue à travers le seul prisme des classements anglo-saxons.

Avec des critères relatifs à l'enseignement et aux formations, au rayonnement régional, à l'internationalisation, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au transfert des connaissances, *U-Multirank* présente une mesure pertinente de l'attractivité internationale des universités, constituant un outil plus efficace pour l'orientation des étudiants et, donc, pour leur réussite. Bien que son interface gagnerait à être simplifiée, *U-Multirank* propose une approche multidimensionnelle plus adaptée aux besoins des utilisateurs, permettant d'éviter les écueils des classements classiques. Cependant, le fait que les institutions se voient attribuer une note de A à E simplifie le classement et donne moins d'informations sur les écarts existant entre les différents établissements.



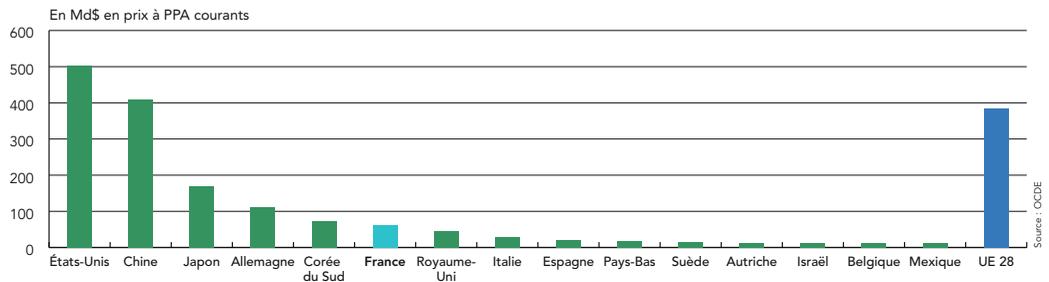
# LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE INNOVANTE

Le dynamisme des activités de recherche et d'innovation est déterminant pour l'implantation et le développement d'entreprises à forte intensité de connaissances. Pour pérenniser ces atouts et renforcer les compétences scientifiques de la France, le gouvernement continue d'investir dans la recherche et l'enseignement supérieur, leviers de compétitivité et d'attractivité. Entre 2008 et 2013,

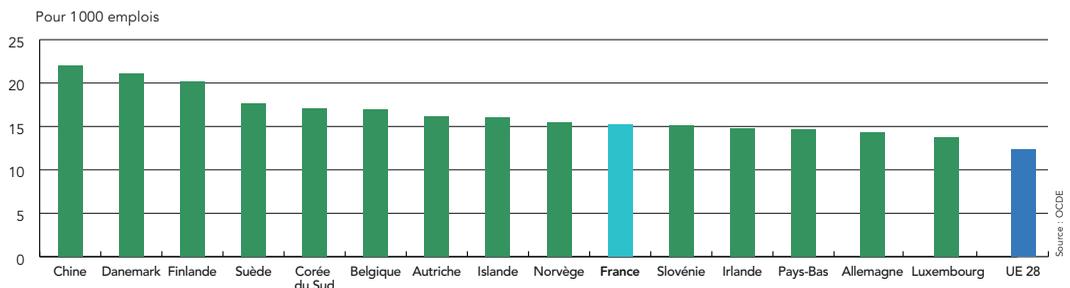
la France est le pays du monde dans lequel la part de l'emploi de recherche en entreprise a le plus augmenté dans la population active.

Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) en France étaient de 60 milliards d'euros en 2015. Au 6<sup>e</sup> rang mondial, la France est devancée par les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et la Corée du Sud.

## DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES (2015)



## PERSONNEL DE R&D (2015)



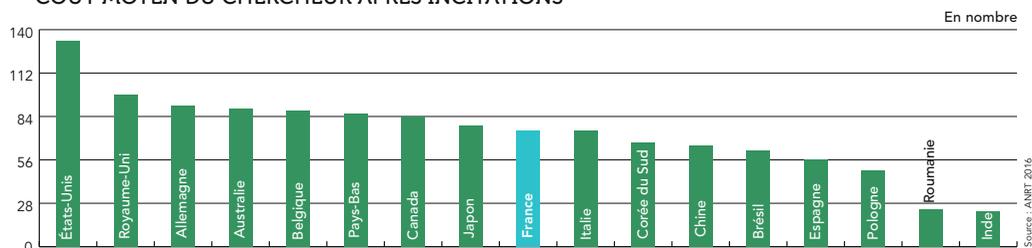
Les indicateurs de brevets sont fréquemment utilisés pour révéler la performance d'un pays en matière d'innovation technologique, et notamment le nombre de demandes de brevets déposées au titre de la procédure internationale OEB. En 2014, avec 9 506 demandes de brevets déposées, la France fait partie des principaux pays innovants, se positionnant au 4<sup>e</sup> rang mondial derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Japon.

La France s'est dotée d'un puissant outil fiscal de renforcement de la recherche sur son territoire. Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR), en 2008, elle est devenue le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises. Non seulement le CIR soutient la recherche des entreprises en France, mais il y renforce l'emploi de recherche.

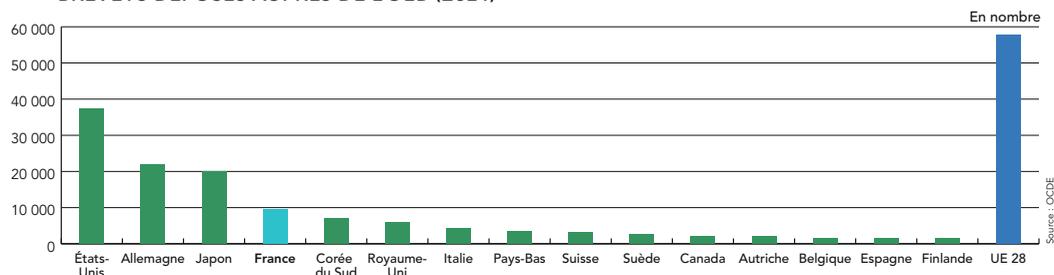
Le personnel de R&D en France est bien représenté. Avec 15,22 pour 1 000 actifs en 2015, la France se positionne parmi les pays leaders et est nettement au-dessus de l'UE 28 (12,4 pour 1 000 actifs). La qualité disruptive des chercheurs et celle de la formation sont reconnues. 13 des 56 médailles Fields (l'équivalent des Nobel en mathématiques) ont été attribuées à des Français, plaçant la France au 1<sup>er</sup> rang mondial *ex-æquo* avec les États-Unis. Des lauréats français ont été récompensés lors des quatre derniers palmarès : Laurent Lafforgue en 2002, Wendelin Werner en 2006, Cédric Villani et Ngô Bào Châu en 2010, Artur Avila en 2014.

Plus de 38 % des personnes diplômées de la population active des 25-64 ans sont employées dans le domaine de la science et de la technologie en France, plus que la moyenne de l'UE 28 (32,5%).

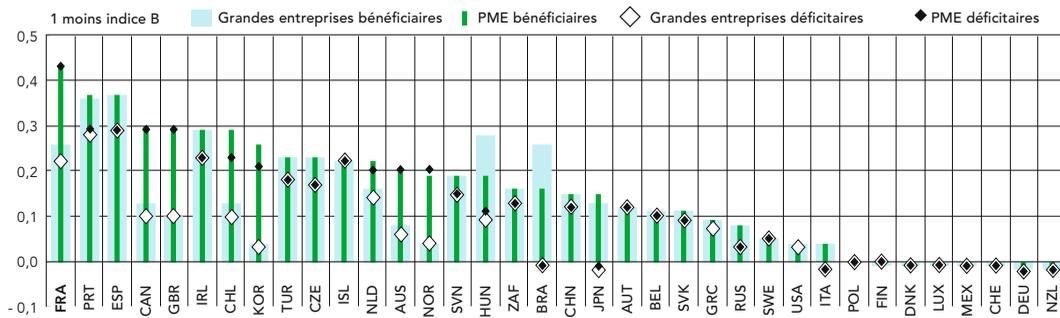
### COÛT MOYEN DU CHERCHEUR APRÈS INCITATIONS



### BREVETS DÉPOSÉS AUPRÈS DE L'OEB (2014)



TAUX DE SUBVENTION FISCALE DES DÉPENSES DE R&D (2015)



# LES RÉFORMES

## L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La politique d'innovation en France mobilise un ensemble d'instruments fiscaux et économiques pour soutenir les entreprises innovantes. Le crédit d'impôt recherche (CIR), la création du statut de jeune entreprise innovante, l'industrie du futur, la French Tech sont autant d'éléments qui vont participer à la construction d'une politique publique de l'innovation ayant pour point central la création et le développement des jeunes entreprises innovantes.

### LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le CIR est un dispositif fiscal de soutien à la recherche qui permet aux entreprises de déduire de l'impôt sur les sociétés une partie de leurs investissements dans la R&D, sans restriction de secteur ou de taille. Selon ce dispositif, les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 30% de leurs dépenses éligibles de R&D jusqu'à un montant de 100 millions d'euros, et de 5% au-delà de ce montant. Depuis 2013, le CIR est complété d'un crédit d'impôt innovation, qui est un dispositif d'aide aux entreprises innovantes. Il permet une baisse de 20% du coût des dépenses réalisées en faveur de l'innovation, dans la limite d'un plafond de 400 000 euros. Sont éligibles au crédit d'impôt les dépenses d'innovation, technologiques ou non technologiques, y compris les dépenses de design, de conception de prototypes ou l'installation pilote de nouveaux produits.

### LE STATUT DE JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Ce statut confère depuis 2004 aux PME de moins de huit ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15% de leurs charges un certain nombre d'avantages fiscaux. Il a été révisé en 2014 et prévoit maintenant :

- l'exonération de l'impôt sur les sociétés et éventuellement, sur délibération des collectivités territoriales, de la cotisation économique territoriale et de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- l'exonération d'impôt sur les plus-values ;
- l'exonération totale de cotisations sociales patronales de Sécurité sociale pour les personnels participant à la recherche (chercheurs, techniciens, etc.) ou affectés à des activités d'innovation (conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits, etc.).

### LE PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Il existe depuis 2013 et prévoit la couverture de l'intégralité de nos territoires en haut débit d'ici à 2022, notamment à travers le déploiement de la fibre optique. L'objectif intermédiaire de 50% de couverture dès 2017 a été atteint puisque, au 31 décembre 2016, 50,6% du territoire avait accès au très haut débit. Le plan prévoit 20 milliards d'euros d'investissement en dix ans de la part des opérateurs privés et des collectivités territoriales.

### LA SECONDE PHASE DE LA NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE : L'INDUSTRIE DU FUTUR

Le plan Industrie du futur a pour ambition d'amener les PME et ETI industrielles vers la modernisation de leur outil industriel et la transformation de leur modèle économique par le numérique. Il vise à faire de la France un leader du renouveau industriel mondial et s'articule autour de six axes prioritaires :

- accompagner les entreprises : diagnostics personnalisés et mesures de financement, avec des avantages fiscaux pour les entreprises investissant dans leur outil de production et des prêts de développement distribués par Bpifrance ;

→ soutenir le développement des technologies de production, de conception, de logistique et les outils numériques associés par des programmes de R&D, autour de huit thématiques clés liées à l'innovation dans la chaîne de production ;

→ proposer une offre de formation ajustée aux nouveaux métiers : formations initiales et continues, programmes de recherche pluridisciplinaires et chaires spécialisées ;

→ promouvoir l'industrie du futur : projets vitrines de visibilité nationale, bannière commune pour les entreprises industrielles à l'export, organisation en 2017 à Paris d'un salon de visibilité internationale ;

→ renforcer les actions de normalisation et la coopération sur les normes et les standards européens et internationaux : publication en 2016 d'une stratégie française de normalisation ;

→ valoriser les solutions existantes et promouvoir le savoir-faire français à l'international, notamment coopération technologique avec l'Allemagne et partenariat avec la plateforme allemande « Industrie 4.0 » à l'automne 2015.

L'objectif de 2000 entreprises accompagnées à fin 2016 a été dépassé. En effet, 2230 entreprises se sont engagées dans des programmes régionaux et 1870 dans les dispositifs développés au niveau national et par les filières. 8000 accompagnements potentiels ont été identifiés pour les financements encore disponibles et plusieurs outils de sensibilisation ont été produits à destination des entreprises, notamment un recueil de plus de 170 expériences de PMI.

## LA FRENCH TECH : MOBILISER L'ÉCOSYSTÈME DES STARTUPS

Depuis sa création en 2013, la French Tech se structure sur le plan national et fait parler d'elle sur le plan international. Après une première année qui a permis la mobilisation au niveau national d'un réseau d'écosystèmes de startups à travers la labellisation de neuf métropoles « French Tech » en novembre 2014, puis de quatre nouvelles métropoles en juin 2015, la French Tech est passée à la vitesse supérieure pour structurer sa dimension internationale. La stratégie internationale de la French Tech s'appuie sur trois piliers :

→ L'émergence de French Tech Hubs, qui mobilisent l'écosystème entrepreneurial français à l'international afin d'accélérer le développement des startups françaises souhaitant s'y implanter, et de promouvoir l'attractivité de la France auprès des entrepreneurs et investisseurs locaux. Après une première vague de labellisations en 2015 avec des écosystèmes comme New York, Israël, Tokyo, San Francisco et Moscou en 2015, la French Tech a labellisé dix nouveaux hubs en 2016, portant le nombre total à 22.

→ Le lancement de la Plateforme d'attractivité internationale, un programme doté d'un budget global de 12 millions d'euros, permettant de soutenir les initiatives portées en particulier par les acteurs privés, pour valoriser et donner à voir l'excellence française en matière d'innovation à l'international.

→ La mise en œuvre des French Tech Tickets, dispositif visant à attirer en France des entrepreneurs étrangers en leur fournissant un pack d'accueil (titre de séjour, bourse individuelle, accompagnement personnalisé) pour leur installation et leur développement.

### French Tech Tickets : la France, terre d'accueil pour les talents étrangers

Paris reste un lieu privilégié pour l'accueil des talents étrangers. La capitale s'efforce de renforcer l'attractivité de son écosystème avec pour objectif d'atteindre 30% de startups étrangères dans les incubateurs parisiens d'ici à 2020. Le Paris Landing Pack, le renforcement des coopérations internationales autour de l'innovation ainsi que la création de l'agence d'innovation et d'attractivité Paris&Co doivent y contribuer. La première édition des French Tech Tickets rentrait également dans cette politique avec 50 entrepreneurs internationaux accueillis dans les incubateurs franciliens partenaires en 2016. Devant le succès du dispositif, le programme a été étendu sur l'ensemble du territoire avec 41 incubateurs partenaires au sein des métropoles French Tech pour accueillir 70 startups internationales.

Directeur de publication : Julie Cannesan  
Directrice générale Rédactrice en chef : Sylvie Montout, Chef Économiste  
Contributrice : Yasmine Galloul, Économiste  
Coordination éditoriale : Service communication externe, marques et image  
Conception, réalisation : **SPHÈRE** **PUBLIQUE** [agence@spherepublique.com](mailto:agence@spherepublique.com) – juillet 2017

## Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Business France est issue de la fusion d'UBIFRANCE et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux). Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

**CONNECTER – ACCÉLÉRER – RÉUSSIR**

Pour plus d'informations:  
[www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)

### Business France

77, boulevard Saint-Jacques  
75680 Paris Cedex 14  
Tél. : +33 1 40 73 30 00

